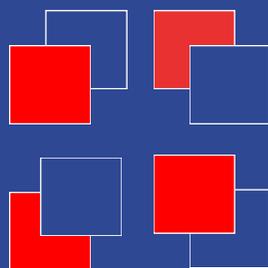




# Agir pour le Gers en 2014



L'action des services de l'Etat



## EDITO



Ce rapport vise à présenter les principales activités conduites par les services de l'Etat dans le Gers durant l'année 2014, autour des missions essentielles :

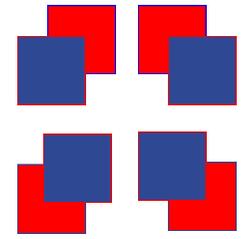
- la solidarité, la proximité, la cohésion sociale et la protection des plus démunis,
- le soutien de l'activité économique, l'action éducatrice et l'accompagnement des jeunes,
- la prévention des risques et la sécurité des personnes et des biens.

L'emploi et la protection sont deux priorités correspondant aux préoccupations de nos concitoyens, et qui seront à nouveau au cœur de notre engagement pour 2015 pour apporter les réponses qu'ils attendent.

Je tiens à remercier tous les agents de l'Etat qui, par leur détermination et leur compétence, contribuent à ce que l'Etat apporte une réponse toujours juste, rapide et efficace aux besoins de la population et du territoire.

Jean-Marc SABATHÉ,  
Préfet du Gers





**Sommaire**



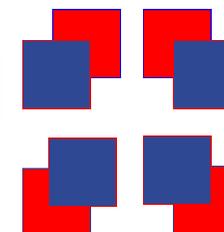
---

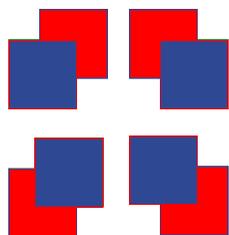
## I - ASSURER LA SÉCURITÉ DES CITOYENS ET LA PROTECTION DES POPULATIONS FACE AUX CRISES

- |  |    |
|--|----|
| - Prévenir et lutter contre la délinquance   | 14 |
| - Prévenir et lutter contre l'insécurité routière  | 15 |
| - Prévenir les risques - Préparer et gérer les crises  | 19 |
| - Garantir la sécurité sanitaire de l'alimentation, de la production animale et la protection économique des consommateurs | 23 |
| - Garantir la protection de l'environnement et du cadre de vie et la protection animale                                    | 31 |
| - Le contrôle sanitaire de l'Agence Régionale de Santé   | 34 |

## II - VEILLER AU RESPECT DES LOIS ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

- |  |    |
|--|----|
| - Organisation et transparence de la vie démocratique        | 45 |
| - Relations avec les collectivités locales                   | 47 |
| - Délivrance des titres d'identité                           | 49 |
| - Application des règles d'entrée et de séjour des étrangers | 49 |
| - Circulation et sécurité routière                           | 50 |
| - Procédures réglementaires et d'autorisation                | 50 |
| - Respect du droit de l'environnement                        | 51 |
| - Sous-préfecture de Mirande                                 | 53 |
| - Sous-préfecture de Condom                                  | 58 |





### III - GARANTIR QUE L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES SOIENT COHÉRENTS ET RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

- Soutenir l'aménagement du territoire 63
- Accompagner les acteurs et soutenir les territoires 65
- Promouvoir le développement durable, la prévention et la gestion des risques et la transition énergétique 66
- Soutenir le développement et l'économie des territoires 69
- Assurer la protection du patrimoine 72
- Entretien et exploiter le réseau routier national 73
- L'action de la DREAL 75

### IV - GARANTIR LA COHÉSION SOCIALE

- Situation de l'emploi et du marché du travail dans le Gers au 31 décembre 2014 79
- Développer l'emploi 80
- Faciliter l'accès et le retour à l'emploi 83
- Anticiper et accompagner les mutations économiques 85
- Développer l'offre de logement 86
- Droit des femmes et égalité 90
- Vie associative et égalité des chances 92
- Jeunesse et sports 93
- Développer la culture 99
- Renforcer la cohésion urbaine 100

---

## V - ORGANISER L'ACTION ÉDUCATRICE

- Les élèves 111
- Les structures 112
- Les besoins éducatifs particuliers 113
- Les évaluations, les examens 114
- Les moyens humains 115
- Le décrochage scolaire 115
- Quelques points marquants 116
- La poursuite de l'évolution des services académiques 116

## VI - ASSURER LA GESTION FINANCIÈRE ET FISCALE

- Les missions 120
- Les services douaniers et leurs missions 124

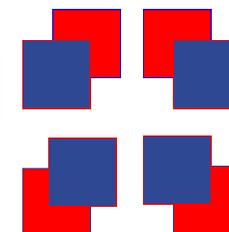
## VII - MODERNISER L'ACTION PUBLIQUE

- La dématérialisation des données financières et comptables et le contrôle interne comptable 129
- Les démarches qualité et le contrôle de gestion 130
- Tableau de synthèse des indicateurs 113

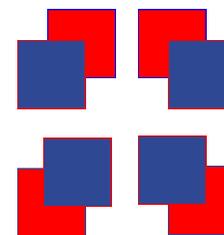
## VIII - ANNEXES

- Effectifs et masse salariale par service de l'État 135
- Répartition des crédits de l'Etat et de l'Union européenne par nature (en €) 136
- Recettes perçues en 2013 au profit de l'Etat et des Collectivités Territoriales 137

Index : Liste des sigles et acronymes 140







**Assurer la sécurité des citoyens et la protection des populations face aux crises**



La sécurité est au cœur des préoccupations de l'Etat.

La sécurité est une notion large qui comprend la sécurité des personnes et des biens, la lutte contre la délinquance et la sécurité routière, mais aussi la protection des populations contre les risques de toute nature : sécurité sanitaire, sécurité alimentaire, risques naturels et technologiques.

Ces politiques, conduites sous l'autorité du préfet de département, s'inscrivent dans une démarche de modernisation constante de l'action des services et dans une culture de résultat assumée, avec la volonté de rendre compte des objectifs poursuivis et des résultats obtenus.

320 gendarmes, 78 policiers, 1 264 sapeurs pompiers (66 professionnels et 1 198 volontaires) et environ 150 fonctionnaires d'Etat sont mobilisés quotidiennement autour de missions essentielles à la cohésion sociale et poursuivent leurs efforts pour améliorer la sécurité des populations, en collaboration avec les collectivités territoriales et les grands opérateurs.



## PREVENIR ET LUTTER CONTRE LA DELINQUANCE

**Objectif** : améliorer les dispositifs de prévention et de lutte contre la délinquance.

### Les données globales de la délinquance 2014

Les chiffres de la délinquance au titre de l'année 2014, tels qu'ils ont été publiés par l'Observatoire Nationale de la Délinquance et des Réponses Pénales (ONDRP) font apparaître, pour le département du Gers, des résultats contrastés, tant par comparaison avec ceux constatés en 2013 que par comparaison avec ceux constatés au niveau national.

Il n'en demeure pas moins que l'on peut affirmer, sans crainte d'être désavoué, que le Gers figure encore et toujours parmi les départements les plus sûrs de France.

Sans négliger le côté traumatisant de ces faits pour les victimes, les butins sont souvent minimes par rapport à la violence des actes commis.

Les trois indicateurs de l'Observatoire Nationale de la Délinquance et des Réponses Pénales (ONDRP) montrent que :

- Les Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique (AVIP), (violences sexuelles, violences physiques crapuleuses et non crapuleuses) représentent 12 % des faits constatés. Leur augmentation est principalement due à la hausse du nombre des menaces, essentiellement proférées lors de différents ou de conflits circonscrits à la sphère familiale ou amicale, très rarement sur la voie publique ou pour des objectifs crapuleux ;
- Les Atteintes Aux Biens (AAB), (cambriolage, vols sans violence, vols à la roulotte) représentent plus de 75 % des faits de délinquance. Les cambriolages dans les locaux industriels, commerciaux et financiers enregistrent une baisse de 6 (- 13 faits) alors que les cambriolages dans les habitations principales et résidences secondaires augmentent de 39% (+ 179 faits). Les cambriolages dans les autres lieux (mairies, écoles, locaux administratifs, pool house, granges ou cabanes isolées, clubs sportifs, locaux associatifs...) sont en augmentation de 25% soit 45 faits supplémentaires. La facilité d'accès à ces structures isolées, peu ou pas protégées, attirent, malgré les très faibles butins attendus et obtenus, la convoitise d'une délinquance locale d'occasion à la recherche de liquidités ou de matériels

Indicateurs	2013	2014	Ecart en faits	Variation
Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique	659	736	+ 77	+ 12%
Atteintes Aux Biens	3 894	4 147	+ 253	+ 6%
Escroqueries et Infractions Economiques et Financières	609	613	+ 4	+ 1%

facilement négociables voire de denrées consommables (alcool, etc...)

- Les escroqueries et Infractions Economiques et Financières (EIEF), qui avaient augmenté de 22,8% en 2013, n'ont augmenté que de 1% en 2014.



## PREVENIR ET LUTTER CONTRE L'INSECURITE ROUTIERE

### EVOLUTION ANNUELLE DES ACCIDENTS, DES TUÉS ET DES BLESSÉS

Le bilan 2014 de l'accidentalité dans le Gers s'établit à 127 accidents corporels, 20 tués et 160 blessés.

Par rapport à 2013, le nombre d'accidents corporels est stable. Le nombre de blessés est en légère baisse (- 4%) Le nombre de tués est supérieur à celui de 2013 (+ 8 tués). Cependant cette augmentation est à relativiser car l'année 2013 a été marquée par une très faible mortalité routière. Le nombre de tués est inférieur à celui de 2012 et à la moyenne calculée sur les 5 dernières années (2009 -2013) qui s'élève à 23 tués.

Au niveau régional, il est observé une hausse de tous les indicateurs : + 10% d'accidents corporels, + 12% de tués et + 4% de blessés.

Au niveau national, il est également observé une hausse de tous les indicateurs : + 1,7% d'accidents corporels, + 3,7% de tués et + 2,5% de blessés.

Il est important de souligner que l'indice de gravité des accidents du Gers (nombre de tués pour 100 accidents corporels), est particulièrement élevé. Il est nettement supérieur à celui de la région ou de la France entière : 15,7 pour le Gers, 10,7 pour la Région et 5,9 pour la France. Cela correspond, pour notre département à près d'1 tué pour 6 accidents corporels.

**Les causes des 20 accidents mortels 2014** (un accident peut avoir plusieurs causes).

Les pertes de contrôle (dues à une vitesse excessive, un malaise, un défaut d'attention, l'usage du smartphone au volant, ...) les refus de priorité et les problèmes d'addiction (alcool et stupéfiants) sont les trois principales causes des accidents mortels dans le Gers en 2014.

Dans 1 accident mortel sur 5, un des conducteurs impliqués était sous l'emprise de stupéfiants ou sous l'emprise simultanée alcool + stupéfiants.

Dans un accident mortel sur 3, il y a eu refus de priorité (stop, cédez le passage, priorité à droite, passage-piétons ou passage à niveau). Cette cause était moins présente dans les accidents mortels des dernières années.

#### **Les usagers :**

Cette année encore, les seniors ont payé un lourd tribut. Sur les 20 personnes qui ont perdu la vie sur les routes de notre département en 2014, 12 étaient âgés de plus de 65 ans (8 avaient plus de 75 ans), dont 4 piétons. Sur les 5 années précédentes (2009-2013), 30% des tués étaient des seniors, alors qu'ils représentent 24% de la population gersoise.

La population masculine est sur-représentée dans les accidents mortels. En 2014, 15 tués sur 20 étaient des hommes. Sur les 5 dernières années, leur responsabilité présumée est constatée dans 4 accidents mortels sur 5.

#### **L'environnement :**

En 2014, près de la moitié des accidents corporels a eu lieu sur les routes départementales (3 350 km) et un quart sur les routes nationales (250 km). Cette répartition est à peu près similaire à celles des années précédentes.

En 2014 on déplore 4 accidents mortels sur 20 contre obstacles fixes (arbres, ouvrages maçonnés, talus).

Même si en 2014 le taux d'accidents mortels contre obstacles fixes est plus faible que les autres années, il n'en reste pas moins que cet indicateur est très sensible dans le Gers et explique en partie la forte gravité des accidents corporels du département par rapport au niveau national.

#### **Des enjeux spécifiques à notre département :**

**L'alcool et/ou les stupéfiants au volant :** ils sont présents dans un accident corporel sur 5 et 1 accident mortel sur 3, ces 3 dernières années.

**La vitesse :** un noyau dur de conducteurs en dépassement > 50 km/h. Des vitesses non adaptées aux réseaux routiers rencontrés.

**Le traitement des obstacles fixes :** 1 accident mortel sur 5 en 2014 et 1 accident mortel sur 2 en 2012 et 2011. Poursuite des programmes de traitement de ces obstacles par les gestionnaires de voirie. Attention aussi aux obstacles en agglomération (bornes, mobilier urbain,...).

**La sensibilisation des seniors** : 1/3 des tués ces dernières années. Nécessité d'amplifier nos actions de sensibilisation : piétons et usagers VL.

**Vigilance et attention perturbée** : même si difficile à déterminer, ces causes sont aux dires d'expert, présentes dans une majorité des accidents (médicaments, alcool-stups, téléphone, discussion, écoute active de la radio, regard détourné...). Nécessité d'amplifier la sensibilisation des usagers sur ces problèmes.

### Les conduites sans permis

Le nombre de retraits immédiats de permis de conduire a fortement baissé en 2014 (baisse de 35% par rapport à 2013). En 2014, les forces de l'ordre ont procédé à 342 retraits immédiats, contre 530 en 2013, 615 en 2012 et 560 en 2011.

Le nombre de conducteurs contrôlés sans permis ou avec permis non valide en 2014 a aussi diminué par rapport à 2013, mais dans une moindre mesure (baisse de 8%). Par contre, il est nettement supérieur à celui de 2012 et celui de 2011. En 2014, les forces de l'ordre ont contrôlé 280 conducteurs sans permis ou avec un permis non valide, contre 305 en 2013, 191 en 2012 et 101 en 2011.



## LES ACTIONS DE PRÉVENTION

### Le Document Général d'Orientations (DGO) 2013-2017 :

Ce document a été établi fin 2012, début 2013, en association avec les principaux acteurs départementaux sécurité routière (associations, gestionnaires de voirie, assurances, forces de l'ordre, inspection d'académie, DDT...). Il constitue l'outil politique de programmation et de mobilisation locale pour lutter contre l'insécurité routière.

Les orientations d'actions, arrêtées dans ce document, découlent de l'approfondissement des 6 enjeux suivants :

- Alcool, stupéfiants ;
- Infrastructures, vitesse ;
- Jeunes ;
- Deux-roues motorisés ;
- Seniors ;
- Perte de vigilance ;
- Attention perturbée.

Ces orientations seront déclinées dans les prochains Plans Départementaux d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) annuels.

### Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière :

Budget 2014 : 68 500€ (Etat) + 31 000€ (CG) environ.

La majorité de ces crédits va aux porteurs de projets : associations, collectivités, comités des fêtes, établissements scolaires, services de l'État.

Quelques actions fortes en 2014 :

- Les deuxièmes états généraux de la sécurité routière du Gers, qui ont eu lieu le 14 octobre 2014 à Auch. Cette journée s'est articulée autour des conférences à l'attention des jeunes de 14 à 20 ans sur les thèmes de « L'addictologie » et « Les jeunes et leurs comportements à risques routiers ». De nombreuses animations et stands ont fonctionné toute la journée. Près de 1 000 personnes ont participé à cette journée ;
- Opération Agendas de l'égalité pour les étudiants création et distribution de 9 000 agendas dans lesquels ont été insérés des messages de sécurité routière (entre autres) ;
- La poursuite de l'action de prévention pour les piétons seniors « piétons seniors : circulez malin ! » avec une partie théorique en salle et une partie pratique sur le terrain (cette action a débuté en 2012) ;
- La poursuite de la sécurisation des grandes festivités : contrôles préventifs d'alcoolémie avec l'ADPC et mise en place de navettes de bus avec la Prévention Routière ;
- Le concours de dessins de la préfecture dans les écoles du département ;



- Le concours de promotion de l'AAC (conduite accompagnée) avec la prévention routière ;
- De nombreuses sensibilisations réalisées par la gendarmerie et la police notamment en direction des seniors et des jeunes.

En 2014, dans le cadre du PDASR, une quarantaine de partenaires a été aidée pour environ 300 actions de prévention et 15 000 usagers de la route directement sensibilisés.

Perspectives 2015 : poursuivre les actions réalisées en 2014 en tenant compte du DGO 2013-2017 avec une orientation particulière en direction des seniors.

#### Les avis sécurité routière :

La DDT émet des avis portant sur la sécurité routière sur divers projets d'aménagement d'espaces publics notamment voirie (DETR, CDAC, ISDI, ...) et aussi en tant que conseil aux collectivités locales. Plus d'une centaine d'avis a été donnée en 2014.

Quelques exemples d'avis ou de conseils types : dégager la visibilité dans les carrefours, supprimer ou éloigner les obstacles fixes même en agglomération, bien positionner les passages piétons (hors virages, proscrire le stationnement à proximité immédiate du passage piéton, penser aussi à leur éclairage spécifique, )...

Tous ces avis œuvrent à lutter contre l'insécurité routière.

## PREVENIR LES RISQUES - PREPARER ET GERER LES CRISES

### L'INTERVENTION DE LA PRÉFECTURE

#### Sécurité civile :

##### Exercices :

- Décembre: test du PPI du stockage de gaz TIGF (exercice terrain avec PCO)
- Décembre: entraînement PCS avec 8 communes
- Mai: pollution des eaux intérieures (exercice terrain à Auch)
- Juin: test du PPI du barrage de la Gimone

Prévus en 2015: exercices NOVI, Titanobel (PPI), SATER, Communications

##### Crises :

- fin janvier: alerte orange inondations, mise en place d'un COD en veille renforcée
- fin août: accident de Tillac, déclenchement du COD

**Défense:** février - le plan Vigipirate est redéfini. Le service élabore une liste de cibles départementales en interministériel.

**Plans communaux de sauvegarde :** maintien de l'implication du service pour augmenter le nombre de PCS réalisés. Actuellement 70 % des communes concernées sont couvertes, l'objectif est de 80 % à fin 2015.

**Alertes aux maires :** 14 effectuées, crues en janvier et mars, orages d'été (9 alertes en 2013)

**Planification :** Plans finalisés : PPRT TIGF, Pollution des eaux intérieures, PPI Gimone.

**E.R.P. :** 98% des visites de sécurité prévues ont été réalisées. Le nombre d'avis défavorables a légèrement baissé en 2014.

**Sécurité Publique :** l'année 2014 a été marquée par la multiplication des plans de lutte dans divers domaines :

- Le **plan départemental de lutte contre les vols dans les exploitations agricoles** a été signé le 27 mai 2014, accompagné d'une convention établissant un dispositif d'alerte des exploitants agricoles. Ces derniers peuvent adhérer à un réseau d'alerte par SMS ou par courriels destinés à les informer, dans les meilleurs délais, de certains faits de délinquance commis au préjudice de l'un ou de plusieurs d'entre eux. A ce jour, plus d'une centaine d'agriculteurs se sont manifestés pour faire partie du dispositif d'alerte.



- Le **plan départemental de lutte contre les cambriolages et les vols à main armée** signé en décembre 2013 a été révisé en décembre 2014 avec de nouvelles mesures.

- Le **plan départemental de lutte contre les vols de véhicules et trafics de pièces détachées** a été signé en décembre 2014.
- Le **plan de lutte contre la radicalisation violente et les filières djihadistes** a été mis en place en juin 2014. Des remontées hebdomadaires et mensuelles sont transmises au ministère de l'intérieur. Les préfets ont constitué un groupe d'évaluation composé des responsables départementaux de la sécurité intérieure, de la police nationale et de la gendarmerie nationale et que ce soit lors des réunions sécurité, lors des Etats-Majors de Sécurité ou par notes internes, analysent toutes les informations concernant les cas de personnes pouvant avoir un rapport avec cette problématique.

#### Armes :

Le nombre d'autorisations et de déclarations est resté stable en 2014. Cependant, depuis septembre 2013, les procédures sont plus lourdes: obligation d'interroger le B2 (ce qui entraîne plus souvent des saisies), hausse des rendez-vous en raison de la suppression du dépôt de dossiers en gendarmerie ou police. Par ailleurs, en 2014, le suivi des renouvellements d'autorisations a été renforcé, afin de mieux suivre les armes.

En définitive, l'activité du service a augmenté sur cette mission.

**Vidéo-protection** : en 2014, 77 dossiers de demandes d'autorisations de dispositifs de vidéo protection ont été déposés, soit 40% d'augmentation. Cela pour 639 caméras dans des établissements recevant du public. Depuis 3 ans, l'augmentation des demandes d'équipement en vidéo-protection est constante.



## L'INTERVENTION DU SDIS DU GERS

L'année 2014 fut une année de transition au niveau de la direction du service avec l'arrivée du nouveau directeur le 1<sup>er</sup> septembre 2014, le Lieutenant-colonel Eric MEUNIER. Un important travail de réflexion sur l'organisation de la réponse opérationnelle a été poursuivi dans le cadre de la révision du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR).

Ce dernier a plus particulièrement été axé sur le maintien voire le développement de la ressource humaine, au travers de l'élaboration du 3<sup>ème</sup> plan de développement du volontariat.

### Chiffres clés

Au 31 décembre 2014, le SDIS du Gers se compose de :

- 1 198 sapeurs-pompiers volontaires (*hors* PRO-VO) soit 95 % des effectifs SP
- 66 sapeurs-pompiers professionnels soit 5 % des effectifs SP
- 55 personnels administratifs et techniques

Les femmes représentent 17% des effectifs sapeurs-pompiers (moyenne nationale à 13%)

En 2014, les sapeurs-pompiers gersois ont effectué 11 447 interventions, soit une augmentation de + 5,53 % par rapport à 2013. Cela représente une intervention toutes les 46 minutes.

Le SDIS dispose de 336 véhicules de secours et de lutte contre l'incendie dont 52 VSAB – VSAV (ambulances) et 93 poids-lourds répartis dans 43 centres de secours et une direction dotée d'une plateforme commune pour les appels 15/18/112 (15 en France).

### Masses financières

Budget	2012	2013	2014
Fonctionnement	14 626 784,64 €	14 797 680,25 €	14 903 682,12 €
Investissement	5 222 675,30 €	4 990 343,16 €	5 061 401,82 €
Total	19 849 459,94 €	19 788 023,41 €	19 965 083,94 €

Dont recettes Etat :

	2012	2013	2014
F.C.T.V.A	413 195,00 € (100 % attribué/ demandé)	398 929,00 € (100 % attribué/ demandé)	329 756,00 € (100 % attribué/ demandé)
F.A.I	33 779,50 € (4 % attribué/ demandé)	0	0

Vacations :

	2012	2013	2014
Vacations versées	2 359 690,63 €	2 413 040,29 €	2 378 850,15 €

### Indicateurs de performance

**Formation** : 9 607 journées stagiaires dispensées

**Prévention** : 403 dossiers étudiés et 397 visites réalisées en 2014

**Développement du volontariat** : 414 sapeurs-pompiers bénéficiaires d'une convention (23 signatures en 2014).

**Visites médicales** : 993 visites médicales réalisées au cours de l'année 2014

Soit un total de : **2 831 919,59 €** en moyenne par an/5ans.



### Dossiers majeurs réalisés en :

- Installation (*partielle*) du CASDIS suite aux élections municipales
- Prise en compte de la 3<sup>ème</sup> tranche de l'allocation vétérance au profit des anciens sapeurs-pompiers
- Lancement de l'opération « Sapeur-Pompier Madame » le 14 juin à l'occasion de la Journée Nationale des Sapeurs-Pompiers
- Marrainage de la Sainte Barbe Départementale du 5 décembre 2014 par Mme la Secrétaire d'Etat en charge du droit des femmes
- Modification du Règlement Intérieur en application du décret n°2013-1186 du 18 décembre 2013 relatif au temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels

## GARANTIR LA SECURITE SANITAIRE DE L'ALIMENTATION, DE LA PRODUCTION ANIMALE ET LA PROTECTION ECONOMIQUE DES CONSOMMATEURS

### ASSURER LA SANTÉ ET LA PROTECTION DES ANIMAUX DE RENTE (PRODUCTION PRIMAIRE)

Les activités de la DDCSPP du Gers dans le domaine de la santé et de la protection animale visent à :

- contribuer à la maîtrise des épizooties par l'intermédiaire des plans d'intervention sanitaire d'urgence « PISU » intégrés au plan ORSEC départemental pour 4 maladies animales représentant un risque économique ou sanitaire majeur,
- lutter contre les maladies transmissibles à l'homme (zoonoses) : tuberculose, brucellose, ESB, influenza aviaire, salmonelloses, et autres maladies réglementées,
- s'assurer des conditions de production en élevage notamment du bien être animal et du respect des bonnes pratiques d'élevage : traçabilité, utilisation des médicaments vétérinaires (pharmacie), alimentation animale...

#### La maîtrise des épizooties

Un plan d'intervention sanitaire d'urgence a été élaboré par l'ensemble des DDCSPP de Midi-Pyrénées pour les 4 épizooties majeures : fièvre aphteuse, pestes porcines, pestes aviaires et fièvre catarrhale ovine. Dans le cadre de la nouvelle gouvernance sanitaire, une refonte des plans d'intervention sanitaire d'urgence a été réalisée avec leur intégration au dispositif ORSEC.

Les objectifs poursuivis par la DDCSPP sont :

- d'informer les organismes professionnels régulièrement et d'animer le réseau de vétérinaires sanitaires pour une meilleure réactivité en cas d'épizootie,
- d'assurer le suivi d'un plan de formation spécifique pour l'ensemble des agents de la DDCSPP,
- de participer à un exercice (état-major ou sur site) annuel départemental ou régional et de travailler sur la mise place d'une cartographie opérationnelle.

#### La lutte contre les maladies réglementées transmissibles à l'homme ou d'intérêt économique majeur :

La lutte contre les maladies animales réglementées est gérée à travers les campagnes annuelles de prophylaxies animales et la police sanitaire lorsqu'un cas positif est détecté. Le rôle de la DDCSPP est de :

- coordonner l'action des vétérinaires sanitaires sur le terrain,
- assurer le suivi des élevages en lien avec le groupement de défense sanitaire (GDS) et l'établissement départemental de l'élevage (EDE).

Le suivi des prophylaxies est réalisé par la DDCSPP pour les petits ruminants alors qu'il est largement délégué au GDS du Gers pour les bovins. La prophylaxie est mise en œuvre en coordination avec l'AREPSA pour la majorité des producteurs porcins.

### Vérifier et surveiller l'application de bonnes conditions de production en élevage :

Au travers des contrôles « conditionnalité PAC » et en coordination avec la DDT, la DDCSPP vérifie sur la base d'un échantillon que les élevages suivent la réglementation sanitaire communautaire. Lors de ces contrôles en élevage l'accent est mis sur la traçabilité des animaux (identification pérenne et tenue du registre sanitaire en élevage) et le respect des règles relatives au bien être animal et à la pharmacie vétérinaire.

En complément la DDCSPP répond aux plaintes ou alertes diverses, notamment dans le domaine de la protection animale en élevage ou lors du transport.

La DDCSPP communique sur ces sujets à l'occasion des Assemblées Générales des organismes professionnels agricoles et à des réunions d'information de techniciens de la chambre d'agriculture ou de groupements de producteurs.

Au cours de l'année 2014 et en continuité avec 2013, un nombre important d'élevages bovins ont été prospectés vis-à-vis de la tuberculose bovine parce qu'en lien épidémiologique avec des élevages infectés des départements voisins, en particulier des Pyrénées Atlantiques, les Landes et le Lot et Garonne. Contrairement à 2013 aucun foyer de tuberculose bovine n'a été détecté dans le Gers en 2014.

Un foyer de brucellose porcine a été déclaré dans un élevage plein air de porcs noirs gascons suite à un lien avec un élevage de porcs des Hautes Pyrénées.

En élevage avicole 12 foyers de salmonelles ont été suspectés dans des élevages de poulets de chair et de dinde, ce qui a conduit à des mesures de police sanitaire (nettoyage-désinfection des bâtiments et abattage contrôlé).

Suite à la mise en évidence du virus influenza aviaire hautement pathogène de type H5N8 et à la déclaration de plusieurs foyers dans des pays voisins, le niveau de risque épizootique vis-à-vis du virus influenza aviaire a été augmenté pour la France (passage à « risque modéré »). 13 communes de l'ouest du département du Gers ont été classées comme « zone à risque » particulier prioritaire, ce qui fait l'objet de mesures de surveillance et de biosécurité supplémentaires en élevage de volailles.

#### Chiffres clés

- 6,6 ETP (domaine santé et protection animale)
- **Dépistage et gestion des maladies réglementées :**  
1 suspicion de Leucose bovine, 2 suspicions de Brucellose bovine (dont une dans le lait) suite à des résultats positifs sur le premier contrôle (négatifs sur le second)  
12 suspicions de *Salmonella Typhimurium* ou *Entéritidis* en élevages de poulets de chair ou de dindes
- **Réseau sanitaire :** constitué des 48 vétérinaires sanitaires (dont 36 en activité rurale pour les animaux de rente), du GDS et du Laboratoire vétérinaire départemental (LDVE 32). Une formation a été organisée dans le Gers sur la tuberculose bovine (au Lycée agricole de Mirande) à laquelle ont participé 13 vétérinaires sanitaires du Gers. 5 autres vétérinaires ont participé à une formation sur l'antibio-résistance à Toulouse.

### Chiffres clés

#### Police sanitaire :

- 60 APMPS (arrêtés préfectoraux de mise sous surveillance) pour suspicion de tuberculose bovine suite aux liens épidémiologiques avec des cheptels infectés,
- 13 APMPS pour suspicion de tuberculose bovine pour d'autres causes (essentiellement pour réaction lors des contrôles de prophylaxie)
- 1 foyer de brucellose porcine en élevage de porcs noir gascon de plein air

**Plans d'urgence (PISU) :** 1 suspicion de fièvre catarrhale dans un troupeau ovin

**Contrôles portant sur l'identification animale :** 29 élevages bovins (dont veaux), 5 élevages ovins et 2 élevages porcins. Ces contrôles ont conduit à 2 procédures de mise en demeure et 1 PV portant sur l'identification animale.

**Protection animale en élevages :** 90 rapports (par espèce animale) de contrôle

**Pharmacie vétérinaire :** 36 contrôles en élevage

**Prévention des Salmonelloses en élevage :** 50 séries de prélèvements dans les élevages de poulets de chair, de dindes d'engraissement ou de poules pondeuses, 19 inspections dans les couvoirs, les troupeaux de reproducteurs et les troupeaux de poules pondeuses d'œufs de consommation.

#### Enquête influenza aviaire :

- 33 séries de prélèvements dans des élevages de poulets de chair, canards prêts à gaver, oies et canes reproductrices, soit un total de :
- 580 tests pour la recherche du virus Influenza H5



### **ASSURER LA SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS (PRODUCTION SECONDAIRE)**

Le service en charge de la sécurité sanitaire des aliments de la DDCSPP a pour principal objectif d'assurer au consommateur un niveau de protection élevé en matière de sûreté alimentaire en s'appuyant sur les règles générales et spécifiques d'hygiène des denrées alimentaires d'origine animale. La législation alimentaire européenne vise à réaliser la libre circulation, dans la Communauté, des denrées alimentaires en toute sécurité. Une approche intégrée est nécessaire pour garantir la sûreté alimentaire du lieu de production primaire jusqu'à la mise sur le marché et l'exportation incluse et selon l'expression « de la fourche à la fourchette ».

#### **Le respect des normes sanitaires :**

*Assurer le respect des normes sanitaires à toutes les étapes de la production, de la transformation et de la distribution des denrées alimentaires d'origine animale.*

Le service en charge de la sécurité sanitaire des aliments maintient une présence d'inspection au niveau des abattoirs de boucherie, des abattoirs de volaille (incluant tueries et salles d'abattage à la ferme) et des entreprises ou industries manipulant et transformant des denrées alimentaires d'origine animale, incluant les petits producteurs fermiers. Le service s'assure en particulier que chaque exploitant du secteur alimentaire tout au long de la chaîne ne compromette pas la sûreté alimentaire. Dans les abattoirs de boucherie une présence permanente de la DDCSPP est assurée sur la chaîne d'abattage.

#### *Assurer le respect de la réglementation sanitaire des restaurants des collectivités*

Le service en charge de la sécurité sanitaire des aliments inspecte régulièrement les établissements de restauration collective (écoles, centres d'accueil d'enfants, centres médico-sociaux...) et s'assure de la conformité des cuisines centrales et satellites en terme de locaux, d'équipement, de fonctionnement, de gestion des denrées, de documentation et de traçabilité. Il s'assure en outre que les normes d'hygiène soient en tout point respectées.

#### **La gestion des alertes sanitaires :**

Lorsqu'un danger alimentaire (bactériologique, chimique...) se déclare ou risque d'être disséminé dans les réseaux de commercialisation de denrées alimentaires, le service en charge de la sécurité sanitaire des aliments s'assure que ces denrées dangereuses soient retirées du marché et que l'information soit diffusée auprès des consommateurs, en coordination avec les autorités centrales (Mission d'urgence sanitaire). De même en collaboration avec l'agence régionale de santé, le service intervient dans l'enquête faisant suite à une toxi-infection alimentaire collective (TIAC). Cette enquête permet à terme de connaître l'origine de la TIAC et ainsi de mettre en œuvre les mesures correctives.

### La certification à l'export de denrées alimentaires d'origine animale :

Les entreprises agro-alimentaires désireuses d'exporter sont tenues de déposer des dossiers de demandes d'agrément. Ces dossiers sont instruits par la DDCSPP.

Ce service instruit aussi les demandes d'exportations de denrées alimentaires ou d'origine alimentaire à destination de pays tiers ou des pays appartenant à l'Union Européenne.

#### Chiffres clés

##### Abattoirs de boucherie :

- Trois abattoirs de boucherie (Auch, Condom, Samatan) étaient en fonctionnement en 2014.
- Production totale d'environ 10 000 tonnes de carcasses de boucherie abattues dans le Gers dont les ¾ pour l'espèce bovine.
- 5 ETP techniciens vétérinaires titulaires et 2 agents contractuels affectés en abattoirs de boucherie (3 à Auch, 1,4 à Samatan, 0,6 à Condom) et 6 vétérinaires contractuels à temps partiel (total 1,9 ETP)

L'abattoir de Condom, comme tous les ans, a participé à la fête musulmane de l'Aïd El Khébir le 6 octobre 2014 pour plus de 100 ovins abattus et exceptionnellement une dizaine de bovins.

#### Chiffres clés

##### Abattoirs de volailles :

- 21 abattoirs de volailles et 100 salles d'abattage à la ferme CE (et 231 tueries)
- Le tonnage total des 5 plus gros abattoirs en 2014 était stable, avec plus de 42 000 tonnes pour 21 millions de volailles abattues.
- 2,7 ETP techniciens vétérinaires affectés en inspection des abattoirs de volailles (et salles abattage CE) + 1,6 ETP vétérinaires

##### Inspections réalisées en Sécurité Sanitaire des Aliments :

- Au total 851 interventions ont été réalisées en 2014 par les agents SSA (incluant la remise directe) dont 170 en restauration collective.
- 20 nouveaux agréments sanitaire CE ont été délivrés à des ateliers de transformation de denrées alimentaires d'origine animale
- 3,8 ETP techniciens vétérinaires et 0.6 ETP inspecteur de santé publique vétérinaire.

##### TIAC (Toxi-Infections alimentaires collectives) :

- Trois déclarations TIAC en 2014, toutes confirmées et ayant donné suite à des contrôles renforcés des établissements.

##### Certificats d'exportations des denrées alimentaires :

- 210 certificats pour l'exportation de denrées alimentaires d'origine animale ont été signés en 2014, les 3 principaux établissements demandeurs de certification étant Prolainat (77 certificats) et Comtesse Du Barry (80 certificats) et Ducs de Gascogne (34 certificats) .

### ASSURER LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR

L'action du service de la protection des consommateurs se décline autour de trois axes :

1. la sécurité alimentaire des produits d'origine animale ou non animale et la qualité de l'information portée à la connaissance des consommateurs dans les points de vente :

- l'hygiène des produits et des locaux
- les plans de surveillance et de contrôles : pesticides dans les fruits et légumes, qualité bactériologique des aliments, vitamines à risque dans les compléments alimentaires,
- la qualité de l'information du consommateur et les méthodes de commercialisation : qualités et propriétés des produits, étiquetage, information sur internet, conformité des signes de qualité annoncés, contrôles des ventes de fruits et légumes

2. la sécurité des produits industriels et des prestations de service :

- s'assurer de la conformité des produits importés ou introduits sur le territoire : jouets, produits cosmétiques, ustensiles de cuisine, ...
- s'assurer de la sécurité des prestations et de la qualification des personnels (cabines de bronzage, salons de coiffure, ...)

3. la protection économique des consommateurs :

- réponse aux plaintes diverses émanant de consommateurs
- contrôles du respect des réglementations en vigueur (soldes, démarchage, disponibilité des produits, affichage des prix des carburants, clauses abusives, ...)

Deux agents ont rejoint ce service fin 2014, portant à six l'effectif total.

### La sécurité alimentaire et l'information du consommateur

#### Plans de surveillance et de contrôles

Pour les produits d'origine animale, répondant à des obligations communautaires, des prélèvements sont réalisés afin de rechercher l'éventuelle contamination des aliments par listéria monocytogènes ainsi que par des salmonelles (contrôles de la qualité microbiologique des aliments).

Pour les fruits et légumes, les recherches portent sur les pesticides et la contamination radioactive.

Le secteur de la pêche fait également l'objet d'une surveillance (notamment sur la taille minimale biologique des poissons).

#### Suivi des commerces de remise directe au consommateur (secteur de la restauration en général)

Un suivi régulier des commerces de détail est réalisé, qu'ils soient sédentaires ou non. Les grandes et moyennes surfaces entrent dans ce champ d'intervention. Les manquements constatés sont notifiés et font l'objet d'un suivi rigoureux. La restauration précaire et les professionnels travaillant des produits microbiologiquement sensibles ont été plus particulièrement ciblés.

Contrôles renforcés lors de la période estivale et des fêtes de fin d'année :

**Entre le 1er juin et le 15 septembre 400 contrôles**

L'OIV (Opération Interministérielle Vacances) et l'OFA (Opération Fin d'Année) marquent des temps forts de consommation. Les actions menées permettent de réaliser un suivi important des conditions de commercialisation des denrées alimentaires, par exemple lors de festivals à forte notoriété, drainant une clientèle potentielle importante. Ces interventions peuvent être, de façon ciblée, réalisées conjointement avec l'ensemble des services de contrôles départementaux.

Les manquements qui ont été relevés ne mettent pas en danger l'intégrité des clients.

Contrôles de l'information des consommateurs

Les contrôles des mentions valorisantes sur les produits ont été privilégiés (ex : France, Sud-ouest, Gers, maison, naturel, bio, ...).

Les vendeurs sur les marchés et les offres internet ont fait l'objet d'une surveillance particulière.

Le secteur des produits gras a été également ciblé, certains n'hésitant pas à donner le caractère local à des productions extérieures.

Les sites internet d'entreprises locales ont été vérifiés, certaines obligations spécifiques liées à l'utilisation de ce moyen de communication étant parfois mal respectées.

L'étiquetage des produits dans les rayons libre-service des grandes surfaces alimentaires ont fait l'objet d'une attention particulière.

Le tarage des balances sur les marchés et dans les G.M.S.

est régulièrement surveillé.

**La sécurité des produits industriels et des prestations de service**

*S'assurer de la conformité des produits importés ou introduits sur le territoire :*

Les contrôles ont porté prioritairement sur des secteurs sensibles tels que les jouets, certains appareils électriques ainsi que les produits cosmétiques. Dans les deux premiers cas, l'importance toujours croissante des importations, notamment d'Asie, justifie un niveau de contrôles élevé, portant sur la sécurité des produits ainsi que sur la qualité de l'information fournie.

Pour les cosmétiques, outre l'importation, les produits sont souvent fabriqués par des sous traitants. Il faut s'assurer du niveau de rigueur de ces professionnels, les risques pour les utilisateurs en cas de non-conformité pouvant être élevés et de gravité importante.

Dans le cadre des contrôles dits « de première mise sur le marché » organisés dans le département chez les professionnels commercialisant des produits « à risque », des prélèvements ont été réalisés.

**37 entreprises gersoises relèvent des contrôles en CPMM (Contrôle de Première Mise sur le Marché)**

*S'assurer de la sécurité des prestations et de la qualification des personnels (cabines de bronzage, salons de coiffure, ...)*

Les contrôles ont plus particulièrement concerné les secteurs soumis à des obligations spécifiques. Certains professionnels doivent disposer de qualifications professionnelles obligatoires pour exercer leur activité (exemple :

coiffeurs, ongleries).

Concernant certaines prestations telles que le bronzage en cabine, les appareils doivent faire l'objet de contrôles techniques périodiques ; des informations d'avertissement liées à l'utilisation de ces appareils doivent être portées à la connaissance des utilisateurs.

La sécurité des laveries automatiques a été vérifiée, notamment dans les lieux d'hébergement des estivants. Les aires de jeux sont régulièrement vérifiées.

**550 interventions, tous domaines confondus dans les entreprises gersoises en 2014.**

#### La protection économique du consommateur

La multiplicité de l'offre et des supports de communication ainsi que la liberté pour le professionnel de fixer ses prix rend indispensable un niveau de contrôle élevé concernant toutes les réglementations liées à l'information du consommateur.

#### *Réponse aux plaintes diverses émanant de consommateurs*

Les plaintes ou réclamations sont traitées de deux manières :

- soit une réponse directe dans le cas où il s'agit d'un litige civil ou en cas de réorientation de la demande,
- soit une mise en enquête lorsque des réglementations sont susceptibles de ne pas être respectées.

Elles sont soit écrites soit déposées dans nos locaux.

#### 300 plaintes ont été traitées en 2014

Le secteur de la téléphonie ne représente plus la majorité des demandes. Elles concernent tous les domaines (réparation automobile, difficultés rencontrées à l'occasion d'achats sur internet, ...).

En 2014 a été organisée une permanence consommateurs le mardi matin de 9 h 00 à 12 h 00 et le jeudi après-midi de 13 h 30 à 16 h 30.

#### *Contrôles du respect des réglementations en vigueur*

Soldes, démarchage, disponibilité des produits, affichage des prix des carburants, clauses abusives, information des consommateurs...

Un suivi important des offres promotionnelles de la grande distribution a été réalisé, notamment sur la disponibilité des produits, l'extension jurisprudentielle de la notion de disponibilité juridique limite les obligations des professionnels.

L'information sur les prix de carburants à la pompe est régulièrement vérifiée, avec un accent mis aux alentours des grands départs en vacances. La vigilance porte sur la concordance entre les prix à la pompe, ceux sur le totem et ceux déclarés sur le site : [www.prix-carburants.gouv.fr](http://www.prix-carburants.gouv.fr) .

## GARANTIR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE ET LA PROTECTION ANIMALE

### PROTECTION ET SURVEILLANCE DU CADRE DE VIE

La DDCSPP est en charge d'un volet environnement qui est confié au service Protection et Surveillance du Cadre de Vie. Les missions confiées en la matière consistent à veiller à la protection des animaux qu'il s'agisse des conditions de détention ou d'élevage d'animaux domestiques (de rente ou de compagnie) ou d'espèces sauvages en captivité.

Il s'agit également de veiller à l'impact de l'activité humaine dans les domaines de l'élevage et de l'agroalimentaire de première transformation sur le milieu naturel.

#### Le rôle de la DDCSPP est de s'assurer que :

- les conditions d'hébergement des animaux sont conformes aux règles établies, qu'il s'agisse d'animaux domestiques de rente (filiales "alimentaires"), d'animaux domestiques de compagnie ou d'animaux d'espèces non domestiques entretenus en captivité (faune sauvage captive) ;
- les conditions d'exploitation des sites d'élevage ou de production agro-alimentaires les plus significatifs (installations classées pour la protection de l'environnement ou « ICPE ») sont compatibles avec le respect des enjeux définis par le code de l'environnement (eau, air, sol, voisinage...).

Dans ce cadre, des contrôles sont réalisés au titre de la protection animale et du suivi des sous-produits (code rural) ou au titre des ICPE et de la "faune sauvage captive" (code de l'environnement). De plus, des agents de la DDCSPP (dont certains spécifiquement habilités) participent à l'instruction des demandes d'autorisations diverses émanant des exploitants de ces secteurs d'activité (agrément sanitaires, autorisations de transport, certificats de capacités pour animaux domestiques ou non domestiques, autorisations d'ouverture, autorisations de détention, autorisations d'exploiter...).

#### Les objectifs :

- mettre en œuvre les programmations nationales (ICPE autorisées, véhicules de transport) ;
- répondre aux diverses plaintes et signalements transmis par les donneurs d'ordre (préfet, procureur...) et émanant de particuliers, d'élus ou d'associations, essentiellement dans les domaines de la protection animale et de l'environnement ;
- amener les professionnels à améliorer la maîtrise de la collecte, du traitement voire de la valorisation des effluents et sous-produits ;
- favoriser l'aspect interministériel de l'action.

### Exercices des missions :

#### ICPE (mission pour le compte du MEDDE) :

Plus de 1100 installations pour les rubriques concernant la DDCSPP, dont près de 8% (82) sont soumises à autorisation ou enregistrement. A titre de précision, le régime d'enregistrement (ou « autorisation simplifiée »), entré en vigueur en fin d'année 2011 et qui intéressait initialement, parmi les installations placées sous le contrôle de la DDCSPP, les seuls élevages de vaches laitières, est désormais étendu à des industries agroalimentaires ainsi qu'aux élevages de porcs (19 installations concernées au 31/12/2014). La principale caractéristique différenciant ce régime de l'autorisation est, sauf cas particuliers, l'absence d'enquête publique préalable à la délivrance de l'arrêté préfectoral d'enregistrement.

L'année 2014 a été marquée par les départs successifs et non remplacés des deux inspecteurs ICPE, avec un impact inévitable sur l'activité du service. Dans ces conditions, la mission d'instruction des dossiers, en particulier les demandes de modifications ou de nouvelle autorisation (5 dossiers en cours, dont 2 déposés courant 2014), a été privilégiée, de même que le respect du rythme de contrôle des installations autorisées fixé par le plan pluriannuel d'inspection du MEDDE. Par contre, les visites d'installations soumises à déclaration, essentiellement déclenchées par des plaintes ont été retardées.

Ainsi, 2014 a été marquée par une forte réduction du nombre d'inspections par rapport à 2013 (lors de laquelle avait eu lieu une sorte d'anticipation vis-à-vis de la situation présente) : 30 sur des sites "à déclaration" (pour 76 en 2013 et 27 en 2012) et 22 inspections sur des sites "à

autorisation" ou « à enregistrement » (pour 41 en 2013 et 32 en 2012).

#### Faune Sauvage Captive (mission pour le compte du MEDDE) :

L'action dans ce domaine comprend notamment des contrôles concernant plus de 70 établissements en activité, essentiellement des élevages amateurs ou professionnels (dont un site de dimension nationale dédié aux espèces d'aquariophilie), mais également 7 animaleries et 3 établissements de présentation au public.

Après le départ de l'inspecteur chargé de ce secteur en tout début d'année, l'action a été recentrée sur l'instruction des diverses demandes liées à la détention d'animaux d'espèces non domestiques par des particuliers ou des professionnels. Ainsi, aucune inspection n'a été réalisée en dehors du cadre de ces instructions. En pratique, les autorisations de détention simples (4 délivrées en 2014) ont pu être traitées localement grâce à une inspectrice du service, dans le cadre de la suppléance et l'instruction de deux certificats de capacité a pu être achevée dans les premiers jours de 2014, avant mutation de l'inspecteur. Par contre, une douzaine de dossiers de certificats de capacité et d'autorisations d'ouvertures déposée auprès de la DDCSPP du Gers a été directement prise en charge par la coordinatrice régionale « faune sauvage captive » affectée au Service Régional de l'Alimentation à Toulouse. A ce titre, la CoDENAPS (Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites), dans sa formation « faune sauvage captive », dont la consultation est obligatoire pour certains dossiers, a été réunie en décembre 2014.

**Sous-produits animaux ou « SPAN » :**  
**(SPAN = produits d'origine animale impropres à la consommation humaine) :**

Le site existant de Mirande, agréé en tant qu'intermédiaire, a vu sa fréquence d'inspection portée à un rythme triennal après analyse de risque prescrite par la Direction Générale de l'Alimentation du MAAF.

Par ailleurs, les inspections annuelles des abattoirs (ICPE soumises à autorisation), sont l'occasion d'effectuer un bilan sur la gestion des sous-produits en complément de la surveillance assurée par les agents du service Sécurité Sanitaire de la Chaîne Alimentaire (inspection permanente ou itinérante).

Enfin, les installations de compostage (sauf « petites unités » qui pourraient déroger à terme) et de méthanisation (production de biogaz) incorporant des SPAN sont tenues, outre les contraintes environnementales, d'obtenir un agrément sanitaire avant leur mise en service. La DDCSPP est chargée d'instruire les demandes entrant dans ce cadre. Il s'agit d'une activité émergente dont la croissance devrait être importante si l'on se fie aux 100 projets « biogaz » annoncés pour Midi-Pyrénées et dont une part concernera le département du Gers. Toutefois, la qualité et la précocité du dépôt des dossiers fournis par les exploitants restent à améliorer. C'est dans ce contexte qu'ont été initiés, en 2012, l'instruction des demandes d'agrément sanitaire déposées par deux GAEC pour des projets de méthaniseurs.

**Protection animale :**

En sus des élevages industriels ou traditionnels d'animaux de rente et des contrôles « conditionnalité » suivis par le service SSCA, 47 inspections programmées ou faisant suite à des plaintes ont été diligentées par le service PSCV dans le domaine des carnivores domestiques (26) et des équidés (21).



## LE CONTRÔLE SANITAIRE DE L'ARS (AGENCE REGIONALE DE SANTE)

### SANTÉ ENVIRONNEMENT

En application du protocole préfet/ARS du 13/03/2014, la délégation territoriale Gers pour l'ARS Midi-Pyrénées agit sous l'autorité du préfet dans les domaines du contrôle sanitaire de l'eau potable et des eaux de loisirs, de l'habitat indigne. Elle émet également des avis sur les projets à enjeux sanitaires.

Dans le cadre du programme annuel d'inspections, 8 inspections ont été effectuées sur les thématiques : eau potable, légionelles, déchets d'activités de soins à risque infectieux et amiante.

### Eaux destinées à la consommation humaine (EDCH)

Actions d'amélioration de la qualité de l'eau en 2014 :

- Mise en service d'une nouvelle station de production d'eau potable à Villecomtal /Montegut sur Arros et abandon de 5 unités vétustes ;
- 1ère campagne de prélèvements sur deux unités de distribution d'eau potable, jugées à risque : présence de chlorure de vinyle monomère (CVM) ;
- Rencontre avec les exploitants et les collectivités pour mutualiser et rationaliser les autres ressources du Gers.

### Eaux de loisirs

Les programmes de contrôles ont été renforcés avec une augmentation de 18% des structures contrôlées en 1 an. Une demi-journée d'information à destination des exploitants des piscines publiques a été organisée avant la saison d'été. Deux journées d'information/formation avec démonstration pratique sur un bassin ont été réalisées auprès des exploitants de piscines privées à usage collectif.

### Chiffres clés

#### EDCH

- **75,5 %** des captages d'eau potable bénéficient d'une protection réglementaire
- **1332** analyses d'eau potable
- **98,3 %** conformes aux limites de qualité bactériologiques (conformité en baisse de 1,3 point en un an)
- **1,7 %** de la population gersoises, alimentée par de l'eau non conforme sur paramètres bactériologiques

#### Eaux de Loisirs

- **93** établissements de piscines contrôlés par mois d'ouverture dont 165 bassins (+10% en un an)
- **520** analyses (+15% en un an)
- **11 baignades contrôlées**
- **100% conformes** aux normes bactériologiques.

### Risques liés aux légionelles :

Une suspicion de cas groupés de légionellose à Gimont a déclenché la mise en place d'une cellule de coordination interservices, pilotée par la préfecture et la réalisation d'investigations approfondies sur les sites à risques (Tours aéro-réfrigérantes, stations de lavage, station d'épuration, réseaux collectif et individuel de distribution d'eau).

### Lutte contre l'habitat indigne

En lien avec le pôle de lutte contre l'habitat indigne qui centralise les signalements, l'ARS a donné suite à tous les signalements par une visite technique destinée à évaluer les risques sanitaires.

L'activité annuelle est stable mais reste le plus faible de la région (1,2% des signalements). Des actions de sensibilisation ont ainsi été menées auprès des groupements de gendarmeries du Gers et une fiche-action a été intégrée dans le contrat local de santé (CLS) de Condom signé le 19 janvier 2015.

Des échanges ont eu lieu aussi avec la mairie d'AUCH pour définir les missions du Bureau d'Hygiène et de Prévention des Risques (SCHS) au regard de la réglementation en vigueur.

### Environnement extérieur

Consultée pour analyser les impacts sur la santé des projets d'aménagement ou d'urbanisme, 105 dossiers ont été traités en 2014 à partir des principaux déterminants de santé relatifs à la qualité de l'air, de l'eau et de l'environnement sonore.

### Chiffres clés

#### Légionelloses

- 11 enquêtes environnementales à la suite de cas de légionellose

#### Habitat

- 9 logements visités sur 9 signalements
- 4 arrêtés préfectoraux liés au code de la santé publique sur 2 logements (risque de saturnisme infantile, procédure d'urgence, insalubrité et logement impropre par nature)
- 3 arrêtés préfectoraux de mainlevée d'insalubrité concernant 10 logements.

#### Environnement extérieur

- 7 avis sanitaires installations classées pour l'environnement (ICPE)
- 16 avis sanitaires sur la loi sur l'eau
- 32 avis pour contribution à l'autorité environnementale
- 50 avis pour des projets d'urbanisme (PLU, carte communale, certificat d'urbanisme...)

## SOINS PSYCHIATRIQUES ET PROFESSIONS DE SANTÉ

L'Agence Régionale de Santé de Midi-Pyrénées réalise pour le préfet les prestations nécessaires à l'exercice de certaines de ses compétences, en particulier dans le champ des soins psychiatriques sans consentement.

Les modalités de coopération entre le préfet et la directrice générale de l'ARS sont déterminées par le protocole départemental du 13 mars 2014.

### Soins psychiatriques sans consentement :

La loi du 5 juillet 2011 a réformé les modalités de prise en charge des patients faisant l'objet de soins psychiatriques et a introduit un contrôle judiciaire systématique par le Juge des Libertés et de la Détenue (JLD) pour les personnes hospitalisées sans leur consentement, en hospitalisation complète, plus de 15 jours consécutifs après une admission ou une réadmission en soins psychiatriques, ou plus de 6 mois consécutifs.

**La loi du 27 septembre 2013** a modifié certaines dispositions de la loi du 5 juillet 2011 :

- S'agissant des dispositions spécifiques relatives aux unités pour malades difficiles (UMD) et à l'irresponsabilité pénale :
  - Suppression du dispositif spécifique relatif à la levée des soins pour les patients séjournant ou ayant séjourné en UMD et suppression des dispositions législatives encadrant les UMD qui seront reprises dans un texte de niveau réglementaire ;
  - Limitation du champ d'application des dispositions spécifiques applicables aux personnes déclarées

pénalement irresponsables ;

- S'agissant des droits des patients :
  - Création d'un droit de visite des établissements psychiatriques par les parlementaires ;
  - Renforcement des droits des personnes en programme de soins ;
  - Introduction d'un dispositif de sorties de courte durée non accompagnées ;
  - Précisions sur la possibilité d'organiser des sorties accompagnées groupées ;
  - Rappel du droit des personnes détenues à être hospitalisés en soins libres en unité hospitalière spécialement aménagée (UHSA) ;
- S'agissant des simplifications des procédures :
  - Suppression du certificat établi entre le cinquième et le huitième jour et remplacement de l'avis conjoint adressé au JLD par un avis simple ;
  - Clarification des dispositions applicables en cas de désaccord entre le représentant de l'Etat et le psychiatre traitant et introduction de dispositions spécifiques concernant la gestion des différents relatifs aux patients irresponsables pénalement ;
- S'agissant du contrôle du JLD :
  - Réduction du délai donné au JLD pour statuer (12 jours au lieu de 15) et réduction du délai de saisine du JLD (8 jours à compter de la décision d'admission du patient). Cette disposition est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2014.
  - Tenue des audiences (en chambre du conseil à la demande du patient) dans l'établissement de santé d'admission et assistance obligatoire d'un avocat.

- Etablissement d'un rapport sur la dématérialisation du registre des hospitalisations sans consentement

Ainsi, pour le Gers, une convention en date du 1er septembre 2014, d'application immédiate, a été signée entre le centre hospitalier du Gers, le tribunal de grande instance d'Auch, l'agence régionale de santé de Midi-Pyrénées et la préfecture du Gers.

#### Chiffres clés

Les chiffres présentés concernent uniquement les soins psychiatriques sur décision du représentant de l'Etat (SPDRE)

- **41 nouvelles mesures prises** (+17% en un an)
- **22 levées de mesures** (-26% en un an)
- **70 saisines** au Juge des Libertés et de la détention (+27 % en un an)

Sur les trois dernières années, **évolution de 25% des dossiers actifs**

#### Les professions de santé

**Ce domaine est de la compétence stricte du DGARS mais par exception, certaines procédures sont conduites par l'ARS avec le préfet.**

L'évolution de la démographie médicale dans le Gers entre 2011 et 2014 est légèrement positive avec 511 médecins au total (contre 501 en 2011) dont la moyenne d'âge est de 54 ans.

La médecine générale occupe une place importante dans le département puisqu'elle assure l'essentiel de la couverture sanitaire de premier niveau ainsi que de multiples autres missions sur le territoire (permanence des soins, suivi médical des établissements médico-sociaux, médecins sapeurs pompiers). Avec 309 médecins généralistes (libéraux et mixtes, salariés) dans le Gers, la densité globale pour 100 000 habitants (203,2) est largement supérieure aux densités régionale (171,8) et nationale (158,5). Pour autant, la démographie médicale sera en fragilité dans les années à venir. En 2014, la part des médecins généralistes de 50 ans et plus est de 70,6% (contre 65% en 2011) alors que celle des 60 ans et plus représente 32,7% (contre 22,4% en 2011).

**Maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) : un dispositif d'exercice rénové autour de la coordination des professionnels**

La loi HPST du 21 juillet 2009 a créé les MSP pour répondre à la désaffection des jeunes médecins pour la médecine générale et aux problèmes de démographie médicale. Par circulaire du 27 juillet 2010, un plan d'équipement en maisons de santé en milieu rural a été lancé

avec à l'appui, un cahier des charges national.

Le Gers s'est donc inscrit de manière volontariste dans le développement des MSP en milieu rural, puisque 5 projets de MSP ont été labellisés par l'ARS en 2011 et 2012.

4 MSP ont été ouvertes en 2013 (Mauvezin, Vic-Fezensac, Fleurance et Marciac) à laquelle s'est rajoutée la MSP de Nogaro le 31 mars 2014.

Plusieurs autres projets de MSP sont actuellement en cours, à des stades plus ou moins avancés :

- la MSP de Seissan dont le dossier a été validé par le comité technique régional le 4 juin 2014. La fin des travaux est prévue courant dernier trimestre 2015 ;
- 3 autres projets à Samatan, Valence sur Baïse et Mirande.

#### **Permanence des soins ambulatoires (PDSA) par les médecins libéraux :**

##### **Mise en place d'un nouveau dispositif PDSA :**

Au service des patients, la PDSA est une mission de service public qui repose depuis le 2 juin 2014, sur une nouvelle organisation départementale qui renforce la complémentarité entre médecins généralistes et médecins urgentistes. Un numéro d'appel unique « 39 66 » permet à toute personne de contacter un médecin le soir à partir de 20h, la nuit, le WE (à compter du samedi midi) et les jours fériés. Pour toute urgence vitale, le numéro « 15 » reste de rigueur.

Une fédération régionale des associations de régulation

libérale (FARMIP) a été créée pour garantir la qualité des réponses apportées aux patients et développer les bonnes pratiques à travers la formation professionnelle initiale et continue des permanenciers et des médecins-régulateurs.

De sa mise en place au 2 juin et jusqu'à la fin de l'année 2014, le 39 66 a reçu 80 000 appels au niveau de la région Midi-Pyrénées dont 9 520 appels concernant le Gers, ce qui place le département au 1er rang par rapport à sa population.

Dans le Gers, 17 médecins assurent la régulation du 39 66 sur la plate-forme d'Auch.

Une expérimentation est par ailleurs menée sur la régulation déportée sur le site de la maison de santé pluri professionnelle de Vic-Fezensac assurée par 4 médecins-régulateurs.

#### **Carences et réquisitions préfectorales :**

Le Conseil départemental de l'Ordre des Médecins assure l'organisation des gardes médicales libérales. En cas de carence irrémédiable (remplacement impossible, grève...), des arrêtés préfectoraux de réquisition des médecins sont alors pris par le préfet, sur proposition de l'ARS.

L'année 2014 a été marquée par plusieurs mouvements de grève :

- « Journée sans professions libérales » du 30 septembre

Les médecins, les pharmaciens et les laboratoires de biologie médicale se sont associés à cette journée.

Dans le Gers, il n'a pas été nécessaire de réquisitionner des médecins, ceux-ci ayant assuré la continuité de la

de la prise en charge des examens de biologie prescrits dans certains établissements de santé et par la médecine de ville.

Il a également été procédé à la réquisition de 9 pharmaciens sur la base d'une répartition géographique cohérente afin d'assurer la poursuite de la dispensation des médicaments et produits de santé à la population.

- La période de la fin décembre 2014 et début 2015 a également été impactée par plusieurs vagues d'appels à la grève émanant des principales organisations représentant les médecins libéraux (MG France, CSMF, SML, FMF, SNRO), de l'Association des Médecins Urgentistes de France (AMUF) et de la Fédération de l'Hospitalisation privée (FHP).

Ce mouvement a été peu suivi dans le Gers : seuls 18 médecins généralistes libéraux (sur un total de plus 140 médecins de garde), soit moins de 13% d'entre eux, ont été réquisitionnés pour assurer la continuité de la permanence des soins de décembre 2014 à février 2015.

#### **CODAMUPS-TS :**

Instance modifiée par le décret du 13 juillet 2010, elle est désormais co-présidée par le directeur général de l'ARS (ou son représentant) et le préfet de département. Pour le Gers, la nouvelle instance a été installée le 13 avril 2011 et a constitué le sous-comité médical et le sous-comité des transports sanitaires.

Le CODAMUPS-TS s'est réuni deux fois en 2014 :

- une première fois le 22 janvier 2014 pour l'examen du projet de Plan Blanc Elargi qui a été adopté à l'unanimité ;
- une seconde fois le 3 décembre 2014 dans sa nouvelle composition (à la suite de l'expiration du mandat de 3 ans des précédents membres) avec pour objet la présentation du dispositif national de la conduite à tenir au regard du risque EBOLA : niveaux de prise en charge des cas à risque et modalités de transports des patients vers le centre hospitalier de référence de Bordeaux.

Deux réunions du sous-comité « transports sanitaires » ont eu lieu les 10 juillet et 3 décembre 2014, au cours desquels ont été abordés :

- le bilan et l'organisation de la garde ambulancière avec une expérimentation, depuis le 1er septembre 2014, des nouveaux horaires dans le but de diminuer le nombre de carences d'intervention des transporteurs sanitaires privés, constatées en début de soirées : fixée de 19 h à 7h (au lieu de 20h à 8h) ;
- les autorisations de mise en service et de transferts d'autorisation des véhicules de transports sanitaires ;
- les différentes hypothèses de modification et regroupement des secteurs géographiques de garde pour répondre au mieux aux besoins.

## PLAN DE SECOURS ET ALERTES SANITAIRES

### Signaux et alertes sanitaires

L'ARS Midi-Pyrénées reçoit et traite les signaux et alertes sanitaires par le point focal régional unique de réception des alertes sanitaires à Toulouse, ARS31-alerte@ars.sante.fr et numéro unique 0 820 226 101.

Sur l'année 2014, 2 231 signaux ont été réceptionnés à la Cellule de Veille, d'Alerte et de Gestion Sanitaire (CVAGS) de l'ARS Midi-Pyrénées contre 1 929 en 2013, soit une moyenne de 6 signaux par jour.

117 signaux concernent le Gers, soit 6,2 signaux pour 10 000 habitants, plaçant le département en 2ème position après l'Ariège.

La majorité des signaux sont de nature infectieuse/sanitaire et concerne principalement des maladies à déclaration obligatoire. Viennent ensuite les signaux liés à des événements indésirables puis les signaux relatifs à un événement d'origine environnementale.

### Mise à jour des plans

**Plan Blanc Elargi** : défini par le code de la santé publique (art. L.3131-8), le plan blanc élargi est un volet sanitaire du plan Orsec dont l'objectif est d'apporter une réponse aux situations d'urgence sanitaire exceptionnelle : c'est un outil opérationnel de coordination départementale pour la prise en charge de nombreuses victimes ou patients.

Le plan blanc élargi est préparé par l'ARS, arrêté par le

préfet de département après avis du CODAMUPS-TS et révisé chaque année.

L'ARS Midi-Pyrénées a inscrit dans son programme de travail l'élaboration du plan blanc élargi pour les départements dépourvus et la mise à jour de ceux existants sur la base d'une trame régionale identique pour tous les départements de la région.

La DT ARS a recueilli au cours de l'année 2012 l'ensemble des éléments constituant les annexes opérationnelles de ce plan :

- identification des risques pouvant impacter les établissements de santé et médico-sociaux ;
- recensement de l'ensemble des moyens mobilisables pour faire face à une situation grave (établissements de santé, plateaux techniques, professionnels de santé, transports sanitaires...).

Une enquête spécifique a été adressée aux établissements sanitaires afin de recenser de manière exhaustive tous les moyens disponibles (techniques, matériels, humains).

L'année 2013 a été consacrée à la validation des différentes données et à la finalisation du document.

Le Plan Blanc Elargi a été présenté à la session du CODAMUPS-TS du 22 janvier 2014 qui a émis un avis favorable à l'unanimité. Il a été approuvé par arrêté de M. le Préfet du Gers en date du 26 février 2014.

### Exercices de sécurité civile

Chaque année, la DT du Gers participe à plusieurs exercices pilotés par la préfecture.

Exercice du 20 juin 2014 : Exercice permettant de tester le Plan Particulier d'Intervention concernant le barrage de la Gimone.

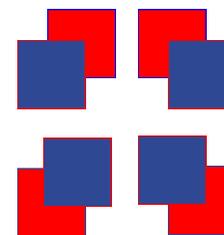
Exercice du 20 mai 2014 : Exercice cadre relatif au Plan Orsec Pollution des eaux intérieures.

Exercice du 9 décembre 2014 : Exercice cadre tempête afin de tester le déclenchement du plan communal de sauvegarde de plusieurs communes du département (3ème série de communes).

Exercice du 10 décembre 2014 : Exercice cadre permettant de tester le Plan Particulier d'Intervention concernant le stockage souterrain de gaz d'Izaute.







**Veiller au respect des lois et des libertés publiques**



Les missions réglementaires confiées au préfet sont principalement assurées au sein de la direction des libertés publiques et des collectivités locales de la préfecture et des sous-préfectures.

Elles recouvrent :

- l'organisation et la transparence de la vie démocratique ;
- les relations avec les collectivités locales ;
- la délivrance des titres d'identité ;
- l'application des règles d'entrée et de séjour des étrangers ;
- la circulation et la sécurité routière ;
- les procédures d'autorisations de toutes sortes ;
- les enquêtes publiques à l'initiative de l'Etat.

### ORGANISATION ET TRANSPARENCE DE LA VIE DEMOCRATIQUE

L'année 2014 a été marquée par une nouvelle étape dans la dématérialisation des listes électorales ainsi que par l'organisation de 3 élections politiques (municipales, européennes et sénatoriales) et 1 élection professionnelle (SDIS).

**Dématérialisation des listes électorales** : expérimentation du dispositif de dématérialisation via la plate-forme Elistelec mise en place au niveau ministériel.

Au moyen d'un identifiant et d'un mot de passe personnels délivrés par le ministère et communiqués par le bureau des élections de la préfecture à chaque commune, celles-ci ont la possibilité, via une fonction « export » de

leur logiciel de gestion des listes électorales, de déposer les listes dématérialisées sur cette plate-forme nationale. 212 communes sur les 463 communes que compte le département du Gers ont utilisé cette faculté.

**Elections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014** : sur les 463 communes, 431 conseils municipaux et communautaires ont été élus dès le 1<sup>er</sup> tour, 32 communes ont eu recours à un second tour.

La déclaration obligatoire de tous les candidats, y compris dans les communes de moins de 1000 habitants, a nécessité la mise en place de structures spécifiques dédiées au dépôt des candidatures, à la préfecture et dans chaque sous-préfecture pendant une période de 4 mois.

9 communes de plus de 2 500 habitants dans lesquelles une commission de propagande a dû être instituée ont assuré, sous convention avec la préfecture, la mise sous pli et l'envoi de la propagande aux électeurs de leur commune.

La réforme de l'élection des conseils municipaux et des conseillers communautaires a suscité de très nombreuses questions avant les élections mais également après, ce qui a conduit la préfecture à créer une rubrique dédiée sur le site internet de la préfecture (foire aux questions).

Le nombre de protestations électorales contentieuses auprès du tribunal administratif de Pau (7 communes rurales) et de 3 recours devant le Conseil d'Etat, témoigne du caractère sensible de cette élection locale, les motifs invoqués par les requérants n'étant pas liés aux modifications réglementaires mais au contexte local tendu.

**Elections municipales partielles** : 3 élections partielles ont été organisées, dont 1 nécessitant 2 tours de scrutin.

**Elections au Parlement européen du 25 mai 2014** : les candidatures ont été déposées auprès de la préfecture de Bordeaux pour la circonscription Sud-Ouest. Les opérations de mise sous pli et de colisage des bulletins de vote ont été confiées à la société de routage Koba sur le site de Pessac (33). Elles se sont globalement bien déroulées.

Le nombre important de listes dans la circonscription (25) a toutefois généré des difficultés matérielles pour les mairies qui devaient mettre en place des panneaux d'affichage en nombre suffisant.

**Elections sénatoriales du 28 septembre 2014** : les opérations relatives aux élections sénatoriales ont débuté dès le vendredi 20 juin par l'élection, au sein des conseils municipaux, des délégués devant constituer, avec les membres de droit (parlementaires, conseillers régionaux et généraux) le collège électoral appelé à voter le 28 septembre 2014 pour élire 2 sénateurs pour le département du Gers.

Les candidatures ont été déposées auprès du bureau des élections de la préfecture : 12 pour le premier tour (10 en 2008) et 7 pour le second tour (2 en 2008).

Les opérations de vote se sont déroulées à la salle des Cordeliers, mise à disposition par la commune d'Auch, et aménagée par la préfecture en 4 bureaux de vote pour répartir les 778 électeurs du département.

**Elections professionnelles** : deux élections professionnelles ont été organisées par le bureau élections de la préfecture

- service départemental d'incendie et de secours (SDIS) : suite au renouvellement général des conseils municipaux, le second trimestre de l'année 2014 a été marqué par le renouvellement du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS), de la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours (CATSIS) et du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs Pompiers Volontaires (CCDSPV).
- élection partielle des juges du tribunal de commerce d'Auch : organisation de l'élection pour pourvoir 6 sièges vacants.



Dépouillement des élections

## RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

Le préfet et ses délégués dans les arrondissements sont chargés d'exercer le contrôle de légalité sur les actes des collectivités territoriales, en application de l'article 72 de la Constitution et des lois de décentralisation de 1982, ainsi que le contrôle budgétaire.

Le contrôle est centralisé en préfecture et concentré sur les actes prioritaires définis dans le cadre d'une stratégie annuelle du contrôle de légalité. En 2014, l'effort a porté sur l'intercommunalité, l'urbanisme, la commande publique et certains actes de la fonction publique territoriale.

### Chiffres clés

- 33 064 actes transmis, dont 28 818 actes non budgétaires et 4 246 actes budgétaires
- 98% des actes prioritaires contrôlés (100% pour les actes budgétaires)
- 438 lettres d'observations,
- 70% des actes retirés ou réformés après intervention (316 actes),
- 2 saisines de la chambre régionale des comptes
- Pas de déféré ou référé de suspension

Les actes des collectivités ou de leurs groupements peuvent être télé-transmis par l'application ACTES. Cela est

également possible pour les documents budgétaires depuis le 1er janvier 2012 (ACTES budgétaire) :

- 186 collectivités raccordées (153 communes, 22 EPCI et syndicats et 11 autres : Conseil Général, SDIS, CCAS, CIAS, CDGFPT...) soit 41 collectivités supplémentaires raccordées en 2014 ;
- 58% des actes télé transmis, contre 46,4% en 2013.

Le contrôle s'accompagne du conseil aux collectivités pour les accompagner dans la mise en œuvre des politiques publiques. En 2014, 60 % de l'activité du service a été consacrée aux actions de conseils.

Le renouvellement des conseils municipaux et des assemblées délibérantes des structures intercommunales ont généré une forte augmentation de la charge de travail du service des relations avec les collectivités locales (SRCL), que ce soit en terme de conseil ou d'organisation de nombreuses élections (commission départementale de coopération intercommunale, commission de conciliation en matière d'urbanisme, conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale, conseil supérieur de la fonction publique territoriale, commission territoriale de l'action publique, CFL, CNEN).

Le SRCL s'est également fortement impliqué en 2014 dans l'organisation et la collecte des résultats des élections professionnelles au sein de la fonction publique territoriale.

En matière d'intercommunalité, l'année 2014 a été marquée par la poursuite et l'achèvement du schéma départemental de la coopération intercommunale, adopté le 23 décembre 2011.

#### Chiffres clés

- 1 commission départementale de la coopération intercommunale
- 2 pôles d'équilibre des territoires ruraux (PETR) créés
- 1 arrêté de périmètre de SCOT départemental publié

La préfecture assure, en outre, le calcul et la mise en paiement des dotations de l'Etat aux collectivités locales (communes, établissements de coopération intercommunale et département) pour un montant total de **183 080 133,36 €** qui se décompose en :

#### Chiffres clés

- 73 641 537,27 € pour les communes
- 12 620 355,56 € pour les EPCI
- 95 065 256,53 € pour le département
- 401 680,00 € pour d'autres organismes (SDIS et CDGFPT)

L'année 2014 est marquée également par le recentrage de l'instruction et de la gestion du fonds de compensation de la TVA représentant l'instruction de 600 dossiers pour un montant reversé aux collectivités de 16 569 771 €.

Le contrôle interne comptable a été développé par la mise en place de contrôles de supervision a posteriori pour les processus de paiement du FCTVA, de la dotation

globale d'équipement du département et du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales.

#### Nouveautés 2014

- La création de 2 PETR
- La publication de l'arrêté de périmètre du SCOT départemental



Réunion des élus au Dôme de Gascogne à Auch

## DELIVRANCE DES TITRES D'IDENTITE

La délivrance des cartes nationales d'identité est faite par la préfecture pour l'ensemble du département.

La délivrance des passeports se fait à partir de l'une des 12 mairies équipées d'une station de biométrie. La demande est ensuite validée par la préfecture pour tout le département.

La fabrication des titres est centralisée par l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS). Ils sont ensuite envoyés en mairie pour être remis au public. Les délais moyens de mise à disposition d'un passeport ont été de 3 jours (6,7 jours en moyenne nationale) et de 6 jours pour les CNI (10 jours en moyenne nationale).

La préfecture est fortement impliquée dans la lutte contre la fraude documentaire pour garantir la sécurité des titres délivrés. Sous les directives d'un « référent fraudes », elle anime un réseau et assiste les mairies dans les opérations de contrôle des documents fournis.

### Chiffres clés

- 11 062 cartes nationales d'identité produites
- 6 954 passeports validés,

## APPLICATION DES REGLES D'ENTREE ET DE SEJOUR DES ETRANGERS

L'accueil des étrangers est centralisé à la préfecture. Un pré accueil est mis en place pour informer le public des différentes procédures, prendre des rendez-vous et remettre les titres de séjour produits. Un accueil personnalisé est ensuite assuré aux guichets. Les titres de séjour ont été délivrés, en moyenne, en 24 jours (30 jours en moyenne nationale) et l'instruction des demandes de naturalisation a été faite en 70 jours (150 jours en moyenne nationale).

### Chiffres clés

- 2 571 étrangers accueillis,
- 1 046 titres de séjour validés,
- 113 demandes de naturalisation,
- 49 demandes d'asile
- 63 mesures d'éloignement prononcées dont 7 réellement exécutées.

Afin d'améliorer l'accueil des étrangers, un module internet de prise de rendez-vous pour le dépôt de demande de titre de séjour a été mis en place le 15 décembre 2014.

## CIRCULATION ET SECURITE ROUTIERE

La délivrance des certificats d'immatriculation et des permis de conduire est regroupée à la préfecture. Les délais moyens de délivrance ont été de 28 jours pour les permis de conduire et de 4 jours pour les certificats d'immatriculation.

### Chiffres clés

- 27 650 certificats d'immatriculation délivrés, (soit - 1 653 par rapport à 2013).
- 9 682 permis de conduire délivrés (soit + 767 par rapport à 2013).

A noter que la délivrance du permis de conduire au format européen, à compter du 19 septembre 2013, continue de générer un surcroît important de travail en raison des nouvelles procédures à mettre en œuvre, et entraîne une forte fréquentation du public aux guichets.

### Nouveautés 2014

- la fusion des bureaux des « étrangers » et de la « circulation » et la création du Service de délivrance des titres au 15 octobre 2014
- le transfert au 5 janvier 2015 du traitement des passeports vers la plate-forme régionale de Foix (préfecture de l'Ariège)
- la mise en place au 15 décembre 2014 d'un module internet de prise de rendez-vous pour le dépôt de demande de titre de séjour.

## PROCEDURES REGLEMENTAIRES ET D'AUTORISATIONS

La préfecture et les sous-préfectures assurent la mise en œuvre de réglementations diversifiées touchant à la liberté d'association, à l'exercice de professions et activités réglementées, ou à des polices particulières.

### Chiffres clés

#### Professions réglementées :

- 21 cartes d'agents immobilier délivrées
- 23 habilitations et renouvellements d'habilitations d'entreprises de pompes funèbres
- 1 autorisation de création de chambre funéraire
- 20 agréments et renouvellement de gardes particuliers

#### Réglementation commerciale :

- 15 récépissés de déclaration de liquidation délivrés (4 pour cessation d'activité, 4 pour travaux et 7 pour modification des conditions d'exploitation)
- 4 réunions de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) ayant examiné 6 dossiers de création de surfaces commerciales, 1 recours auprès de la commission nationale d'aménagement commercial

### Chiffres clés

#### Liberté d'association :

- 127 créations d'associations, dont 22 télé-déclarations
- 676 modifications, dont 33 télé-déclarations
- 32 dissolutions dont 1 télé-déclaration

Fonds de dotation : 3 créations

Associations syndicales libres : 5 créations

#### Police de l'Air :

- 1 autorisation d'aérodrome privé
- 1 plate-forme occasionnelle autorisée
- 3 manifestations aériennes autorisées, dont 1 de grande importance
- 7 autorisations de survol pour photos
- 85 autorisations de survols de drones et spectres (15 en 2013)

#### Police funéraire :

- 7 autorisations de transports de corps
- 4 autorisations d'inhumation tardive
- 14 dérogation au délai d'inhumation

### RESPECT DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

La préfecture assure une mission juridique et de coordination interministérielle en matière de respect du droit de l'environnement, notamment pour les installations classées au titre de la protection de l'environnement (récépissés de déclaration, arrêtés d'autorisation d'exploitation, arrêtés complémentaires ou de mise en demeure, instruction des plaintes et recours contentieux).

Elle est également chargée d'organiser l'ensemble des enquêtes publiques lancées par l'Etat dans le département (installations classées, loi sur l'eau, urbanisme, préalable à une déclaration d'utilité publique, parcellaire, ...).

Elle met en œuvre des réglementations particulières liées à la protection de l'environnement : agrément des VHU, transports de matières dangereuses, etc.

Elle assure le secrétariat de plusieurs commissions départementales :

- Conseil Départemental de l'Environnement des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) ;
- Commission Départementale Nature, Paysages et Sites (CDNPS) ;
- Commission Locale d'Information et de Surveillance pour les Installations de Stockages des déchets ménagers (CLIS) ;
- Commission départementale de désignation des commissaires enquêteurs.

En 2014, le bureau du droit de l'environnement a poursuivi la mise en place de comités de pilotage pour aider les porteurs de projets (collectivités notamment) à finaliser leur dossier technique avant la mise à enquête publique. Il a participé aux travaux de comités de pilotage mis en en

place sur des dossiers à forts enjeux locaux :

- le déménagement de la SPA à Ordan-Larroque (9 réunions)
- le cheminement piétonnier sur les berges du Gers entre Preignan et Roquelaure (MO CAGA)
- le contournement de Pavie (3 réunions)
- la déviation de Gimont

Il a poursuivi cette année encore son engagement, aux côtés des services de la chambre d'agriculture, dans un processus de régularisation des distillateurs soumis à déclaration au titre des ICPE.

En 2014, le bureau du droit de l'environnement a eu pour mission, en collaboration avec les différents services déconcentrés concernés, d'assurer la rédaction des mémoires contentieux concernant les dossiers suivants :

- l'autorisation d'extension de l'installation de stockage des déchets non dangereux portée par le Syndicat Mixte Trigone à Pavie
- l'agrément et l'habilitation de l'ADASEA comme association de protection de l'environnement
- l'élevage de poulets industriels à Lannepax
- la déclaration d'utilité publique commune de Solomiac

En raison des élections municipales de mars 2014, le bureau du droit de l'Environnement a procédé au renouvellement des membres des différentes commissions qu'il gère, ce qui a représenté la rédaction de 18 arrêtés de composition.

#### Chiffres clés

##### ICPE :

- 131 récépissés de déclaration
- 3 autorisations et 22 arrêtés complémentaires
- 15 mises en demeure et 14 levées de mise en demeure
- 1 enquête publique
- 2 arrêtés de consignation de somme

##### Loi sur l'eau :

- 5 autorisations, 5 autorisations temporaires et 10 arrêtés complémentaires
- 5 mises en demeure
- 4 déclarations d'intérêt général (DIG)

##### DUP :

- 3 déclarations d'utilité publique
- 5 arrêtés de cessibilité
- 4 enquêtes publiques diverses
- 8 autorisations de pénétrer dans les propriétés privées
- 7 autorisations diverses

##### Risques et déchets :

- 10 CODERST pour 44 dossiers , 4 CDNPS pour 19 dossiers, 3 comités de suivi de site
- 7 récépissés transport route déchets et 16 agréments et habilitations d'associations pour la protection de l'environnement.



## SOUS-PREFECTURE DE MIRANDE

En 2014, l'activité de la sous-préfecture de Mirande s'est concentrée autour des 8 missions :

- l'accueil du public ;
- la participation à l'organisation des élections municipales ;
- les relations avec les collectivités ;
- l'intercommunalité ;
- l'instruction et la programmation des dossiers DETR ;
- la sécurité dans les ERP et les grands rassemblements ;
- les procédures d'autorisation et réglementaires ;
- le greffe des associations.

La sous-préfecture de Mirande a perdu 40 % de ses effectifs. Au cours de l'année 2014 elle a accompli ses missions avec 2,8 ETP permanents administratifs (sans compter la sous-préfète).

### L'ACCUEIL DU PUBLIC

Malgré la baisse drastique des effectifs, la sous-préfecture de Mirande a été réorganisée afin de maintenir un service d'accueil et d'accompagnement du public, nécessaire à la satisfaction des besoins d'une population vieillissante dans un arrondissement à caractère rural et qui peine à utiliser les outils numériques pour effectuer ses démarches administratives.

Ce maintien a pu être réalisé au prix d'une restriction des jours et heures d'accès à la sous-préfecture, aussi bien pour l'accueil physique que téléphonique. La sous-

préfecture qui assurait un accueil 5 jours sur 7 est désormais fermée deux après-midi par semaine. Il permet néanmoins de conserver un point d'entrée de proximité des services de l'Etat.

Dans le cadre de cet accueil, 958 dossiers de carte grise ont été réceptionnés pour transmission à la préfecture après aide aux administrés à la constitution du dossier.

#### LA PARTICIPATION A L'ORGANISATION DES ELECTIONS

L'année 2014 a été marquée par le renouvellement général des conseils municipaux et communautaires.

A ce titre, la sous-préfecture de Mirande a procédé à l'enregistrement de 1929 déclarations de candidatures pour les 150 communes de l'arrondissement.

#### Chiffres clés

- 1 929 déclarations de candidatures enregistrées
- 30 % des maires renouvelés sur l'ensemble des communes de l'arrondissement

N.B : le corollaire au renouvellement des conseils municipaux est l'augmentation significative des actes des collectivités transmis au représentant de l'Etat (+ 15%).

## RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

### I - Le contrôle de légalité

Le sous-préfet de l'arrondissement, par délégation du préfet, exerce le contrôle de légalité des actes des collectivités publiques de son ressort territorial.

Depuis le 1er janvier 2010, les contrôles précités sont concentrés au niveau de la préfecture de département selon une stratégie arrêtée annuellement en collaboration avec les services de la préfecture, la sous-préfecture et les directions départementales.

Cette stratégie définit de manière exhaustive les catégories d'actes sur lesquels les contrôles précités seront exercés en priorité ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

L'implication de la sous-préfecture dans cette stratégie a été la suivante :

- tous les actes des collectivités de l'arrondissement sont reçus et donc enregistrés à la sous-préfecture (9197 actes reçus) ;
- tous les actes reçus sont nécessairement lus, de manière à pouvoir déterminer ceux relevant de la stratégie départementale et qui devront être transmis à la préfecture pour contrôle ou pour avis à un service compétent (cas des décisions relevant du domaine de l'urbanisme) ;
- il reste loisible au sous-préfet d'exercer le contrôle de légalité sur des actes ne relevant pas de la stratégie départementale.

Ainsi, en 2014, les efforts de contrôle de la sous-préfecture, hors stratégie départementale, ont porté :

- sur les actes pris par les collectivités suite au renouvellement des conseils municipaux. En effet, il s'agit d'actes à enjeu car ils conditionnent la constitution et le fonctionnement des assemblées délibérantes tout au long du mandat. Ce sont pour l'essentiel les désignations des délégués communaux aux EPCI et organismes divers, des arrêtés de délégation de fonctions et de signature, de la constitution des CCAS...
- les actes d'urbanisme en raison du caractère sensible de la matière en lien avec la DDT.
- en matière d'intercommunalité, une attention particulière a été portée au partage des compétences entre les EPCI et leurs membres.

## II - Le contrôle budgétaire

Tous les actes budgétaires sont reçus et enregistrés à la sous-préfecture (1735 actes).

Pour les budgets primitifs, un contrôle de 1er niveau est effectué et porte sur la légalité des conditions de leur adoption et l'équilibre des sections en recettes et dépenses.

Le contrôle de l'équilibre réel est effectué en préfecture sur les documents budgétaires ciblés par la stratégie départementale qui est revue annuellement.

Pour les comptes administratifs, vérification de légalité de l'adoption et repérage si possible, d'un éventuel déficit au-dessus du seuil de saisine de la CRC.

### Chiffres clés

- 9 197 actes transmis, dont 7 462 actes non budgétaires et 1 735 actes budgétaires
- 223 lettres d'observations
- 2 199 actes télétransmis via l'application ACTES réglementaire
- 1/3 des collectivités reliées à cette application

## III - La mission de conseil

Conformément aux instructions ministérielles, la sous-préfecture assure la mission de conseil auprès des collectivités, mission indissociable du contrôle de légalité. Cette mission est primordiale pour les collectivités en milieu rural et répond à un véritable besoin. En effet, les petites communes disposent de services administratifs « a minima », peu étoffés en termes de compétences et de moyens juridiques.

La sous-préfecture constitue un véritable appui et se trouve sollicitée souvent au-delà des moyens dont elle dispose en terme d'effectifs, la baisse drastique de ces derniers ayant conduit à un redéploiement des missions sur les agents restants qui doivent être de plus en plus polyvalents.

L'année 2014 a été marquée par une intensification des demandes de conseil formulées, du fait de l'arrivée de nouveaux élus suite au renouvellement de 30 % des conseils municipaux, dans tous les domaines pouvant intéresser les collectivités.

Malgré une incitation à l'utilisation des messageries pour formuler leurs demandes, les élus et leurs services restent attachés à un contact direct téléphonique pour une réponse immédiate, caractéristique de l'image qu'ils ont du service de proximité.

Ces pratiques rendent difficilement quantifiable l'activité de conseil.

### L'INTERCOMMUNALITE

En prévision de la réflexion sur le prochain schéma de coopération intercommunale, la sous-préfecture de Mirande a poursuivi en 2014 un travail amorcé dès 2011 d'identification des syndicats intercommunaux qui pourraient faire l'objet d'une dissolution (notamment du fait de l'évolution des compétences des intercommunalités) ou dont les périmètres pourraient être rationalisés (cas des syndicats d'aménagement des rivières).

#### Chiffres clés

- 1 fusion de deux syndicats de rivières
- 1 procédure de dissolution/extension de syndicat de rivières qui conduira à la rationalisation du bassin de rivière et suppression d'un syndicat
- 1 procédure en cours de dissolution d'un syndicat scolaire

### DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

La sous-préfecture assure l'instruction et la programmation des dossiers de demande de dotations d'équipement

des territoires ruraux (DETR), pour les collectivités de l'arrondissement, véritable levier financier pour le sous-préfet d'arrondissement.

#### Chiffres clés

- 48 dossiers instruits représentant un volume financier de travaux de 5 823 391 €
- 43 dossiers retenus représentant un volume financier de travaux de 5 355 430 €
- Total de 1 120 239 € déployés sur l'arrondissement de Mirande pour des investissements de sécurité, accessibilité et développement économique

### SECURITE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

#### I - Les établissements recevant du public

La commission de sécurité a statué, soit sur place, soit suite à des groupes de visite sur 104 établissements recevant du public dans l'arrondissement de Mirande

- 63 ERP au titre des visites périodiques
- 41 ERP au titre de la réception de travaux.

Tous les locaux à sommeil ont fait l'objet d'une visite sur place de la commission, ce qui représente 25 établissements.

Sur 6 avis défavorables donnés par la commission, 5 ont été levés.

## II - Les grands rassemblements

La sous-préfecture a instruit 4 dossiers de grands rassemblements.

Elle a de plus apporté régulièrement son concours aux maires, à leur demande, pour assurer la sécurité de diverses manifestations qui, du fait de leur plus faible importance, n'étaient pas soumises au dispositif applicable aux grands rassemblements.

### PROCEDURES REGLEMENTAIRES ET D'AUTORISATIONS

#### Les épreuves sportives :

La sous-préfecture instruit les dossiers du ressort de son arrondissement. En 2014 : 45 autorisations délivrées dont 18 épreuves soumises à autorisation et 27 soumises à déclaration.

#### Les expulsions locatives :

- 36 assignations à comparaître devant la juridiction ;
- 10 commandements de quitter les lieux ;
- 2 concours de la force publique accordés.

#### Les gardes particuliers :

- 7 demandes de garde-chasse instruites ;
- 2 demandes de garde-pêche instruites.

## LE GREFFE DES ASSOCIATIONS

La sous-préfecture assure le greffe des associations et est fortement sollicitée pour des renseignements sur les modalités de fonctionnement et les démarches administratives à effectuer pour les créations, dissolutions et autres modifications.

### Chiffres clés

- 50 dossiers de création
- 458 dossiers de modification et déclaration de changement de bureau
- 18 dossiers de dissolution



## SOUS-PREFECTURE DE CONDOM

Le sous-préfet de l'arrondissement, par délégation du préfet, exerce un contrôle de légalité sur les actes, en tenant compte de la stratégie du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire arrêtée chaque année par la préfecture, conformément aux instructions du gouvernement.

Elles recouvrent l'organisation et la transparence de la vie démocratique, les relations avec les collectivités locales, les procédures d'autorisations de toutes sortes.

### ORGANISATION ET TRANSPARENCE DE LA VIE DEMOCRATIQUE

L'année 2014 a connu le renouvellement général des conseils municipaux et communautaires ; sur les 159 communes de l'arrondissement de Condom, les services de la sous-préfecture ont enregistré 2 359 candidatures.

Au final, c'est le tiers des maires qui a été renouvelé à l'issue des élections.

#### Chiffres clés

- 2 359 candidatures enregistrées
- 1/3 des maires a été renouvelé sur l'ensemble des communes de l'arrondissement

## RELATION AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

Le contrôle proprement dit est centralisé en préfecture et concentré sur les actes prioritaires définis dans le cadre d'une stratégie annuelle du contrôle de légalité.

Dans le cadre de son pré-contrôle, la sous-préfecture de Condom a porté l'effort sur l'intercommunalité, l'urbanisme, la commande publique et certains actes de la fonction publique territoriale.

### Chiffres clés

- 5 986 actes transmis, dont 3 392 actes non budgétaires et 2 594 actes budgétaires
- 63 lettres d'observations
- 4 042 actes télétransmis via l'application ACTES réglementaire

Le contrôle s'accompagne du conseil aux collectivités pour les accompagner dans la mise en œuvre des politiques publiques. En 2014, l'appui et le conseil aux collectivités s'est intensifié du fait de la demande croissante de ces dernières.

## L'INTERCOMMUNALITE

En matière d'intercommunalité, l'année 2014 a été marquée par la poursuite et de modifications statutaires de la part de différents établissements de coopération intercommunale dont le siège est situé sur l'arrondissement de Condom et dont seules quelques communes, sont du

ressort de l'arrondissement : 11 modifications statutaires ont été menées à terme.

## DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

La sous-préfecture assure l'instruction des dossiers de demande de dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR), pour les collectivités de l'arrondissement, ce qui a représenté un volume financier de 2 535 551 euros (dont 114 443 euros au titre de la DETR complémentaire).

### Chiffres clés

- 48 dossiers de DETR ont été transmis à la sous-préfectures
- 38 dossiers retenus au titre des priorités dont la mise en accessibilité

## PROCEDURES REGLEMENTAIRES ET D'AUTORISATIONS

La sous-préfecture assure le suivi et effectue les visites obligatoires et périodiques des établissements recevant du public situés sur son arrondissement. En 2014, il a été réalisé 104 visites de sécurité incendie. Sur l'ensemble des visites de la commission d'arrondissement, 52 avis défavorables ont été émis. La plupart ont connu par la suite une levée de l'avis défavorable, une fois les travaux et prescriptions suivies.

Par ailleurs, au titre des autorisations administratives, 93 avis favorables pour des manifestations sportives ont été accordés, dont 54 courses et 39 randonnées.

Dans le cadre des expulsions locatives, 123 dossiers ont été présentés devant le tribunal d'instance, décomposés comme suit :

- 62 assignations à comparaître devant la juridiction ;
- 38 commandements de quitter les lieux. Par la suite la sous-préfecture a reçu 15 demandes de concours de la force publique et en a accordé 8.

La sous-préfecture n'émet plus de titres. En revanche, elle assure l'accueil et l'accompagnement des administrés souhaitant effectuer leurs démarches. Ainsi, 271 dossiers de permis de conduire et 1 240 dossiers de cartes grises (demandes d'immatriculation, changement d'adresses, modifications suite à cession, etc) ont été examinés. Durant l'année 2014, 12 commissions médicales ont été organisées.

De manière plus marginale, 17 demandes de « gardes particuliers » ont été enregistrées, dont 15 gardes chasse et 2 gardes pêche.

#### LE GREFFE DES ASSOCIATIONS

La sous-préfecture demeure la porte d'entrée pour les démarches des associations qui souhaitent se créer, modifier leurs statuts, ou se dissoudre. Il est à dénombrer en 2014 :

- 94 dossiers de création ;
- 491 modifications statutaires ;
- 17 dissolutions.

C'est donc 602 demandes diverses qui ont été enregistrées par l'agent en charges des associations. La procédure de télé-déclaration, qui permet aux associations

d'effectuer leurs démarches en ligne, est très peu utilisée (seuls 14 dossiers de créations sont comptabilisés), les responsables de ces organisations préférant se rendre à l'accueil pour obtenir les informations et explications dont ils ont besoin.

#### Chiffres clés

##### Autorisations et réglementation

- 104 visites de sécurité des ERP dont 52 avis défavorables émis et levés depuis
- 93 manifestations sportives ont fait l'objet d'une autorisation
- 602 dossiers des associations traités

##### Expulsions locatives

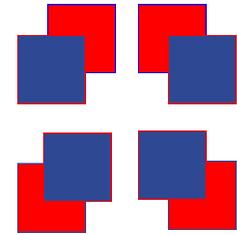
- 8 concours de la force publique accordés

##### Droits à conduire

- 271 dossiers de permis de conduire reçus et transmis en préfecture
- 1 240 dossiers de cartes grises reçus et transmis en préfecture

---

**Garantir que l'aménagement et le développement des territoires  
soient cohérents et respectueux de l'environnement**





## SOUTENIR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### PLANIFICATION, URBANISME, ÉCONOMIE D'ESPACES AGRICOLES ET NATURELS

#### Planification, urbanisme

La direction départementale des territoires (DDT) assiste les communes dans l'élaboration et les modifications de leurs documents de planification : SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle intercommunale), PLU (Plan Local d'Urbanisme) communaux ou intercommunaux, cartes communales. Le service instruit les demandes d'autorisation d'occupation du sol dans les communes où cette compétence est exercée par l'État, et pour le compte des communes compétentes de moins de dix mille habitants qui en font la demande. Elle intervient dans 426 communes.

#### Chiffres clés

- Deux PLU intercommunaux prescrits, couvrant 27 communes (communauté de communes de la Ténarèze) et 10 communes gersoises membres de la communauté de communes d'Aire sur Adour
- 302 communes disposent d'un document d'urbanisme : 62 POS ou PLU, 240 cartes communales, 115 procédures d'élaboration ou de révision de ces documents communaux sont en cours
- 1662 permis de construire, 3186 certificats d'urbanisme, 90 permis d'aménager, 1727 déclarations préalables instruites

#### Animation du réseau des bureaux d'études

La DDT a organisé 4 réunions des bureaux d'études qui interviennent sur les documents d'urbanisme, afin d'échanger sur divers thèmes de nature réglementaire (procédures, nouveautés législatives et réglementaires,...), qualitative (prise en compte trame verte et bleue, paysage et formes urbaines...), financière (financement des équipements nécessaires à la mise en œuvre d'un document d'urbanisme) et technique (numérisation des documents d'urbanisme, utilisation des données disponibles...).

#### Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA)

La CDCEA, dont la DDT assure la présidence par délégation du préfet et le secrétariat, s'est réunie à 9 reprises en 2014 pour examiner 27 projets de documents d'urbanisme et 76 demandes de certificats d'urbanisme et de permis de construire en zone agricole.

#### Schémas de cohérence territoriale (SCOT)

La DDT participe à la démarche d'élaboration du SCOT interdépartemental Val d'Adour et sera associée à celle du SCOT Adour-Chalosse-Tursan, dont le territoire, situé majoritairement dans les Landes, concerne dix communes gersoises.

#### Chiffres clés

- Deux SCOT en cours d'étude : Val d'Adour et Adour-Chalosse-Tursan
- Un SCOT en révision : Gascogne toulousaine.

## PATRIMOINE NATUREL, PAYSAGER, PRÉSERVATION DES RESSOURCES EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

### Patrimoine naturel

Dans le cadre du réseau européen « Natura 2000 » de sites remarquables pour leur biodiversité, 6 sites d'habitats naturels et d'espèces à préserver ont été retenus. Les sites du Lizet, des Étangs de l'Armagnac, de La Lauze, du Val d'Adour et de la Gélise disposent d'un document de gestion. L'État pilote l'élaboration du DOCOB du site Midou-Ludon.

Les mesures prises dans le cadre de ces dispositifs visent à protéger durablement les habitats et les espèces présents sur ces sites. Les signataires des chartes s'engagent à mettre en place ces mesures pour une durée de cinq ans. Ils contribuent ainsi à la gestion durable de leur propriété et au maintien des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. La charte en contrepartie leur permet de bénéficier d'exonérations fiscales liées au foncier.

### Patrimoine paysager

L'impact paysager des constructions est systématiquement pris en compte dans les décisions d'autorisation de construire. Une action spécifique est menée en continu sur ce point depuis début 2009. Le travail partenarial avec le CAUE, l'Architecte des Bâtiments de France et les paysagistes et architectes conseils de la DDT s'est poursuivi en 2014.

### Actions en faveur de protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Des actions concrètes ont été réalisées en 2014 afin d'améliorer la qualité de l'eau : mesures visant à protéger

les périmètres de protection des captages d'eau potable, lancement des études de groupement sur Auch et Condom. Parallèlement à la mise en œuvre de la réforme sur les volumes prélevables destinés à l'irrigation, les partenaires se sont engagés à appliquer des règles de gestion visant à mettre en adéquation la ressource disponible et les besoins en eau. Les SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux) visent à proposer des actions plus ambitieuses et concertées à l'échelle d'un territoire cohérent. A ce titre le SAGE Adour a été approuvé le 3 décembre 2014. En cas de défaillance de ces mesures, l'État peut mettre en œuvre les plans de crise et les mesures de restrictions d'usages adéquates.

Dans cette perspective, l'arrêté cadre gestion de crise de l'Adour a été révisé et les mesures renforcées. De même, sur le système Neste et rivières de Gascogne, un nouvel arrêté cadre a été rédigé et fait l'objet actuellement d'une consultation du public.

Concernant les pollutions diffuses liées aux nitrates, la révision de la zone vulnérable aux pollutions par les nitrates a été engagée dans le cadre du contentieux européen. La quasi totalité du département serait concernée par la révision initiale. Ce travail de définition de la zone se poursuit. Le département du Gers a particulièrement contribué au dossier relatif aux critères pour l'épandage des fertilisants azotés.

#### Chiffres clés

- 13 000 km de cours d'eau
- 3 000 plans d'eau
- 500 dossiers instruits au titre de la police de l'eau

## ACCOMPAGNER LES ACTEURS ET SOUTENIR LES TERRITOIRES

### LES AIDES AU DÉVELOPPEMENT LOCAL PROGRAMMÉES PAR LA PRÉFECTURE

**6 818 252 € de subventions d'investissement de l'Etat aux collectivités territoriales (+ 5 % de DETR par rapport à l'enveloppe DETR 2013)**

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), instituée par la loi de finances pour 2011, permet de financer les projets d'investissement des collectivités locales.

Sur 165 dossiers présentés au corps préfectoral, 134 ont fait l'objet d'une notification de subvention pour un montant, après reliquats sur la gestion 2014, de 6 818 670,07 €, se décomposant comme suit :

▪ 20 dossiers EPCI :	2 354 027,53 €
▪ 15 dossiers syndicats :	497 024,40 €
▪ 99 dossiers communes :	3 967 618,14 €

### Les pôles d'excellence rurale (PER)

Les huit PER de la seconde génération ont fait l'objet d'un accompagnement spécifique par la DIRCIME, en liaison avec les DDI. Des réunions de suivi ont ainsi été organisées avec les porteurs des PER et les relances des bénéficiaires ont été effectuées à plusieurs reprises.

Paiements :	
Agrobio :	61 875,77 € (1 dossier)
Terra Mair et Vélopôle :	/
Volailles :	368 305,19 € (25 dossiers)
Vignes :	256 774,76 € (33 dossiers)
Gers Santé Ruralité :	40 602,47 € (1 dossier)
Aéroparc :	185 000 € (1 dossier)
Viandes :	39 434,57 € (7 dossiers)

**Total des paiements 2014 : 951 992,76 €**

Engagement comptable et juridique : 200 000 € pour l'acquisition de l'abattoir d'AUCH, dans le cadre du PER Viandes.

### Le Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (FNADT)

Six projets ont bénéficié en 2014 d'une aide au titre du FNADT section locale (volet territorial du CPER) pour un total de 447 500 € :

- Les deux relais de services publics de Jégun et Vic-Fezensac, pour un total de 20 000 € ;
- Le plan de résorption en téléphonie mobile du Gers porté par Gers Numérique, pour un total de 50 000 € ;
- L'expérimentation pilote proposée par le SGAR en vue du déploiement des outils numériques dans le premier degré : 60 000 € accordés à Gers Numérique ;
- Les travaux de modernisation de l'abattoir d'Auch portés par Grand Auch Agglo : 150 000 € accordés fin décembre ;
- La voie de desserte de la zone industrielle de Fleurance : 167 500 € accordés fin décembre.

## PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES RISQUES ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

### PRÉVENTION DES RISQUES

#### Mise en œuvre progressive des Plans de Prévention des Risques Naturels Inondations et retrait-gonflement-argiles

Le risque inondation est de loin le risque naturel le plus important dans le département. Or, la majorité des PPRI en vigueur ne couvre que la surface inondée par la rivière principale. Ainsi les services de l'Etat ont engagé la réalisation de PPRI de bassin sur l'ensemble du territoire départemental.

L'année 2014 a permis la concrétisation des études menées sur les bassins de la Save et de la Gimone. Un règlement unique a également été rédigé pour la bonne application de la réglementation sur les différentes zones définies dans les PPRI. L'étude d'aléa inondation a été engagée sur les bassins de l'Arrats et du Gers.

Concernant le risque « retrait-gonflement-argiles », un projet de règlement départemental uniformisé a fait l'objet d'une enquête publique et a été approuvé en 2014 dans la perspective de la prise en compte de ce risque sur la totalité du département.

#### Chiffres clés

- 16 PPRI communaux
- 4 plans de surfaces submersibles (valant PPRI) sur 81 communes
- 147 ouvrages hydrauliques classés au titre de la sécurité
- l'ensemble du département concerné par le risque retrait-gonflement d'argile (RGA)

### Déchets inertes

Une installation de stockage de déchets inertes a fait l'objet d'un arrêté d'autorisation d'exploiter. Située à Castelnau-Barbarens, elle est destinée à recevoir les déchets inertes des entreprises du BTP. Une dizaine de signalements de dépôts sauvages ont fait l'objet d'un suivi.

#### Chiffres clés

- 1 arrêté autorisant une ISDI
- 10 signalements de dépôts sauvages suivis par les services de l'Etat

### MOBILITÉ, DÉPLACEMENTS, ÉDUCATION ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

#### Sécurité routière

Le bilan 2014 de l'accidentalité dans le Gers s'établit à 127 accidents corporels, 20 tués et 160 blessés. Par rapport à 2013, le nombre d'accidents corporels est stable. Le nombre de blessés est en légère baisse (- 4%), en revanche le nombre de tués est supérieur à celui de 2013 (+ 8 personnes tuées).

Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière a bénéficié de 68 500 € de crédits de l'État destinés aux porteurs de projets (associations, collectivités, comités des fêtes, établissements scolaires, services de l'État) qui ont réalisé en particulier :

- les deuxièmes états généraux de la sécurité routière du Gers, qui se sont tenus le 14 octobre 2014 à Auch. Cette journée s'est articulée autour des conférences et animations qui ont accueilli près de 1 000 jeunes ;
- l'opération « Agendas de l'égalité pour les étudiants » (création et distribution de 9000 agendas dans lesquels ont été insérés des messages de sécurité routière) ;
- la poursuite de l'action de prévention pour les piétons seniors « piétons seniors : circulez malin ! »

#### Chiffres clés

- 300 actions de prévention pour 15 000 personnes sensibilisées
- 68 500 € alloués au PDASR 2014

#### Éducation routière

En 2014, plus de 10 000 candidats ont passé les examens des différents permis de conduire. À signaler une augmentation sensible des examens du groupe poids lourds. Le nombre journalier maximum d'examens de permis B a été porté de 12 à 13 par inspecteur permettant ainsi de diminuer le temps d'attente des candidats entre deux présentations.

#### COHÉSION URBAINE, HABITAT , LOGEMENT , ACCESSIBILITÉ, PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

##### Logements du parc public

La DDT finance la construction et la réhabilitation de logements sociaux du parc public (HLM et communes). A ce titre, 113 logements sociaux et très sociaux ont été financés en 2014. La DDT a également agréé 198 logements spécifiques : 152 à destination des personnes âgées, 22 pour les personnes handicapées et 24 logements étudiants.

##### Logements du parc privé

L'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) a financé la réhabilitation de 35 logements du parc destinés à la location à vocation sociale et 524 logements appartenant à des propriétaires occupants disposant de ressources modestes. Dans le cadre de ces opérations, l'accent a été mis sur la perte d'autonomie et le handicap, la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, l'amélioration de la performance énergétique des logements.

#### Chiffres clés

- 311 logements financés : HLM, places EHPAD ou foyer spécifique financés
- 559 logements du parc privé subventionnés dont 418 pour des travaux d'économie d'énergie
- 6 millions d'€ d'aides à la pierre (parc public et parc privé)

### Le contrat de ville du quartier du Grand Garros

En 2013, le quartier du grand Garros est désigné parmi les 12 sites préfigureurs de la nouvelle politique de la ville. Une gouvernance est mise en place entre la collectivité et les services de l'État pour rédiger le dossier de préfiguration. Après la phase de préfiguration, la gouvernance est maintenue en vue de la rédaction du futur contrat de ville entre la CGAA et l'État. Le 17 juin 2014, la liste des 1300 quartiers de la politique de la ville est publiée, 22 quartiers seulement sont listés en Midi-Pyrénées, dont le grand Garros. La qualité de ce dossier déposé parmi les premiers est saluée.



### Accessibilité

L'activité de la Sous Commission Départementale d'Accessibilité (SCDA) s'est maintenue au même niveau qu'en 2013, les 2 dernières années représentant ainsi le nombre le plus élevé de dossiers instruits et présentés en SCDA

(ERP neufs ou travaux dans des ERP existants). Ce point peut s'expliquer par le rapprochement de l'échéance réglementaire du 1er janvier 2015. L'accompagnement financier des mises aux normes au travers de la DETR aux collectivités explique en partie cette progression.

La DDT assure des permanences « accessibilité » hebdomadaires au cours de laquelle les porteurs de projets peuvent présenter leurs dossiers en présence des représentants des associations de personnes handicapées.

#### Chiffres clés

- 336 dossiers présentés en SCDA
- 35 demandes de dérogation aux règles d'accessibilité

### Travaux bâtiments de l'État

L'appui technique aux opérations de travaux sur les bâtiments de l'État s'est traduit par :

- l'appui technique à la commission locale (BOP 309) ;
- le suivi des travaux sur les bâtiments de la DDT et préfectoraux ;
- mission de conduite d'opération pour la réhabilitation du tribunal d'Auch.

### Bruit

Les cartes de bruit de la deuxième échéance adoptées par arrêté préfectoral du 2 mai 2013 ont servi de base en 2014 pour la réalisation des Plans de Prévention du Bruit dans l'environnement (PPBE) correspondants. Fin 2014, la commune d'Auch, le département et l'État avaient adopté chacun leur PPBE respectif.

En s'appuyant sur l'observatoire du bruit, constitué en 2010, plusieurs logements ont fait l'objet de travaux de rénovation. En 2014, une troisième tranche de travaux a été engagée portant à 90 le nombre de logements traités. Ces travaux d'isolement acoustique (traitement des ouvertures, des façades et des systèmes d'aération) sont subventionnés par l'ADEME à 80% en moyenne.

#### Chiffres clés

- 90 logements traités sur la durée de l'opération
- 300 000 € d'aides attribuées
- 450 000 € de travaux générés

#### Publicité extérieure et pré enseignes

Dans ce domaine, l'année 2014 a été marquée par :

- l'instruction de 8 déclarations préalables de pose de panneaux et 12 demandes d'autorisation de pose d'enseignes en périmètre ABF ;
- l'exercice de la police de la publicité : 700 panneaux analysés dont plus de la moitié en infraction ;
- l'information et sensibilisation des acteurs : chambres consulaires, Association des Maires, CAUE 32, producteurs de foies gras, Côtes de Gascogne, Floc, Armagnac, offices de tourisme, Conseil Général... ;
- règlements locaux de publicité : la communauté de communes de la Ténarèze s'est engagée dans l'élaboration d'un RLP intercommunal.

#### Chiffres clés

- 700 dispositifs contrôlés dont plus de la moitié en infraction

## SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ET L'ECONOMIE DES TERRITOIRES

### Économie agricole

L'agriculture gersoise utilise 71 % de la surface totale du département et occupe 12 % des actifs. La DDT est principalement en charge de la gestion des aides européennes de la Politique Agricole Commune (PAC) ainsi que de divers autres dispositifs. En 2014, les dispositifs relevant de la PAC ont été fortement impactés par :

- la mise en place de contrôles supplémentaires de grande ampleur sur les surfaces déclarées (« plan FEAGA ») ;
- le transfert de la gestion des fonds européens du 2e pilier de l'État vers les Régions avec des changements de circuits de gestion.

### 1er pilier de la PAC : soutenir et maintenir l'activité agricole de manière générale :

Les aides du 1er pilier prennent 2 formes :

- les aides dites « découplées » qui sont versées à l'hectare sur la base de références historiques indépendamment de la production ;
- les aides dites « couplées » qui sont versées pour certaines productions en fonction de la surface (blé dur, protéagineux...) ou d'animaux (vaches allaitantes, ovins, caprins). Des aides à l'agriculture biologique s'ajoutent aux aides couplées.

Concernant ces aides, l'effort en faveur du développement de la télédéclaration (en lieu et place de dossiers papier) a été poursuivi. Au total, 5 600 exploitants sur 7 200 ont télédéclaré en 2014, soit un taux de 77 % (71 % en 2013 et 59 % en 2012).

## 2e pilier de la PAC : favoriser le développement rural et l'environnement

Sur les enjeux environnementaux, le deuxième pilier comprend des aides dites « agro-environnementales ». Il s'agit d'aides qui accompagnent les changements de pratiques en faveur de l'environnement (qualité de l'eau, biodiversité, zones humides, rotations dans les cultures...).

Sur le développement rural, le deuxième pilier comprend les aides suivantes :

- indemnité compensatrice de handicap naturel (ICHN) : il s'agit d'une aide pour les éleveurs situés dans des zones où la production d'herbe a des rendements faibles (le Gers est intégralement concerné) ;
- aides à l'installation/transmission : il s'agit de favoriser l'installation de jeunes agriculteurs par une dotation financière au démarrage ainsi que par des prêts bonifiés ;
- aides à la modernisation : il s'agit d'aides au financement de la rénovation ou de la construction d'outils de travail plus performants économiquement ou environnementalement.

### Autres missions

En plus des aides de la PAC, d'autres missions sont rattachées à l'économie agricole, notamment :

- les contrôles : la DDT est chargée de sélectionner les exploitations à mettre en contrôle au titre de la PAC et de traiter les suites de ces contrôles. Ces contrôles touchent environ 5 % des exploitations chaque année. En 2014, il y a eu une importante

zone de télédétection avec 370 dossiers : il s'agit de contrôles sur la base de photos aériennes particulières qui permettent de détecter le type de végétation cultivée ;

- divers dispositifs d'aides de crises avec notamment le système des calamités agricoles qui permet d'indemniser certaines pertes liées à des intempéries. Il y a eu trois calamités agricoles reconnues en 2014 ;
- un dispositif d'accompagnement des agriculteurs en difficulté avec une augmentation du nombre de dossiers liée à la conjoncture difficile ;
- la gestion du reversement des aides du « plan de campagne » : des aides touchées dans les années 2000 par certains producteurs d'ail. 90 producteurs étaient concernés dans le Gers ;
- les Pôles d'Excellence rurale ;
- l'aide à l'émergence du projet de reprise de l'abattoir d'Auch.

### Chiffres clés

- Aide découplée : 114 M€, 7200 dossiers
- Aides couplées animales : 9,5 M€, 1 600 dossiers
- Aide agriculture biologique : 3,2 M€, 700 dossiers
- Aides agro-environnementales : 2,9 M€, 850 dossiers
- ICHN : 2,5 M€, 1 100 dossiers
- Aides à l'installation transmission : 68 dossiers, 1,7 M€ d'aides
- Aides à la modernisation : 1 125 000 €
- Contrôle des structures : 270 dossiers, 7430 ha

### Soutien au développement et à la compétitivité du territoire

L'année 2014 a été marquée par la fin de gestion du programme Feader 2007-2013 avec la clôture de la programmation des dossiers Leader et le lancement des futurs programmes 2014-2020 sous l'autorité de gestion du Conseil Régional Midi-Pyrénées.

Les Pays gersois sont tous constitués en Groupes d'Action Locale, ce qui permet à la totalité du territoire du Gers de bénéficier des fonds Leader. Chaque territoire dispose d'une enveloppe de 1.5 à 2,2 millions d'€ sur la totalité du programme pour le financement de projets.

La DDT assure auprès des Pays/GAL, le pilotage et la veille réglementaire liée à l'utilisation de ces fonds. À raison de 3 à 5 comités par an et par pays 49 projets ont été programmés en 2014 pour un montant total d'aides de 836 058 €. Ces aides accompagnent des investissements qui représentent plus de 4 550 000 €. Au-delà des 49 programmés, 60 projets ont été soldés en 2014 pour un montant de Feader de 2 464 071 €.

#### Chiffres clés

49 projets engagés pour un montant de Feader de 836 058 €  
60 dossiers soldés pour un montant de Feader de 2 464 071 €

### Expertise territoriale et valorisation des données

La connaissance des territoires constitue une modalité d'accompagnement des dynamiques territoriales et une porte d'entrée pour l'évaluation des politiques publiques. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'action de la DDT en valorisant les données produites à travers des analyses territoriales telles l'étude des logements vacants, les réflexions sur la réforme territoriale et en mettant à disposition ces données auprès des acteurs du territoire.

Dans le cadre de l'Open Data et de la Directive Inspire, les services de l'État ont l'obligation de rendre accessibles leurs données publiques à tous les citoyens. En 2014, la DDT a œuvré pour rendre accessibles et téléchargeables ses données, 84 séries de données ont ainsi été cataloguées. Ce travail va se poursuivre sur 2015.

### Optimiser le fonctionnement, la gestion des effectifs et le dialogue social

Compte tenu des évolutions du cadre d'intervention de la DDT, la démarche « DDT horizon 2017 » a été engagée afin d'une part de définir des perspectives notamment en matière d'adéquation des activités, des moyens et de l'organisation et d'autre part de renforcer le sens de l'action générale de la DDT.

Cette démarche initiée en novembre 2014 s'est appuyée sur un diagnostic des activités, des effectifs présents et des perspectives d'évolution. Elle conduira à des modifications d'organigramme et une meilleure gestion des mobilités qui s'échelonneront entre mai 2015 et début 2017.

## ASSURER LA PROTECTION DU PATRIMOINE

**Objectif** : privilégier un cadre de vie et une architecture de qualité.

### Patrimoine paysager

Sites classés : demandes d'autorisations de travaux : transmission (après CDNPS) au ministre pour accord.

Sites inscrits : demandes d'autorisations de travaux : avis du STAP au service instructeur après instruction

Participation aux commissions départementales de la nature, des paysages et des sites.

Participation aux réunions sur les paysages et le développement durable.

### Patrimoine historique

#### *Patrimoine protégé*

ABF Conservateur d'un monument appartenant à l'État : cathédrale Sainte-Marie d'AUCH

Entretien sur monuments historiques classés : contrôle scientifique et technique

#### Masses financières

- 69 492 € de dotation MHC
- 214 268 € alloués à la cathédrale d'Auch
- 257 121 € de dotation MHI
- 20 000 € de la Fondation du Patrimoine, Sauvegarde de l'Art Français

Monuments historiques inscrits : avis sur PC, contrôle scientifique et technique.

Participation aux réunions de programmation et de commissions de contrôle scientifique et technique, commissions régionales du patrimoine et des sites.

#### *Patrimoine non protégé*

Démocratisation et transmission des savoir-faire traditionnels en lien avec : Conseil Départemental, Conservation du patrimoine, écoles, associations, élus, maîtres d'œuvres, entreprises, particuliers, ...

Assistance au Conseil Départemental dans le cadre des aides dédiées au patrimoine rural non protégé.

Mission d'expertise des dossiers de la Fondation du Patrimoine et de la Sauvegarde de l'Art Français.

Instruction des dossiers présentés par la préfecture au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux et des subventions exceptionnelles.

#### Chiffres clés

- 2 autorisations en site classé
- 2 autorisations en site inscrit
- 12 réunions DRAC
- 56 opérations MHC
- 7 opérations MHI
- 32 dossiers Fondation du Patrimoine
- 20 dossiers de subvention
- 629 autorisations en zones sensibles
- 27 documents d'urbanisme

## Zones sensibles

### Abords de monuments :

Demandes d'autorisations de travaux : instruction des dossiers et avis du STAP transmis au service instructeur.  
Participation aux documents d'urbanisme : PLU, PPM, Carte communale, ...  
Conseils auprès des communes dans leurs projets d'aménagements urbains à fort impact.  
Participation aux réunions sur l'aménagement des territoires.

### ZPPAUP - AVAP

Soutien à la transformation des Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager en Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine. Deux ZPPAUP sont en application : AUCH et LECTOURE. Une AVAP est en application : LOMBEZ et une est en cours d'étude : EAUZE, arrêtée le 09/11/2012.

### Hors abords de monument et zones sensibles

Demandes d'autorisations de travaux : instruction des dossiers et avis simples du STAP transmis au service instructeur.  
Soutien et conseils auprès des communes sur des secteurs sensibles situés hors abords MH : Cônes de visibilité, quartier dont l'architecture présente un intérêt historique, ...

## ENTREtenir ET EXPLOITER LE RESEAU ROUTIER NATIONAL

Depuis novembre 2006 la DIR Sud-Ouest a en charge la gestion du réseau routier national sur le grand Sud-Ouest, soit 950 km de routes. Elle est placée sous l'autorité du préfet de région Midi-Pyrénées, préfet de Haute Garonne et préfet coordonnateur des itinéraires routiers. Elle s'appuie sur 4 districts, dont le district Ouest basé à Auch.

Ce district a en charge l'entretien et l'exploitation :

- de la RN 21 du Nord de Lectoure à l'entrée de Lourdes (65) ;
- l'itinéraire IGG soit la RN 124, RN 224, RN 542 et RN 524 jusqu'à Langon (33) ;
- d'anciens tronçons de RN en cours de transfert au conseil général.

Le district Ouest a réalisé des travaux de renouvellement de couche de roulement sur chaussées pour un montant total de 3,73 M€, notamment sur :

- RN 21 - traverse de Auch (avenue Alsace et entrée nord) ;
- RN 21 - traverse de Fleurance (1ère tranche) ;
- RN 21 - en section courante au sud de Fleurance ;
- RN 21 - traverse de Mirande ;
- RN 124 - en section courante à l'Est de Gimont ;
- RN 124 - en section courante sur la 2x2 voies à Pujaudran sens Toulouse-Auch ;
- RN 524 - en section courante au sud de Eauze jusqu'au carrefour avec la RN 124.

Des opérations visant à améliorer la sécurité du réseau ont été entreprises pour un montant total de 1,16 M€ notamment :

- la démarche SURE (sécurité des usagers sur les routes existantes) sur la RN 21, avec la préparation aux travaux d'amélioration des virages de Miramont d'Astarac ;
- la sécurisation du réseau passe aussi par le traitement des obstacles latéraux sur la RN 124 : poursuite du programme quinquennal de suppression d'obstacles latéraux (tête d'ouvrage, parapets de pont ...) sur les communes de l'Isle Jourdain jusqu'à Gimont ;
- toujours en matière de sécurité, le district Ouest a réalisé des aménagements visant à améliorer la sécurité des usagers et du personnel d'exploitation du CEI de l'Isle Jourdain lors d'interventions sur le réseau en 2x2 voies de la RN 124 de l'Isle Jourdain à Pujaudran, par la création de refuges.

La DIRSO a aussi le souci d'intégrer dans son activité les démarches de développement durable. Le district Ouest a poursuivi en 2014 les actions initiées depuis la création des DIR suivantes :

- actions visant à protéger les chiroptères sous les ouvrages d'art ;
- actions visant à limiter l'utilisation de produits phytosanitaires ;
- expérimentation de pratiques en matière de fauchage (fauchage retardé ...).

#### La surveillance du réseau :

Le personnel du district Ouest a assuré tout au long de l'année la surveillance du réseau par des patrouilles bi-hebdomadaires, ainsi que des interventions d'urgence sur incidents et accidents nécessitant au total plus de 800 interventions dans l'année.

Pendant la période dite « de viabilité hivernale » de novembre à mars, le district Ouest double les personnels en astreinte afin d'être en mesure d'activer les 10 camions de déneigement et de salage (dont 8 dans le Gers) prêts en permanence.

#### Chiffres clés

- 381 kilomètres de routes dont 50,7 km de 2x2 voies
- 79 agents
- 5 implantations : 4 centres d'exploitations et d'intervention (CEI) : Auch, Isle Jourdain, Séméac (65), et Captieux (33). Un point d'appui à Cazaubon.
- Budget 2014 : 7,98 M€.

## L'ACTION DE LA DREAL

Conformément aux engagements de service, et au-delà des domaines traités par l'UT DREAL, l'ensemble des effectifs de la DREAL est susceptible d'intervenir sur les thématiques énoncées dans le tableau annexé aux engagements de service, les compétences pouvant être mutualisées sur 1 ou plusieurs départements.

Les unités territoriales sont bi-départementales. La DREAL UT « Hautes Pyrénées-Gers » représentait en 2014 un effectif de 9 personnes à Tarbes et 5 personnes à Auch avec 7 agents pour le contrôle des installations classées, 1 agent pour le contrôle des digues et barrages et 1,5 agents pour les véhicules (réception et contrôle).

L'UT accueille dans ses locaux les contrôleurs des transports terrestres (3 à Tarbes et 1 à Auch).

### Installations classées

Au 31 décembre 2014, on recensait 103 établissements classés soumis à autorisation ou enregistrement de compétence DREAL dans le département du Gers .

Parmi ces établissements, on relève 2 établissements soumis à la directive Seveso seuil haut et 2 établissements seuil bas (enjeu risques accidentels), 6 soumis à la directive IED (enjeux risques chroniques) et 12 carrières en activité.

En 2014, le service a réalisé 47 inspections pour les ICPE du Gers qui ont conduit à la signature de 10 arrêtés préfectoraux de mise en demeure, de 2 arrêtés d'astreinte administrative et à une consignation de somme.

Au titre de 2014, il a été reçu 3 nouveaux dossiers de demande d'autorisation d'exploiter qui sont en cours d'instruction. En outre, 3 dossiers de demande d'autorisation d'exploiter (2 dossiers de régularisation de situation administrative et un dossier pour un nouveau site) et un dossier d'enregistrement (extension de site) ont été instruits et ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral. Par ailleurs, 23 arrêtés préfectoraux complémentaires ont été pris pour des établissements existants.

En ce qui concerne des actions particulières, il est à signaler :

- l'enquête publique du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour du site TIGF Stockage souterrain d'Izaute ;
- le démarrage de l'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Pavie ;
- la tenue des 3 commissions de suivi de site pour les 3 installations de stockage de déchets non dangereux du Gers ;
- la prise d'arrêtés préfectoraux pour la recherche de substances dangereuses dans l'eau (RSDE) pour 8 établissements ;
- 2 inspections menées dans le cadre de l'action nationale relative aux installations de méthanisation ;
- la participation à l'action nationale de contrôle des centres de véhicules hors d'usage (VHU) non agréés et de contrôle des établissements traitant illégalement des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) ;
- l'instruction des calculs de garanties financières pour les nouveaux établissements concernés par le dispositif ;
- le cadrage préalable d'un projet d'installation de méthanisation relevant du nouveau dispositif de l'autorisation unique.

### **Véhicules : (missions exercées par des agents en poste à Tarbes)**

Les DREAL sont chargées de la réception des véhicules : il s'agit de s'assurer qu'un véhicule de conception nouvelle, transformé importé ou démuné de certificat d'immatriculation est conforme aux prescriptions techniques réglementaires concernant la sécurité et les nuisances.

Pour le département du Gers, le service a délivré 4 attestations d'aménagement de transport en commun de personnes, 3 cartes blanches (véhicules de dépannage) et 41 réceptions de véhicules routiers.

La DREAL a également une mission de surveillance des centres chargés d'effectuer les contrôles techniques pour vérifier que ceux-ci présentent une qualité optimale au regard des exigences de sécurité routière.

Le service a effectué 8 contrôles de centres de visites véhicules légers et 2 nouveaux centres de véhicules légers ont été autorisés. 10 contrôles techniques de poids lourds sur le centre d'Auch ont été supervisés.

### **Contrôles Dignes et Barrages : (missions exercées par un agent en poste à Tarbes)**

Concernant la sécurité des ouvrages hydrauliques, 8 inspections ont été réalisées dans le Gers. 5 événements importants pour la sécurité hydraulique (EISH) se sont produits en 2014 dont 3 sur des barrages et 2 sur des digues. Par ailleurs, 2 diagnostics de sûreté de barrage, une dizaine d'études de travaux, de mise en conformité, de dimensionnement ou de reconstruction d'ouvrage dans le département du Gers ont été instruits. Le suivi du chantier du barrage de la Barne a également nécessité la participation de l'UT DREAL à une dizaine de réunions techniques de chantier, ainsi que l'analyse d'une quin-

zaine de dossiers techniques relatifs à des points particuliers.

### **Les travaux réalisés sur la déviation de Gimont**

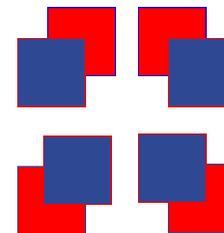
L'opération consiste en la création d'une route nouvelle à 2X2 voies type voie Express, entre le giratoire de la déviation d'Aubiet et le raccordement au lieu dit « La guérite », sur une longueur de 9,6 km. Elle comprend : un giratoire Est de raccordement avec l'actuelle RN124 ; un diffuseur au niveau de la RD 12 qui relie Gimont côté Nord et Saramon côté Sud ; 10 ouvrages d'art routiers se répartissant en 6 passages inférieurs et 1 passage supérieur, dont un pont route franchissant la voie ferrée Auch / Toulouse et 2 viaducs de franchissements de cours d'eau : la Gimone et la Marcaoué ; 5 écrans acoustiques. La RN 124 entre Auch et L'Isle Jourdain s'inscrit dans le tracé de l'itinéraire à Très Grand Gabarit (ITGG), déclaré d'utilité publique en date du 30 mai 2002. La déviation de Gimont fait partie de cet itinéraire, et les prescriptions techniques applicables à l'ITGG s'imposent donc.

Les travaux de débroussaillage et déboisement (dégagement d'emprise) ont commencé avec le groupement d'entreprises AGRI ENVIRONNEMENT / CAZAL, le 1er octobre 2014 sur les zones 1, 2 et 3, pour une période de 2 mois. La zone 4 fera l'objet d'un déboisement en octobre et novembre 2015.

L'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) est intervenu en décembre 2014 pour effectuer les fouilles archéologiques préventives sur la zone 1. Les zones 2 et 3 sont programmées au 1er trimestre 2015, la dernière zone courant décembre 2015.

---

**Garantir la cohésion sociale**





## SITUATION DE L'EMPLOI ET DU MARCHÉ DU TRAVAIL DANS LE GERS AU 31 DECEMBRE 2014

### La situation du marché du travail à la fin du mois de décembre 2014

Depuis la fin du deuxième trimestre 2014, dernière valeur connue, le taux de chômage reste stable (7,9 %) dans le département du Gers. Il reste toujours inférieur à la moyenne régionale, qui s'élève à 10,1 %. Seul le département de l'Aveyron présente un taux inférieur en Midi Pyrénées, avec 7,4 %.

La dégradation du marché du travail gersois s'est poursuivie sur l'ensemble de l'année 2014. La demande d'emploi a augmenté pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive. Pour l'ensemble des catégories ABC, la demande s'est accrue de 7,7 % en 1 an, à un rythme supérieur à la moyenne régionale (6,7 %). 12 674 personnes étaient inscrites à Pôle emploi à la fin du mois de décembre 2014.

Si l'on ne tient compte que de la seule catégorie A, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 9,3 % en 1 an, à un rythme supérieur à la moyenne régionale (6,5 %). A la fin du mois de décembre 2014, 8 070 personnes étaient inscrites à Pôle Emploi au titre de la catégorie A (rappel : 7 274 en décembre 2013).

L'année 2014 n'a pas infléchi la tendance sur la demande d'emploi des seniors qui reste marquée comme en 2013 par une augmentation plus rapide, que l'augmentation de la demande d'emploi générale. Le nombre de seniors inscrits à Pôle Emploi en catégories ABC a ainsi augmenté de 12,2 % en 1 an. Il s'élevait à 3 452 personnes à la fin du

mois de décembre 2014. Ce chiffre était de 3 062 personnes à fin 2013.

Les femmes sont toujours surreprésentées dans la demande d'emploi globale. Elles représentaient 53 % des personnes inscrites en catégories ABC à la fin du mois de décembre 2014. L'évolution de la demande d'emploi est comparable pour les deux sexes à l'exception de la situation des hommes âgés de 50 ans et plus (le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie ABC et âgés de 50 ans et plus a augmenté de 15,3 % en l'espace d'1 an). Cette tendance conduit à un léger rapprochement de la part des hommes et de la part des femmes dans la demande d'emploi.

En 2014, la situation est inverse pour les jeunes. La demande d'emploi des moins de 25 ans a progressé moins vite que la demande d'emploi générale (+ 2,7 % en 1 an pour les moins de 25 ans, contre + 7,7 % pour l'ensemble de la demande d'emploi en catégories ABC).

Au 31 décembre, 1 857 jeunes étaient inscrits à Pôle Emploi en catégories ABC.

Par ailleurs, même si l'évolution est moins marquée que sur l'année 2013 (+ 20,5 %) les périodes de chômage ont tendance à s'allonger. Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis au moins 1 an a augmenté significativement entre décembre 2013 et 2014 (+13,6 %). Ils représentent désormais plus de 40 % de la demande d'emploi globale, 42,1 % précisément.

La typologie des emplois offerts ne varie pas sensiblement 57,1 % des offres d'emploi déposées sur ce mois de décembre ont une durée inférieure à 6 mois.

### La structure de l'emploi salarié dans le Gers

Au 31 décembre de l'année 2013, l'emploi salarié se répartissait de la manière suivante (*enquête Pôle Emploi*) :

- Agricole : 1 967 salariés (donnée 2011)
- Industrie : 6 222 salariés
- Construction : 3 143 salariés
- Commerce et tertiaire : 23 246 salariés

L'ensemble de l'emploi privé accusait une baisse de - 0,3 % par rapport à l'année 2012. Cette baisse était plus fortement marquée dans le secteur du bâtiment où elle atteignait - 4,9 %.

La fonction publique tous régimes confondus occupait 20 282 agents (donnée au 31 décembre 2011).

### Le recours au dispositif de l'activité partielle en 2014 :

L'année 2014 a été marquée par la mise en place de la dématérialisation totale de la demande d'autorisation et d'indemnisation de l'activité partielle qui accélère les délais de traitement.

46 demandes ont été faites au cours de l'année 2014 engendrant 42 autorisations de mise en activité partielle (71 en 2013), dont 28 relèvent du BTP et annexes (architecture, notaire.).

Ces autorisations concernent 337 salariés pour un volume de 133 809 heures, à ce jour, 11 570,7 heures ont été remboursées aux entreprises pour un montant de 89 535,80 € (19 500 heures en 2013).

A noter, bien qu'aucune demande de remboursement n'a été présentée à ce jour, 3 autorisations concernent des entreprises nationales de travaux publics pour un total de 80 200 heures.

### Les licenciements économiques en 2014 :

En 2014, les services de l'Unité Territoriale du Gers ont enregistré 107 procédures de licenciements pour motif économique concernant 276 salariés.

30 procédures sont intervenues dans le cadre d'une liquidation judiciaire.

23 procédures concernant 65 salariés sont intervenues sur le secteur du BTP.

Une seule procédure a été enregistrée dans le cadre d'un PSE, elle concernait une entreprise de transformation de produits carnés.

## DEVELOPPER L'EMPLOI

Les politiques en faveur du développement de l'emploi s'articulent autour de quatre sous-thèmes :

- l'encouragement à la création et reprise d'entreprises, par les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires de minima sociaux ;
- le développement de la formation par l'alternance ;
- le développement de l'emploi dans le secteur des services à la personne ;
- le soutien au développement du secteur associatif.

### L'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises

Pour développer la création ou la reprise d'entreprise par des demandeurs d'emploi, l'Etat, en partenariat avec la

Caisse des Dépôts a mis en place le dispositif Nacre. Ce dispositif vise à améliorer la qualité des projets, permet l'attribution de prêts à taux zéro et facilite l'accès aux services bancaires.

C'est un parcours d'accompagnement renforcé permettant la finalisation du projet de création ou de reprise d'entreprise et son démarrage. Il est structuré autour de trois phases-clés : montage du projet, structuration financière, accompagnement du projet sur 3 ans.

#### Masses financières

- VAE : 11 000 €
- NACRE : 74 650 €
- DLA : 68 000 €
- CPE : 98 290 €

- 144 créateurs gersois (au 31.12.2014) sont dans le dispositif NACRE ;
- Au cours de l'année 2014, 53 nouveaux créateurs ont entamé une démarche de création d'entreprise.

Les 3 opérateurs conventionnés sont la Boutique de Gestion ARTE, la chambre des métiers et de l'artisanat du Gers et Midi Pyrénées Actives.

#### Le développement de la formation par l'alternance

La formation en alternance est mise en œuvre dans le cadre de contrats de travail de type particulier. Elle est fondée sur l'articulation de périodes d'acquisition de savoir-faire en entreprise et de périodes de formation

théorique dispensés en centres de formation. Les contrats de formation en alternance sont au nombre de deux : le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation. Chacun de ces contrats est destiné à un public déterminé avec un objectif précis.

#### Réalisation au 31.12.2014 (contrats signés par des employeurs du Gers).

- **Contrats d'apprentissage : 702**
  - dont chambre de métiers et de l'artisanat : 331
  - dont chambre de commerce et d'industrie : 223
  - dont chambre d'agriculture : 99
  - dont secteur public : 19
- **Contrats de professionnalisation : 438** contrats signés par des employeurs du Gers au 31/12/2014.

On note une progression de 166,54 % par rapport à 2013 (263 contrats).

Cette augmentation est principalement le résultat de l'action des groupements d'employeurs (GEGG 101 contrats – GEIQ 100 contrats).

#### Les services à la personne

Au 31 décembre 2014, 121 structures gersaises sont déclarées pour assurer des activités de services à la personne. Ces organismes interviennent sur 21 activités délimitées par la loi de 2005 et regroupées en 3 familles : les services à la famille, les services de la vie quotidienne et les services aux personnes dépendantes. Sur ces 121 structures, 47 sont agréées au regard de leur engagement à respecter un cahier des charges dans le but d'assurer un

service de qualité auprès des familles avec des enfants de moins de 3 ans, des personnes âgées de 60 ans et plus, des personnes handicapées et des personnes fragilisées.

En 2014, 10 structures se sont déclarées services à la personne (dont 1 agréée). Ces nouvelles structures concernent en majorité des auto-entrepreneurs.

Le nombre d'heures de travail oscille, chaque mois, autour de 140 000 heures au bénéfice de 7 400 clients environ (modes prestataire et mandataire).

Le nombre total d'intervenants salariés en activité prestataire ou mandataire se chiffre chaque mois entre 1 700 et 1 800 personnes.

Ces chiffres révèlent une légère augmentation du mode prestataire (clients et heures par rapport à 2013).

#### **L'accompagnement du secteur associatif**

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA), porté par la Ligue de l'enseignement du Gers, a pour objectif de contribuer au développement et la consolidation de l'emploi dans les structures d'utilité sociale du Gers (associations, structures de l'insertion par l'activité économique, SCIC ou SCOP).

Il est financé par le ministère de l'emploi, la Caisse des Dépôts et Consignations, et le FSE.

La démarche du DLA s'inscrit dans une logique prospective pour mieux accompagner les évolutions du territoire en articulation étroite avec les préoccupations des collectivités, des réseaux associatifs et des administrations concernées.

Avec plus de 5 000 salariés, les associations représentent 76 % de l'emploi de l'économie sociale et solidaire dans le Gers.

L'économie sociale et solidaire est présente dans tous les secteurs d'activité. Cependant, elle occupe une place particulièrement remarquable dans les services à la population répondant aux besoins sociaux (action sociale, sport, culture...).

Le DLA propose un accompagnement de proximité aux structures de l'économie sociale et solidaire engagées dans une démarche de consolidation et de pérennisation économique de leurs activités et de leurs emplois.

Mode d'intervention en 5 étapes :

- accueil et orientation des associations ;
- diagnostic partagé (repère les pistes, identifie les besoins avec les dirigeants) ;
- échanges avec le comité d'appui (enrichissement des diagnostics partagés, articulation de moyens, avis sur le choix du prestataire) ;
- mise en place d'ingénieries d'accompagnement (individuelles ou collectives, intervention d'experts spécialisés) ;
- suivi dans le temps et évaluation de l'intervention.

#### **Le développement de l'emploi**

Dans le cadre des Conventions Promotion de l'Emploi, l'Etat a soutenu l'accompagnement de partenariats sur quelques projets associant des initiatives publiques et privées porteuses de dynamiques créatrices d'activités, d'emplois qualifiés et d'insertion professionnelle.

Une convention a été signée avec Gers Initiative pour développer la clause sociale dans les commandes publiques. La clause sociale permet à des personnes rencontrant des difficultés socioprofessionnelles de saisir l'opportunité d'un marché public de travaux, de services, ou de fournitures pour s'engager dans un parcours d'insertion durable, via la mise en situation de travail auprès d'entreprises.

Une aide financière a été accordée à l'association Arcolan pour le démarrage d'un Restaurant d'insertion à Cologne.

### FAVORISER L'ACCES ET LE RETOUR A L'EMPLOI

**Objectif** : Contenir la progression du chômage et accompagner les publics les plus en difficulté vers l'emploi (contrats aidés, IAE, CIVIS,...)

Les services de l'Etat ont continué à se mobiliser en 2014 en faveur de l'accès à l'emploi des personnes les plus fragilisées par la crise, dans un contexte de stagnation économique et de maintien du taux de chômage à un niveau important.

#### Les contrats aidés CUI :

677 contrats aidés dans le secteur non marchand ont été prescrits, en baisse par rapport à 2013 en raison de la réforme de l'IAE (voir paragraphe IAE) et de l'allongement de la durée moyenne des contrats.

Sur ces 677 CUI CAE, le Conseil Général s'est engagé dans le cofinancement de 86 contrats pour des bénéficiaires du RSA embauchés dans des ateliers et chantiers d'insertion,

mais également par des employeurs de droit commun (communes, associations). Cette ouverture aux employeurs de droit commun était demandée depuis plusieurs années au Conseil Général par les services de l'Etat et s'est concrétisée par la CAOM 2014 (30 CAE réservés à ces employeurs).

#### Chiffres clés

- Nombre de CAE : 677 prescrits (917 en 2013)
- Nombre de CIE : 151 (151 en 2013)

#### Enveloppe financière :

4 927 910 € d'autorisations d'engagement CAE (6 783 506 € en 2013) et 589 690 € CIE.  
6 209 506 € pour les emplois d'avenir (dont 5 110 543 € dans le secteur non marchand)

140 CUI CIE ont été conclus dans le secteur marchand.

La prescription des CAE Emploi d'Avenir s'est poursuivie de façon satisfaisante, dépassant encore une fois les objectifs, avec 206 conventions dont 193 nouvelles conventions. Le secteur marchand a été plus fortement mobilisé qu'en 2013 avec 61 EAV, avec une atteinte de l'objectif de 30 % de l'ensemble des prescriptions.

#### L'insertion par l'activité économique :

L'année 2014 a vu l'application de la réforme du financement de l'IAE avec la généralisation au 1er juillet 2014 de l'aide au poste à tous les types de structures.

Les ateliers et chantiers d'insertion ont donc cessé d'embaucher sous contrat aidé CAE à compter du 1er juillet, ce qui explique la baisse des CAE en 2014 et la forte augmentation de l'enveloppe budgétaire IAE Etat (1 359 881 € contre 654 000 Euros en 2013).

Cette réforme a entraîné également des changements dans les modalités d'intervention du Conseil général sur l'IAE, il devient ainsi cofinancier de l'aide au poste pour les bénéficiaires du RSA dans les ACI (168 988 € pour le second semestre) et cosignataire des conventions. Le FSE ne cofinance plus les postes d'insertion en entreprise d'insertion en 2014.

En 2014, deux structures ont arrêté leur activité : la Régie du Val de Save, entreprise d'insertion du bâtiment (dépôt de bilan) et le Syndicat Intercommunal de Gestion du Val de Save (décision de la collectivité porteuse de l'ACI). Un restaurant d'insertion, le Comptoir des Colibris, s'est ouvert à Cologne et a connu une activité importante.

L'action d'appui au développement de la clause d'insertion a pu continuer sur un mi-temps en 2014 grâce à un cofinancement Etat/Conseil Général. Sa pérennisation est débattue dans le cadre du Contrat de Ville grâce à la participation de nouveaux financeurs.

#### **L'insertion professionnelle des jeunes :**

La Mission Locale du Gers a bénéficié d'une subvention en augmentation : 442 876 € en 2014 contre 408 000 € en 2013.

Elle a accompagné 319 jeunes en difficultés dans le cadre du programme CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale), dont de bas niveau de qualification.

Elle a suivi également les jeunes « décrocheurs » dans le cadre du programme ANI.

Le FIPJ (fonds d'insertion professionnelle des jeunes) a été, comme les années précédentes, mobilisé afin de lever les obstacles susceptibles de constituer des freins à

l'embauche. Il a été consacré pour :

- 11 000 € à la sécurisation des parcours : aides concernant l'alimentation et l'hygiène, l'équipement et le logement, les démarches administratives etc....
- 4 000 € à des actions d'aide à la mobilité (mise à disposition de scooters et de voitures, accompagnement collectif) ;
- 7 000 € pour une action dans le cadre du contrat de ville afin d'accompagner des jeunes du quartier du Garros vers les contrats en alternance.

2 réseaux de parrainage ont été conventionnés de nouveau en 2014 pour que des parrains accompagnent bénévolement des jeunes dans leurs démarches d'insertion professionnelle.

#### **Masses financières**

- Subvention de fonctionnement : 442 876 €
- Fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes : 22 000 €
- Actions de parrainage : 15 860 €
- Accompagnement EAV : 114 542 €
- Entreprise adaptée : 166 507 €

Une enveloppe de 114 542 € a été attribuée à la Mission Locale et à Cap Emploi pour l'accompagnement des jeunes entrés en Emplois d'Avenir. Cet accompagnement doit se poursuivre pendant les 3 ans de contrat.

#### L'insertion des handicapés :

##### PRITH

Le Programme Régional pour l'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) définit une feuille de route pour aider à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

L'intervention de l'Etat dans ce dispositif relève plus du pilotage et de l'animation que de subventions directes.

Des aides au poste ont néanmoins été mobilisées pour l'embauche de travailleurs handicapés par l'Entreprise Adaptée Hotravail pour 12 postes ETP.



## ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LES MUTATIONS ECONOMIQUES

2014 a été une année difficile pour les entreprises et l'emploi a souffert de cette situation.

L'Etat s'est fortement mobilisé pour aider les entreprises à traverser cette situation notamment par la modernisation de son outil d'aide à l'activité partielle.

#### Les licenciements économiques

En 2014, les services de l'Unité Territoriale du Gers ont enregistré 107 procédures de licenciements pour motif économique concernant 276 salariés.

- 30 procédures sont intervenues dans le cadre d'une liquidation judiciaire ;
- 23 procédures concernant 65 salariés sont intervenues sur le secteur du BTP ;
- une seule procédure a été enregistrée dans le cadre d'un PSE, elle concernait une entreprise de transformation de produits carnés.

#### Le contrat de génération

Nombre d'ACCORDS reçus en 2014 :

- 3 dans des entreprises dont l'effectif est compris entre 50 et 300 salariés ;
- 3 dans des entreprises dont l'effectif est supérieur à 300 salariés.

Nombre de PLANS D'ACTION reçus en 2014 :

- 1 dans une entreprise dont l'effectif est compris entre 50 et 300 salariés.

### L'activité partielle

L'année 2014 a été marquée par la mise en place de la dématérialisation totale de la demande d'autorisation et d'indemnisation de l'activité partielle.

46 demandes ont été faites au cours de l'année 2014 engendrant 42 autorisations de mise en activité partielle (71 en 2013), dont 28 relèvent du BTP et annexes (architecture, notaire.).

Ces autorisations concernent 337 salariés pour un volume de 133 809 heures, à ce jour, 11 570,7 heures ont été remboursées aux entreprises pour un montant de 89 535,80 € (19 500 heures en 2013).

A noter, bien qu'aucune demande de remboursement n'a été présentée à ce jour, 3 autorisations concernent des entreprises nationales de travaux publics pour un total de 80 200 heures.

#### Avril à décembre 2014 :

48 courriers et mails d'observations concernant la mise en place, l'autorisation et les paiements.

Pour information, depuis octobre 2014, les invalidations (dossiers incomplets, demande de précisions, demande de modifications...) suite au non-respect de la réglementation sont dématérialisées et intégrées au logiciel.

## DEVELOPPER L'OFFRE DE LOGEMENT

Les politiques sociales du logement s'inscrivent dans une réglementation évolutive en particulier avec la loi ALUR dont la mise en œuvre va s'étaler encore dans le temps. 2014 a été marquée par la mise en place du dispositif SYPLO (suivi du contingent préfectoral de logements sociaux), le 1er bilan du Plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, la 2ème procédure d'extension du CADA, l'extension des horaires de l'Accueil de Jour, la création de 8 places d'hébergement pour l'hiver et l'intégration de 8 places d'urgence au sein du CHRS.

### Politique de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion :

Les démarches suivantes ont été réalisées en 2014 :

#### **Conforter le SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation) :**

Géré par un opérateur unique, l'association REGAR, cette structure centralise, via le numéro 115, toutes les demandes d'hébergement ou de logement. En 2014, le logiciel SI SIAO de suivi des situations a été mis en place. Un observatoire régional est également en cours de finalisation.

#### **Développer l'action de l'Accueil de Jour :**

L'association Louise de Marillac gère 10 places d'hébergement d'urgence et 4 places de stabilisation. L'accueil de Jour, qui est ouvert tous les matins, a pu étendre ses horaires d'ouverture entre mi-novembre 2014 et mi-avril 2015 de 15h00 à 18h30, grâce à un financement complémentaire.

**Création ou transformation de places d'HU familles :**

Sur les 16 places créées à Auch et Condom, 8 places ont été insérées au CHRS portant à 36 le nombre de places de la structure et 8 places supplémentaires ont été ouvertes pendant l'hiver 2014/2015 pour apporter une réponse aux familles sans hébergement à titre transitoire avant d'aller vers un logement de transition ou autonome.

**1er bilan du Plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale :**

Ce plan décliné dans le Gers fin 2013, a fait l'objet d'un 1er bilan en décembre 2014. Destiné à apporter une réponse globale aux personnes en difficultés, il instaure une meilleure coordination des actions partenariales pour mieux répondre aux besoins de la population.

Les pilotes des 25 fiches action ont présenté leur réalisation.

**Quelques exemples d'actions innovantes :**

- La CAF a mis en place des rendez-vous personnalisés pour les familles bénéficiaires de prestations dites complexes (Paje, RSA, AAH, AEEH) afin de faire un suivi précis et adapté des situations.

- La Croix Rouge a prévu sur le nord-ouest du département le passage d'une équipe camion pour aller à la rencontre des personnes isolées et leur apporter une écoute, un soutien pour l'accès à leurs droits, la distribution de colis dénommé « Croix Rouge sur roues ».

- La DIRECCTE a recruté un chargé de mission chargé de développer la clause d'insertion dans les marchés publics en apportant une expertise aux collectivités qui souhaitent s'engager, d'accompagner les entreprises dans la mise en œuvre de leur obligation d'insertion et de mobiliser les partenaires pour la présentation de candidats. En 1

an, 33 chantiers ont été suivis, 10 331 heures « clausées », 39 personnes embauchées dont 2 pour lesquelles la pérennisation de l'emploi est assurée. Cette action sera poursuivie et intégrée dans le contrat de ville.

- L'UDCCAS (Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale) met en œuvre un Pacte d'économie cohésive destiné à faciliter le maintien à domicile des personnes en situation de fragilité avec l'adhésion des partenaires, des professionnels de santé et du médico-social. A partir d'une analyse des besoins recueillis, il est prévu la mise en place d'un dossier médical partagé (DMSP), d'un espace santé social (ESPASS : lieu de proximité d'information, de prévention et de socialisation au service des publics et de leurs familles ou aidants) ainsi qu'une expérimentation domotique d'amélioration et d'adaptation de l'habitat sur 3 territoires. A ce jour, l'association de préfiguration est créée, le cahier des charges défini, l'analyse des données en cours et le DMSP lancé. L'objectif est que toute l'action soit effective fin 2016, déployée dans tout le Gers en 2017 puis dans d'autres départements de la région.

- Sur une proposition de la Banque Alimentaire, une action de coordination de la distribution alimentaire est en cours sous la forme d'une plate-forme de l'aide alimentaire et des solidarités actives. Sous la coordination du Conseil Général du Gers, les associations et les partenaires se sont mobilisés sur ce projet destiné à l'accueil sur un même site des structures de la distribution alimentaire afin de proposer une prise en charge globale et adaptée des personnes précaires. Ce service sera proposé en divers points du département afin de respecter l'équité des populations. Il permet aussi de rationaliser et mutualiser l'action associative.

Ce projet a été présenté au niveau national par le Conseil général auprès des ministères ainsi que des têtes de réseau des associations où il a reçu un avis très favorable. L'ANSA (Agence Nouvelle des Solidarités Actives), très intéressée par cette plate-forme, a délégué un de ces agents pour participer à l'ingénierie du projet et proposer un plan d'action.

La déclinaison du plan pauvreté a permis aux partenaires sur une thématique large de mieux se connaître, réfléchir ensemble afin d'élaborer de nouvelles collaborations et répondre au mieux aux besoins des populations.

#### Mise en place du logiciel SYPLO :

Destiné à faciliter le suivi du contingent préfectoral de logements, ce logiciel a été testé par le service et va pouvoir être ouvert aux partenaires (conseil général, bailleurs sociaux) pour une totale utilisation.

#### Suivi budgétaire des associations REGAR et Louise de Marillac

- évaluation des crédits, demandes à la Région (réunions d'harmonisation) ;
- suivi des délégations de crédits ;
- tarification du CHRS de REGAR.

#### Chiffres clés

- Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables : 1 868 987 € dont 509 132 € au CHRS de REGAR
- Fonctionnement maisons : 210 240 €
- Hébergement d'urgence : 241 600 €

#### Politique de prévention des expulsions locatives

**Secrétariat de la CCAPEX** (Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions créée le 25 février 2010) : coprésidée par le Préfet et le Président du Conseil Général, elle permet d'améliorer le dispositif de prévention des expulsions locatives en coordonnant l'action des partenaires le plus en amont possible.

Durant l'année 2014, 268 dossiers ont été traités (contre 218 en 2013) dont 182 dossiers nouveaux (contre 119 en 2013). Ces nouveaux dossiers ont concerné 102 locataires du parc public et 80 locataires du parc privé.

On constate une augmentation du nombre de dossiers suivis, malgré l'accompagnement administratif préalable de la CAF auprès des ménages en situation d'impayé. Une des raisons est la reprise des procédures d'expulsion par l'un des bailleurs sociaux s'agissant des ménages ne manifestant aucune intention de règlement des impayés de location.

167 dossiers ont été classés (114 en 2013) : 66 pour cause de déménagement, 23 pour dettes soldées, 76 ont fait l'objet d'une poursuite de la procédure d'expulsion, 2 ont été classés pour un autre motif.

#### Membre du PDALPD

Là encore coprésidence du bureau de cette instance (1 fois par mois), de sa commission spécialisée, la CAL (commission agrément logement) 1 par mois, des groupes de travail et préparation du comité responsable, à tour de rôle.

Participation aux commissions d'attribution de logements des bailleurs sociaux (2 locaux, 4 commissions par mois) et des 3 maisons relais (1 par mois).

Suivi des dossiers d'expulsions locatives :

- 198 assignations (201 en 2013) dont 99 pour l'arrondissement d'Auch, soit une stabilité ;
- 47 commandements de quitter les lieux (99 en 2013) ;
- 13 demandes de concours de la force publique (51 en 2013) dont 7 accordés contre 32.

#### **Demandeurs d'asile et primo-arrivants**

**Secrétariat de la commission locale de coordination :** 11 réunions par an regroupant les partenaires qui interviennent dans la prise en charge des demandeurs d'asile.

**Travail sur l'amélioration du dispositif de suivi des situations :**

- maintien des 16 places d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile, pour faire face aux arrivées nouvelles en attendant une place en CADA (centre d'accueil pour demandeurs d'asile) ;
- maintien de la gestion régionale des places d'hébergement : les familles demandeurs d'asile sont affectées sur un CADA ou HUDA de la région par la DDCS de Haute Garonne ;
- extension du CADA : 30 places nouvelles, ce qui porte à 110 le nombre total de places.

**Tarifification du CADA :**

Action sociale spécifique

*Recours CDAS (commission départementale d'aide sociale)*

En 2014, 30 dossiers ont été traités dont 21 dossiers de recours contentieux de CMU complémentaires, (13 en 2013). Cette hausse s'explique par la suppression du timbre fiscal.

Le traitement des dossiers dérogatoires d'ouverture de droits CMUC et ACS ont été transférés à la MSA, mais 8 dossiers traités par le service en 2014 dont un refus.

*PRIPI : (plan régional pour l'intégration des populations immigrées)*

Instruction des demandes de subvention : 5 dossiers, 24 500€ (24 000€ en 2013).

#### **Chiffres clés**

- Immigration et Asile : 770 339 € dont 666 443 € pour le CADA

**Politique du handicap :**

- élaboration des cartes européennes de stationnement des personnes handicapées : 984 cartes (955 en 2013), 29 duplicata (38 en 2013), 495 refus (308 en 2013), 24 recours gracieux (4 en 2013), 2 mémoires au tribunal administratif ;
- secrétariat du CDCPH (conseil départemental consultatif des personnes handicapées) et élaboration du rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique du handicap dans le Gers ;
- renouvellement des arrêtés du CDCPH et de la CDAPH (commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées).

**Protection juridique des majeurs :**

- tarification des 2 établissements UDAF et ATG, BOP 106 « actions en faveur des familles vulnérables » soit 1 022 333, 11€ ( 1 022 794,61 € en 2013) pour ces structures ;
- financement de 7 mandataires individuels pour près de 150 mesures et un montant total de 79 223,73€ ;
- par ailleurs, tarification du service des Délégués aux Prestations Familiales de l'UDAF du Gers : 168 414,98€.

**Inspections/contrôles :**

5 VAO (vacances adaptées organisées)

UDAF du Gers : gestion du risque financier et qualité de la prise en charge des personnes en collaboration avec la DDFIP et la DRJSCS.

**DROIT DES FEMMES ET EGALITE****Politique du handicap :**

Pour conduire la politique de l'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire, le service s'appuie sur la mise en œuvre d'une double approche, intégrée et spécifique .

Intégrée : Faire prendre en compte les besoins respectifs des femmes et des hommes dans la conception et la mise en œuvre de l'ensemble des politiques publiques, par une démarche transversale qui se structure autour des axes de la politique des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes :

- La culture de l'égalité et la lutte contre les stéréotypes
- L'égalité professionnelle F/H
- La lutte contre les violences sexistes.

**Charte départementale « Réseaulment Egalité dans le Gers » :**

Les résultats globaux de 2014, son réseau d'acteurs, les actions : 80 structures signataires – 60 structures réellement mobilisées.

L'année 2014 aura été marquée par des actions en faveur de la jeunesse.

Un agenda scolaire de l'égalité entre les filles et les garçons a été conçu grâce à la mobilisation de plus de 350 jeunes lycéens et jeunes du département. A la rentrée scolaire 9 000 exemplaires ont été distribués gratuitement dans les lycées.

### Egalité Professionnelle :

Poursuite du projet expérimental : Entreprendre l'Egalité. Cette action s'inscrit dans le cadre de la convention cadre « les territoires de l'excellence : égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » signée en décembre 2012 entre l'Etat et la Région Midi Pyrénées.

Il vise à accompagner 9 entreprises et entités publiques à passer de l'obligation légale, à la mise en œuvre concrète de l'égalité professionnelle. Cet accompagnement s'effectue en tenant compte des spécificités territoriales et vise également à faire de l'égalité entre les femmes et les hommes un enjeu pour notre territoire.

Cette expérimentation démarrée en 2013 s'est poursuivie jusqu'à juin 2014.

Une deuxième étape sur la période 2014/2015, en cours de réalisation vise à mutualiser, transférer les résultats. Les entreprises suivies vont poursuivre la concrétisation de leur plan d'action et parrainer de nouvelles entreprises de leur territoire.

### Lutte contre les violences faites aux femmes :

Pour le département la lutte contre les violences faites aux femmes s'appuie sur la déclinaison de 2 plans :

- 4ème Plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes (2014-2017) ;
- Stratégie Nationale de Prévention de la délinquance (2014-2017).

Le plan d'actions élaboré en concertation avec les différents services de l'Etat, le Conseil Général, les associations, s'articule autour de :

- information, la formation, la sensibilisation des professionnels et du public ;
- prévenir en amont les situations de crise et d'urgence ;
- amélioration de la prise en charge des victimes et renforcement du partenariat sur l'ensemble du territoire ;
- améliorer les conditions et l'offre d'hébergement d'urgence sur l'ensemble du territoire. Travail concerté avec le Plan départemental et le SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation) ;
- organisation d'actions de prévention et de sensibilisation auprès des jeunes lycéens ;
- prise en charge des auteurs.

### Masses financières

- Crédits attribués 2014 pour le Gers : 80 241 €

Action 11 : Egalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle, économique, politique et sociale : 13 146 €

Action 12 : Promotion des droits, prévention et lutte contre les violences sexistes : 59 065 €

Action 14 : actions de soutien et d'expérimentations en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes : 8 030 €

## VIE ASSOCIATIVE ET EGALITE DES CHANCES

La délégation départementale à la vie associative est chargée au sein de la DDCSPP, de la promotion de la vie associative, du service civique, et de la mise en œuvre des politiques de l'ACSE dans le département. L'année 2014 a été en partie consacrée à l'élaboration en partenariat du nouveau contrat de ville du Grand Auch.

### Promotion de la vie associative :

#### La formation des bénévoles associatifs :

La délégation départementale à la vie associative a organisé en 2014 des formations à l'intention des bénévoles associatifs du département.

11 formations se sont déroulées sur Auch, Condom et l'Isle-Jourdain. 150 bénévoles ont participé aux différentes formations.

#### Le F.D.V.A. (Fonds pour le Développement de la Vie Associative) :

En 2014, 5 associations ont perçu des crédits au titre du FDVA pour un montant total de 15 800 €.

11 actions de formation ont été organisées sur le département.

### Mise en œuvre du service civique :

#### Les contrats de recrutement de jeunes volontaires :

En 2014 : 32 volontaires en service civique ont été recrutés dans le département pour une durée moyenne de 6 mois.

### Les contrôles : 5 structures ont été contrôlées en 2014

Le bilan est jugé satisfaisant tant dans la réalisation des missions par les jeunes volontaires que pour l'accompagnement des jeunes par les structures d'accueil.

### Mise en œuvre des politiques de l'ACSE (Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des chances)

#### Le programme V.V.V. (Ville Vie Vacances) :

Ce sont 3 associations, 12 collectivités (communes et communautés de communes), et 1 établissement public, qui ont bénéficié en 2014 de subventions pour un montant total de 31 149 €, ainsi 17 actions ont été organisées.

N.B. En 2015 les actions VVV sont entièrement réorientées par le CGET\* vers les quartiers politiques de la ville (\* Commissariat Général à l'Égalité des Territoires).

#### Action en faveur de l'emploi des jeunes :

La Ligue de l'Enseignement a perçu 2 000 € au titre de l'emploi : « accompagnement vers l'emploi ».

**Les places d'internat d'excellence** : 5000 € ont été attribués à l'Institut Saint Christophe de Masseube pour 10 places d'internat d'excellence.

#### Le F.I.P.D. (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) :

4 associations, 1 communauté de communes (Grand Auch Agglomération), 2 communes et 1 établissement public (CCAS Fleurance) ont perçu des subventions pour un

montant total de 42 550 €, répartis comme suit :

- 29 900 € consacrés à des actions d'aide aux victimes et de lutte contre les violences, dont l'action d'une intervenante sociale placée auprès des victimes orientées par les services de police et de gendarmerie
- 4 850 € consacrés aux actions de prévention de la délinquance des jeunes
- 6 300 € consacrés à la prévention de la récidive
  - 1 500 € consacré à une action de médiation visant à la tranquillité publique

#### Masses financières

- DDVA : formations des bénévoles : 2 500 €
- FDVA : 15 800 €
- CREDITS ACSE : 105 699 € dont :
  - VVV : 31 149 €
  - Emploi : 2 000 €
  - Internats d'excellence : 5 000 €
  - Contrat de ville : 25 000 €
  - FIPD : 42 550 €

#### Le contrat de ville du Grand Auch :

Une enveloppe d'un montant de 25 000 € a été attribuée en 2014 par l'Acse pour subventionner le pilotage du contrat de ville du Grand Auch (poste de chargé de mission contrat de ville, action de mobilisation et participation des habitants, élaboration du contrat de ville). A noter, dans le cadre de ce contrat de ville, la création d'un groupement d'employeurs des associations gersoises, qui sera également la structure porteuse du Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB). A ce der-

nier titre, la DDCSPP bénéficiera à compter du 1er janvier 2015 d'un poste FONJEP.

#### Chiffres clés

- Formation bénévoles : 11 formations organisées, 150 participants
- FDVA : 5 associations subventionnées ; 11 actions organisées
- VVV : 3 associations, 12 collectivités et 1 ets public subventionnés ; 17 actions organisées
- FIPD : 4 associations, 2 collectivités et 1 ets public subventionnés ; 10 actions organisées
- Service Civique : 32 volontaires recrutés en 2014 ; 5 structures contrôlées.

#### JEUNESSE ET SPORTS

Les actions du service jeunesse et sports ont été mises en œuvre dans le cadre des directives ministérielles relatives aux politiques de la jeunesse, des sports et de la vie associative, ainsi que de la feuille de route régionale de la DRJSCS.

#### Actions en faveur du sport et de la vie associative

**Soutien au développement de la pratique sportive pour tous :**

Le Centre National de développement du Sport (CNDS) est un établissement public dont les fonds sont cogérés au niveau régional par l'Etat et le mouvement sportif.

### Soutien dans le développement des sports de nature :

La DDCSPP s'est fortement investie aux côtés du Conseil Général pour aboutir à la création de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) le 24 novembre 2013. Avec le concours de la commission Sport de Nature du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) qui regroupe tous les comités sportifs du Gers engagés dans le développement des sports de nature sur le territoire, il a été possible d'élaborer en 2014 le PDESI du Gers (Plan départemental des Espaces, Sites et Itinéraires) avec l'ensemble des partenaires et acteurs concernés.

### Prévention santé par l'activité physique :

Un dispositif « Sport et Santé » est un enjeu majeur dans un département où :

- la population est plus âgée et plus isolée que la moyenne ;
- l'abandon de la pratique physique régulière par les jeunes est de plus en plus forte et de plus en plus tôt ;
- le degré de corpulence des jeunes démontre une augmentation toujours de plus en plus grande chez les jeunes en surcharges pondérales.

Face à ces constats et pour donner une impulsion départementale volontariste, l'action gersoise 2014 répond aux nécessités pointées par ces politiques publiques selon deux dynamiques :

- une dynamique régionale de mise en réseau des médecins et des éducateurs sportifs en vue de pres-

crire à certains malades des séances d'activités physiques adaptées a été relayée dans le Gers ;

- une dynamique départementale : la commission médicale du CDOS, qui, en co-pilotage avec le service de la Jeunesse et des Sports de la DDCSPP, a permis de construire un plan départemental « Nutrition Sport et Santé ».

### Masses financières

Total 2014 du CNDS 405 451 €

1.1 Enveloppe générale : Comités & Clubs : 346 251 €

Développement de l'activité des clubs : 252 460 €

Emploi\* : 93 791 €

Accompagnement Educatif :

Collège : 8 050 €

Elémentaire : 25 000 €

\*(11 emplois, au total, aidés en Plans Sport Emploi et Emploi Sportif Qualifié, 9 sont pris en charge par le CNDS )

1.2 Crédits spécifiques "Equipements Sportifs" : 59 200 €

Equipements Sportifs : 35 000 €

Préciput « Sport et Handicap » : 6 200 €

Préciput « Sport Santé » : 18 000 €

A cela s'ajoutent des aides spécifiques pour des Emplois Sportifs Qualifiés (ESQ) transmises directement aux associations par les fédérations nationales pour un montant total de 36 000 €.

Développant 6 axes d'actions dans les champs de la prévention sur 4 ans, le plan départemental "Nutrition Sport et Santé" 2011/2014, c'est : 7 dispositifs départementaux (Bouge avec ton école, Bouge avec ton Collège, PASS'32, Label éco-centre de loisirs...) et 30 partenaires engagés.

De plus le service de la jeunesse et des sports de la DDCSPP mobilise ses propres ressources humaines pour ce plan départemental Nutrition Sport Santé en terme de soutien et d'accompagnement des actions :

- 45 territoires engagés sur le Gers ;
- 50 structures impliquées : 20 Accueils jeunes, 8 collèges et 12 écoles primaires ;
- 2 545 jeunes (moins de 18 ans) sensibilisés.

#### **Sport et Handicap :**

Accompagnement des comités sportifs (Sport Adapté et Handisport) dans la mise en œuvre de leurs politiques fédérales ainsi que la mise à jour du site du ministère : « Handiguide ».

L'ensemble des aides financières de l'Etat (CNDS) en faveur du développement de la pratique sportive est affecté aux associations sportives (clubs et comités).

#### **Promotion de la pratique féminine sportive :**

Particularité du département du Gers : 12% des subventions du CNDS pour le mouvement sportif gersois, sont attribués pour le développement de la pratique féminine alors que la cible régionale est de 6%. Le Gers fait partie des départements les plus engagés de la région sur cette thématique, avec une attribution aussi forte en Midi Pyrénées.

#### **Sécurité des pratiquants :**

*Manifestations sportives* : 109 avis ont été émis par le service Jeunesse et sports, pour 109 demandes reçues réparties comme suit :

- Courses ou manifestations cyclistes : 51
- Athlétisme (courses hors stade) : 35
- Sports mécaniques 16
- Voile : 5
- Equitation : 2

*Homologation* des circuits de moto cross : 3 demandes de renouvellement d'homologation ont été demandées et accordées.

#### **Développement des compétences des éducateurs sportifs gersois :**

- CAEPMNS\* : 13 stagiaires formés et reçus
- BNSSA\*\* : Organisation et présidence du jury par la DDCSPP (formation réalisée par le Groupement des Professionnels de la Natation et du Sauvetage
- 41 candidats (27 en BNSSA et 14 en recyclage), 33 reçus (21 BNSSA et 12 en recyclage)
- Suivi en VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) dans les métiers du sport : 2 candidats suivis et accompagnés par le service en 2014
- Intervention en réglementation et emploi sur les comités sportifs : en Education Physique et Gymnastique Volontaire (EPGV)

\*CAEPMNS : Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître Nageurs Sauveteur

\*\*BNSSA : Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

### Actions en faveur de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

#### Les actions en faveur des politiques éducatives territoriales :

##### *Les Projets Educatifs De Territoire (PEDT)*

L'année 2014 se caractérise par la mise en œuvre effective de la réforme des rythmes éducatifs. Les politiques éducatives territoriales se traduisent dans ce cadre par l'accompagnement de tous les acteurs éducatifs vers la construction d'un projet concerté et cohérent des loisirs éducatifs des enfants et des jeunes sur l'ensemble des temps de vie (au-delà du temps scolaire contraint). Tous les éléments constitutifs de ces projets sont pris en compte dans la démarche et les interventions de la DDCSPP, tels que continuité éducative, problématiques de déplacements, d'accessibilité aux activités ou encore de développement des structures associatives. Ces démarches font suite aux nombreuses années d'accompagnement des collectivités autour des politiques éducatives (des Contrats Bleus, aux contrats d'Aménagement

#### Chiffres clés

- **PEDT : 19 313 €**  
30 Projets Educatifs de Territoires signés (28 valides)  
7 collectivités territoriales pour 9 structures pour un montant total de 11900 €
- **Formation des animateurs :**  
16 associations aidées  
6 collectivités  
Pour un montant total de 7 413 €

du Temps de l'Enfant, et au Contrat Educatif Local ces dernières années).

##### *Le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur):*

L'année 2014 a vu la fin des participations financières aux candidatures individuelles, cependant 128 Diplômes BAFA ont été délivrés dans le Gers.

Répartition H/F : 39 hommes (30%) 89 Femmes (70%)  
10 qualifications "Surveillant de Baignade" (moins de 8% se spécialise)

##### *BPJEPS (Brevet Professionnel jeunesse et Education Populaire) :*

Ce sont 2 animateurs qui ont été accompagnés par le service dans leur VAE pour un diplôme BPJEPS Loisir Tout Public, diplôme de niveau 4 dans le secteur Jeunesse.

##### *La formation continue des animateurs :*

Pour la deuxième année consécutive la DDCSPP coordonne un plan de formation visant en priorité les animateurs des structures enfance jeunesse (ALSH) dans le but d'un enrichissement des projets pédagogiques et de l'approche des publics accueillis.

En 2014 cette formation s'est enrichie d'une approche multisectorielle, en effet elle a été ouverte à l'ensemble de la communauté éducative : animateurs, enseignants, ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles), éducateurs sportifs, élus.

Cette démarche d'aide à la mise en œuvre et d'accompagnement de la réforme des rythmes éducatifs a donné lieu à 8 formations qui ont été coordonnées et financées par la DDCSPP et 1 directement encadrée par le service jeunesse et sport.

### Aide à l'initiative des jeunes :

« ID-Jeunes » est un dispositif départemental cofinancé par le Conseil Général et la CAF et géré par la Mission Locale pour l'Emploi du Gers.

Le jury 2014 a attribué 10 500 € pour des projets à caractère culturel, d'insertion professionnelle et d'animation locale.

### Vie associative de jeunesse et d'éducation populaire :

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire participent de la cohésion sociale, au sein des politiques éducatives territoriales. A ce titre, le service « jeunesse et Sports » a accompagné plusieurs associations locales et comités départementaux, ayant conduit des actions d'animation à caractère culturel et des actions de formation (participation du service à la création du certificat de qualification « animation en accueil périscolaire »).

#### Chiffres clés

- ID Jeunes : 4 000 €  
9 projets en lice
- FONJEP  
15 professionnels  
13 associations  
93 132 €
- Soutien aux associations  
4 associations aidées  
7250 €

Un conseiller de jeunesse est chargé du suivi de 15 postes FONJEP (FONds de coopération de Jeunesse et d'Éduca-

tion Populaire) qui représentent un soutien significatif de l'État pour l'aide au développement de projets socioculturels au bénéfice de 13 associations (postes de professionnel de l'animation).

Par ailleurs, 4 associations ont reçu des financements pour la mise en œuvre de leur projet :

- FRANCAS : 2250 € « Agis pour tes droits » ;
- IMAJ : 2000€ « Musique Actuelle » ;
- Ligue de l'Enseignement : 2000€ ;
- CPIE Pays Gersois : Label Eco Centre de loisir 1000€.

### Actions d'inspection et de contrôle dans le champ jeunesse et sports

#### Inspection et contrôle dans le domaine physique et sportif :

L'activité d'inspection et de contrôle constitue une mission prioritaire de la DDCSPP tout au long de l'année et plus particulièrement pendant la période estivale.

*Contrôle des établissements d'Activités Physiques et Sportives (APS) :*

Le service, comme les années précédentes, a veillé à maintenir toute l'année une forte présence auprès des éducateurs sportifs et des établissements d'activités physiques et sportives. Les centres équestres et les lieux de baignades ont été plus particulièrement ciblés.

107 structures ont été vérifiées : 40 centres équestres, 49 baignades et piscines, 5 activités nautiques (2 voiles et 3 canoë-kayak), 2 parcours acrobatique en hauteur, 8 salles de remise en forme, 1 golf, 2 activités de ski nautique.

Les centres équestres sont visités conjointement avec le service Protection et Surveillance du Cadre de Vie de la DDCSPP (volet santé animale et conditions de détention).

462 structures EAPS sont déclarées en 2014, 23% des structures déclarées sont contrôlées par la DDCSPP.

NB : le régime de la déclaration obligatoire des EAPS (établissements d'activités physiques et sportives) auprès du service Jeunesse et Sports est abrogé depuis la loi du 20 décembre 2014. Les obligations du responsable d'établissement et des qualifications des personnels restent inchangées, de même que les contrôles DDCSPP. La simplification administrative s'accompagne donc d'un régime de responsabilité objective de l'exploitant.

#### *Réglementation spécifique des piscines et baignades :*

Une réunion annuelle des gestionnaires de baignades ouvertes au public est organisée par la DDCSPP à la veille de la saison estivale pour un point d'information sur les derniers éléments réglementaires. En 2014 ce sont 23 structures organisatrices qui étaient représentées. L'ARS se joint à cette séance sur le thème de la qualité de l'eau et des modalités d'analyse.

De son côté l'ARS organise une réunion d'information s'agissant des piscines privées à laquelle la DDCSPP apporte son concours sur le plan technique.

#### *Contrôle des éducateurs sportifs :*

Ce sont 57 contrôles d'éducateurs sportifs lors des visites en Etablissements d'Activités Physiques et Sportives sur l'ensemble du département.

#### **Inspection et contrôle dans le domaine Jeunesse :**

##### *Contrôle des Accueils Collectifs à Caractère Educatif de Mineurs (ACCEM) :*

Les inspections et contrôles des ACCEM se déroulent tout au long de l'année. Le département du Gers compte 323 accueils déclarés toutes catégories confondues dont 164 séjours durant l'été. De nombreux accueils avec et sans hébergement et camps sous toile ont fait l'objet de contrôles des services jeunesse et sports et de la sécurité sanitaire de la chaîne alimentaire en matière de restauration collective (service SSCA du volet protection des populations de la DDCSPP).

72 contrôles ont été réalisés :

- 20 en ACCEM sans hébergement
- 52 en ACCEM avec hébergement

En 2014, pour la première année des contrôles ont été ciblés en accueil périscolaire (20) afin d'évaluer les conditions d'accueil dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs.

Les priorités de contrôle dans le cadre des accueils avec hébergement sont :

- Les structures avec un directeur stagiaire
- Les structures identifiées à problèmes
- Les séjours venant de département extérieurs au Gers
- Les séjours de scoutisme

Pas de remarque particulière en 2014 lors des contrôles.

*Accompagnement des organisateurs de séjours ou ACCEM :*

Trois réunions délocalisées destinées aux organisateurs d'ACCEM ont permis d'informer environ 78 directeurs et animateurs sur les questions réglementaires et les projets éducatifs et pédagogiques. Cette année trois thèmes spécifiques ont été également développés à cette occasion :

- alimentation et restauration collective en ACCEM : intervention par les agents du service de la sécurité sanitaire de la chaîne alimentaire (SSCA de la DDCSPP) en matière de restauration collective ;
- accueil des mineurs de moins de 6 ans par la PMI ;
- sensibilisation à la sécurité électrique par ERDF (transmission d'outils pédagogiques et des principales consignes de sécurité par des techniciens d'ERDF 32).

**Enquêtes et sanctions administratives :**

*Enquêtes administratives :*

Activité Accro Branche : 1 chute dans un parc acrobatique en hauteur

Sport automobile : 3 victimes dans un accident en essais automobiles sur route.

Scoutisme : 1 enquête administrative

*Sanction :*

Fermeture administrative d'un établissement de remise en forme 1 semaine.

*Injonction :*

Lettre d'injonction de mise en conformité à un centre équestre, suivie d'une contre-visite.

## DEVELOPPER LA CULTURE

Le département du Gers se caractérise par une attention particulière portée à la Culture comme en atteste la présence sur son territoire de manifestations majeures (Jazz in Marciac) ou d'institutions de premier plan (CIRCA).

Dans ce contexte, la DRAC soutient les projets qui favorisent la création artistique, mais aussi la rencontre de la population avec les œuvres et les créateurs. Cet accompagnement prend la forme de conventionnement spécifique ou d'aides à des initiatives particulièrement innovantes. Les actions artistiques et culturelles ainsi soutenues sont toujours en lien avec le territoire, les habitants pouvant être acteurs dans la mise en œuvre du projet.

L'objectif de démocratisation de la culture repose sur l'accès des populations les plus éloignées à une offre culturelle et artistique de qualité.

En 2014, le dispositif des « Contrats territoires Culture » et le déploiement de résidences de territoire appuyées sur les opérateurs : la Maison des écritures à Lombez, l'ADDA du Gers, l'association Culture Portes de Gascogne a permis d'irriguer les territoires ruraux. Avec CIRCA, et une première résidence de quARTier consacrée au cirque, ce dispositif a trouvé à investir plus avant le champ de la politique de la ville.

### Chiffres clés

Le dispositif des « Contrats territoire culture » a bénéficié de 102 000 € de crédits en 2014.

### Le soutien aux institutions et lieux du spectacle vivant :

CIRCA, centre national des arts du cirque, outil de référence au niveau régional ;

Jazz in Marciac, manifestation de premier plan constituée de l'ASTRADA, scène en cours de conventionnement pour le jazz et du festival Jazz in Marciac.

Il faut signaler également l'action de l'ADDA du Gers, rattachée au conseil général qui constitue un outil pluridisciplinaire de développement culturel et d'accompagnement notamment des pratiques amateurs, de premier plan.

#### Masses financières

- Les interventions dans les domaines du spectacle vivant, des arts plastiques, de la démocratisation culturelle dans le Gers en 2014 s'élèvent à 1 186 042 €.
- Le patrimoine et notamment les monuments historiques ont bénéficié de 1 579 243 € d'investissement en 2014

### RENFORCER LA COHESION URBAINE

La construction du contrat de ville est le fruit d'un long processus qui a démarré en juin 2013 suite à l'inscription du quartier du Grand Garros dans la liste des sites retenus au titre de la réforme de la politique de la ville.

L'objectif assigné aux douze sites préfigureurs était d'expérimenter en avant-première les contrats de nouvelle génération à savoir un contrat unique élaboré à l'échelle intercommunale, regroupant les mesures sociales, urbaines et économiques, et co construit avec les habitants.

Les services de l'État se sont mobilisés aux côtés des services du Grand Auch Agglomération, pour arrêter en 2013 les contours du quartier et poser le cadre commun de travail et mener à bien le projet. Ainsi, ce sont près de cinquante acteurs qui ont été associés dès le démarrage du projet.

La gouvernance s'est traduite par la mise en place de trois instances :

- un comité stratégique (en charge des orientations politiques),
- un comité de pilotage (il assure le suivi régulier du dossier),
- sept groupes de travail thématiques.

La feuille de route définie en comité stratégique pour l'année 2014 était la suivante :

- élaborer un diagnostic partagé de territoire qui visite tous les volets du contrat de ville grâce à l'expertise des acteurs locaux et définir les axes à défendre dans la future convention,

- définir les mesures spécifiques à inscrire dans le contrat de ville dédié au quartier du Grand Garros, y compris celles relevant du droit commun.

#### Phase de préfiguration du contrat de ville : élaboration d'un diagnostic partagé de territoire

Les sept groupes de travail thématiques 1 ont été organisés autour des thèmes suivants :

- Logement Habitat Cadre de vie,
- Santé,
- Réussite éducative – Sport Culture Jeunesse- Vie associative et Loisirs,
- Emploi-Formation-Développement économique,
- Prévention sécurité,
- Participation des habitants,
- Accompagnement social.

S'agissant des thèmes plus transversaux, la lutte contre les discriminations et l'égalité femmes/hommes, l'option retenue au moment de la préfiguration a été de traiter ces questions dans un second temps et d'enrichir progressivement la réflexion des groupes thématiques.

Les discussions se sont donc engagées fin 2013 au sein de chaque groupe de travail et se sont poursuivies tout le long du mois de janvier 2014.

Des constats ont été dressés, faisant état de la réalité des difficultés rencontrées par les habitants avec en réponse les axes stratégiques à défendre dans le futur contrat de ville.

La réflexion a été menée avec l'aide d'un bureau d'étude externe et du Groupement d'Intérêt Public « Ressources et Territoires ».

Sur la base des données agrégées, un pré projet de contrat a été établi, puis adressé au ministère février 2014.

#### Elaboration des fiches actions et rédaction du contrat de ville :

##### Organisation de la réflexion

Une fois le diagnostic de territoire posé, les « services » sont entrés en avril 2014, dans une phase plus opérationnelle puisqu'il s'est agi de confirmer puis d'élaborer les mesures à mettre en œuvre sous forme de fiches actions.

Si la démarche partenariale a été maintenue, le périmètre de réflexion des groupes a toutefois été réduit dans un souci d'efficacité.

La feuille de route donnée aux groupes de travail a été la suivante :

- prioriser les actions dans le temps,
- valoriser l'existant,
- mutualiser les moyens et les initiatives,
- mobiliser les crédits de droit commun,
- innover dans les pratiques.



### Rédaction du contrat de ville :

Le contrat de ville définit le cadre d'intervention des acteurs partenaires associés au projet.

Conformément à la loi du 21 février 2014, il est organisé autour des trois volets « Cadre de vie et rénovation urbaine », « Cohésion sociale », et « Emploi et le développement économique », et décline les mesures à mettre en œuvre en direction des résidents du Grand Garros.

Outre les solutions spécifiques retenues par les groupes thématiques, le contrat il est fait état de la mobilisation du droit commun et de la manière dont les conventions interministérielles signées par le ministère de la ville en 2013, sont appliquées sur le territoire.

Les services de l'Etat ont de ce fait été sollicités afin de rendre compte, sur leur champ de compétence propre, des moyens mobilisés ou à mobiliser en direction des habitants du quartier, à court, moyen et long terme.

Sur la base des réponses obtenues, un premier bilan a été dressé, étant précisé qu'il sera progressivement enrichi. En effet, si le recours à des indicateurs est largement usité, ils ont généralement été conçus pour reporter des actions menées sur le territoire du département.

Or, cette démarche nouvelle, nécessite de disposer d'indicateurs plus précis pour travailler à l'échelle du quartier.

Au final ce sont trente cinq mesures qui ont été inscrites, sans oublier la mobilisation du droit commun qui fait l'objet d'un chapitre en propre.

Une rubrique est spécifiquement consacrée aux actions transversales qui portent sur la lutte contre les discriminations, l'égalité femmes - hommes et la jeunesse.

### Les axes prioritaires du contrat de ville

**Le premier volet consacré à la requalification urbaine** constitue le pilier central du contrat de ville.

Il comporte d'une part, l'opération de travaux sur la réhabilitation de l'habitat dégradé (démolition – reconstruction - rénovation), sur le réaménagement des espaces publics et de la trame viaire en vue de désenclaver le quartier, et enfin sur la redynamisation de la zone commerciale. Il est à noter que le site désigné site d'intérêt national est éligible au nouveau programme de rénovation urbaine (NPNRU) et bénéficiera à ce titre des crédits de l'ANRU.

D'autre part, la mise en place d'une politique de peuplement harmonisée (mixité sociale et attribution de logements sociaux) à l'échelle de l'agglomération, en accord avec les bailleurs sociaux et en lien avec le futur Plan Local de l'Habitat (PLH).

Enfin, la préservation du cadre de vie constitue également un enjeu fort.

Pour cela, il est convenu de recourir à une démarche de gestion urbaine de proximité (GUP) formalisée par une convention éponyme comprenant un plan d'actions.

**Le deuxième volet est relatif à la « Cohésion Sociale ».** Il regroupe la santé, l'accompagnement social, l'éducation, l'accès aux pratiques sportives et culturelles, les loisirs, les associations, la prévention et la sécurité.

**La réussite éducative** : la volonté est de structurer et coordonner la politique éducative portée par les différents acteurs, grâce à un parcours éducatif adapté aux enfants et aux jeunes du territoire. Autrement dit, articuler tous les temps (scolaires, périscolaires et extra scolaires) en déployant notamment le Projet Educatif de Territoire (PEDT).

Mais aussi, de réduire les inégalités scolaires liées à l'origine sociale et accompagner les enfants les plus en difficultés, grâce au Programme de Réussite Educative (PRE) qui sera mis en place avec la collaboration du Grand Auch Agglomération, de l'éducation nationale, de la CAF, du CIA etc...

**L'accès aux pratiques sportives et culturelles** : il se traduit par la création d'une offre associative innovante adaptée aux besoins de la population, l'instauration de manifestations périodiques sur le quartier et enfin l'animation des équipements sportifs relativement nombreux sur le site ou aux abords.

Concernant l'accès aux disciplines culturelles et artistiques, une résidence d'artistes a vu le jour sur le quartier à l'automne 2014. L'artiste en résidence propose des actions culturelles construites au rythme des saisons avec les habitants et pour eux. Initié par la DRAC, ce projet expérimental est soutenu par l'Agglomération du Grand Auch, les services de l'Etat dans le Gers et la Région Midi Pyrénées.

**La santé** : au regard des éléments de diagnostic et des difficultés rencontrées par les habitants en matière de santé, l'idée est de renforcer l'offre de soins et la prévention sur le territoire.

Si les professionnels de santé sont prêts à s'engager, ils ne souhaitent pas, en l'état actuel des choses, s'implanter sur le quartier. La solution retenue est donc d'expérimenter un projet de coordination transversale de santé afin d'améliorer l'offre de soins.

Dans le domaine du dépistage et de la prévention, une consultation avancée du centre d'examen de santé de la CPAM sera délocalisée sur le Grand Garros, au second semestre 2015 (mise à disposition des locaux du Conseil Général du Gers).

En outre, une action globale sera développée dans le champ de la nutrition santé au profit des ménages en situation de grande précarité.

En complément, un Programme d'Encouragement à la Pratique Physique pour des Bienfaits de Santé (PEP'S) sera proposé aux bénéficiaires des bilans de santé. Le public jeune bénéficiera d'actions de prévention accés sur les conduites à risques.

Afin de garantir l'information et l'accompagnement des publics vers les dispositifs de santé, une enquête va être menée par l'IREPS auprès de la population qui pourra à cette occasion exprimer ses besoins, ses souhaits et les difficultés qu'elle rencontre en la matière.

**L'accompagnement social** : trois mesures sont proposées, elles reposent sur la volonté commune d'améliorer le travail en réseau des professionnels et accroître ainsi la qualité du service.

Avec tout d'abord, la création d'une instance locale de concertation.

Cet espace de dialogue et de veille trimestrielle composé des représentants de chaque institution, contribuera à structurer les échanges. En s'appuyant sur une meilleure coordination des acteurs qui auront su anticiper et mieux partager les informations (transversales, ascendantes, descendantes), les réponses à apporter aux usagers seront de meilleure efficacité.

Ensuite, la mise en place d'un dispositif d'accompagnement et de suivi des situations complexes, permettra d'apporter une réponse globale et concertée par les acteurs souvent placés en situation de concurrence par les bénéficiaires. L'objectif est de rendre chaque bénéficiaire acteur de son accompagnement par le biais de rencontres régulières et d'une contractualisation de ses engagements.

Enfin, l'organisation d'un pôle multi partenarial accueillera au sein des locaux de la PMI, d'autres partenaires œuvrant dans le champ de l'accompagnement social. La proximité immédiate des acteurs réunis sur un même lieu, contribuera à améliorer l'accompagnement des habitants et à attirer avec cette nouvelle offre, la population non résidente du Grand Garros dans un souci de mixité sociale.

**La prévention - sécurité** : le rôle moteur du conseil intercommunal de prévention de la délinquance (CISPD) est réaffirmé dans un souci de meilleure coordination de ses membres.

Ainsi, sur la base du diagnostic « sécurité prévention » réalisé par le GIP Ressources et territoires en octobre 2014, il aura pour mission d'élaborer un plan local de prévention et de lutte contre la délinquance (en confor-

mité avec le plan départemental éponyme) avec trois priorités à défendre: la prévention des jeunes, la tranquillité publique et la question des publics fragiles.

En outre, une cellule de veille partenariale sera mise en place. Lieu de concertation entre les partenaires, elle se veut opérationnelle, en proposant des solutions concertées dans un délai de réponse rapide.

Dans le champ de la prévention, un appel d'offres sera lancé par le Grand Auch Agglomération en vue de mettre en place une équipe de médiation sociale et de prévention contre l'exclusion des jeunes.

Enfin, l'aide à la décision et l'évaluation seront assurés par la création d'outils pérennes et réguliers. Cet observatoire de la délinquance et des fragilités socio-territoriales permettra aux acteurs concernés, d'avoir une lecture objectivée de l'évolution des problématiques de délinquance et d'adapter les politiques publiques en conséquence.

### **Le troisième et dernier volet concerne « l'Emploi et le Développement Economique »**

Parmi les mesures à retenir figure la promotion des clauses sociales en faveur des résidents du quartier, grâce au levier de la commande publique c'est à dire des marchés publics générés par le contrat de ville. Le public préalablement identifié recevra des formations adaptées de manière à être opérationnel lors du lancement des procédures d'appel d'offres.

Une mission de proximité d'accompagnement vers l'emploi permettra de capter les demandeurs d'emplois les plus fragiles. Elle sera portée par un poste d'adulte relais.

Des actions issues du Plan Départemental d'Insertion seront également fléchées en direction du quartier.

S'agissant de l'activité économique, il est prévu de donner une nouvelle impulsion au marché de plein vent en lui donnant une véritable signature avec des produits du terroir, en plus de la présence d'activités traditionnelles.

Par ailleurs, des actions visant à renforcer l'attractivité du quartier seront mises en place avec un dispositif de conseil en vue d'accompagner les porteurs de projets, ainsi qu'une aide à la pérennisation des activités déjà présentes sur le quartier. Enfin, une action de redynamisation du pôle commercial sera étudiée avec au cœur de la réflexion, sa relocalisation dans le cadre du projet de rénovation urbaine.

S'agissant enfin des actions transversales : la lutte contre les discriminations relève de la responsabilité des acteurs institutionnels publics et privés. Ils auront pour mission d'élaborer un plan de lutte contre les discriminations.

Au préalable un diagnostic sera réalisé par un prestataire indépendant afin d'avoir une lecture précise des discriminations sur le territoire.

La question de l'égalité femmes hommes sera appréhendée à travers le prisme des discriminations.

Des actions correctives issues du plan de lutte contre les discriminations seront fléchées en direction des habitants du quartier.

Enfin concernant la jeunesse, il s'agit d'un public ciblé à travers des mesures spécifiques issues de chaque domaine d'intervention: l'emploi, la réussite éducative, la

santé, la prévention, l'accès aux pratiques sportives et culturelles etc ...

### La participation des habitants

La participation des habitants constitue une innovation essentielle des contrats de nouvelle génération, car la population doit prendre part à la réflexion menée par les pouvoirs publics.

Les habitants sont donc invités à enrichir le point de vue des acteurs institutionnels.

Conformément aux dispositions de la loi du 21 février 2014, il y a le Conseil Citoyen qui remplit une fonction d'interpellation des pouvoirs publics et d'initiative locale.

Il se compose de deux collèges, issus d'une part de membres associatifs et acteurs locaux et d'autre part, d'habitants du quartier tirés au sort sur les listes électorales. Il a été installé le 21 novembre 2014 et les grandes orientations du contrat de ville lui ont été présentées à cette occasion.

Les membres du conseil citoyen ont participé au Comité stratégique qui s'est tenu le 12 décembre 2014.

Pour autant, le Conseil Citoyen n'est pas la seule instance participative et d'autres initiatives devraient voir le jour, que ce soit sous forme collective ou individuelle. Pour ce faire, un poste d'adulte relais dédiée à la participation des habitants aura notamment pour mission d'accompagner les initiatives naissantes.

Enfin, un dispositif de « marches exploratoires de femmes » a démarré en novembre 2014 à l'initiative des services de l'Etat et du Centre social CAF. Il consiste à faire émerger des problématiques et des dysfonctionnements de tous ordres que rencontrent les femmes du quartier, à travers l'analyse des itinéraires qu'elles empruntent quotidiennement pour se déplacer dans le quartier pour se rendre à leur domicile, à l'école, à leur travail, pour faire leurs courses, se rendre chez le médecin etc ....

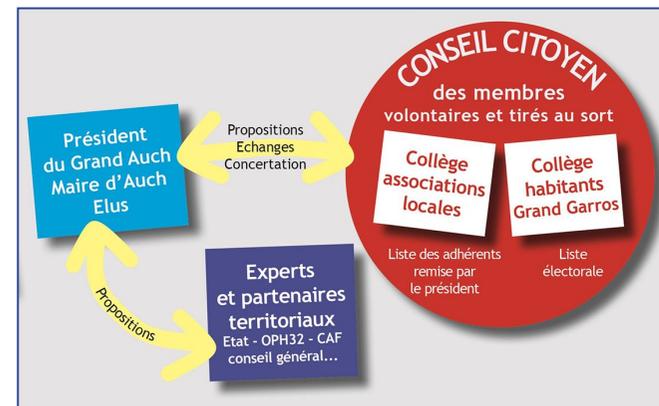
#### La coordination du projet et le rôle du centre de ressources

La coordination du projet a été facilitée par le recrutement d'une déléguée du Préfet pour l'Etat et d'une chargée de mission à la politique de la ville pour l'Agglomération du Grand Auch au second trimestre 2014.

Le projet a du reste bénéficié de l'appui du GIP Ressources et Territoires.

La déléguée du préfet, actrice de terrain, est placée sous l'autorité directe du Secrétaire Général de la préfecture, en liaison étroite avec le Directeur de la Coordination Interministérielle et des Moyens de l'Etat. Elle constitue pour l'Etat, l'interlocuteur technique quotidien de l'ensemble des acteurs administratifs, associatifs, économiques et sociaux ainsi que des partenaires locaux concernés par le présent contrat. Elle coordonne au sein des services de l'Etat et en lien avec l'ensemble des partenaires concernés la préparation de la programmation annuelle des actions et des dossiers financés dans le cadre du contrat de ville.

La chargée de mission, placée sous l'autorité du Directeur Général Adjoint de Grand Auch Agglomération, coordonne le plan d'actions du contrat de ville et en assure son évaluation. Elle développe et anime les politiques contractuelles et/ou partenariales ainsi que les réseaux de professionnels associés à l'exécution du contrat de ville (Associations et partenaires institutionnels).



Le GIP « Ressources et Territoires » de Midi-Pyrénées a été présent aux côtés des services de l'Etat et de l'agglomération tout au long du processus de construction du contrat de ville.

Il a participé en tant qu'expert à l'ensemble des instances de gouvernance du présent contrat de ville, il a également été associé aux réunions du COPIL. Il continue à accompagner le projet dans sa phase de mise en œuvre et d'évaluation.

Il est tout particulièrement impliqué sur la réflexion menée sur la lutte contre les discriminations et l'animation du Conseil citoyen.

#### **La validation du contrat de ville**

Le contenu du contrat de ville a été présenté à l'ensemble des membres du comité stratégique le 12 décembre 2014 pour validation, avant sa signature officielle, initialement prévue le 19 décembre 2014 puis repoussée au printemps 2015.

Des membres du conseil citoyen ont participé à la réunion.

#### **Le financement de la politique de la ville**

La politique de la ville est financée prioritairement par des crédits de droit commun lesquels sont complétés par une dotation spécifique provenant du BOP 147.

Le volet rénovation urbaine constitue quant à lui une exception puisque l'enveloppe globale est gérée par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU).

Le site du Grand Garros fait partie de la liste des 200 quartiers désignés d'intérêt national, il bénéficiera des crédits ANRU au titre du nouveau programme de rénovation urbaine (NPNRU).

S'agissant des crédits de droit commun, chaque partenaire finance sur son budget propre les mesures du contrat de ville sur lesquelles il a souhaité s'engager, que ce soit sous forme numéraire ou en nature (mise à disposition de locaux, réalisation de travaux, mise à disposition d'ETP etc..).

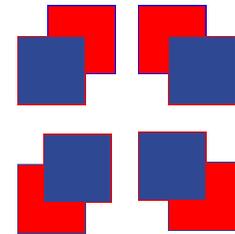
Pour ce qui est des crédits du BOP 147, ils font l'objet d'un dialogue de gestion avec le CGET en fin d'année. A l'issue des discussions, les services de l'Etat prennent connaissance du montant de l'enveloppe attribuée au contrat de ville pour l'année suivante.

Le montant accordé au Département du Gers pour l'année 2015 est de 100 000 euros.



---

**Organiser l'action éducatrice**





Le rapport d'activité 2014 est l'occasion, comme chaque année, de faire le point sur les structures et les moyens humains et financiers déployés dans le département par l'Education Nationale mais aussi d'examiner le degré d'aboutissement de certains dossiers, les résultats et la mise en œuvre de nouvelles mesures.

Quelques chiffres-clés permettent d'acquiescer une vision globale de l'éducation dans le département et des efforts engagés pour éduquer, former afin de préparer l'avenir.

Le Gers compte :

- 26 219 élèves de l'enseignement public
- 4 274 élèves de l'enseignement privé
- 3 250 agents du ministère répartis sur l'ensemble du département
- 149 336 024 € de crédits de rémunération
- 1 492 288 € de bourses second degré



Visite de Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Education Nationale au collège de Vic-Fezensac

## LES ELEVES

Dans le premier degré, on note une diminution des effectifs (- 182 élèves) dans le département par rapport aux constats de la rentrée scolaire 2013. Le déséquilibre entre Est du département et le Sud Ouest persiste. Les petites écoles à une classe et les RPI sont majoritairement situés dans le Sud et l'Ouest du département.

Dans le second degré, on note une légère diminution des effectifs des collèges (-13), alors que les effectifs des lycées augmentent (+34 élèves). La poussée démographique est toujours très sensible dans l'est du départe-

### Chiffres clés

	Public	Privé
Ecoles	13 969	1 999
Collèges	7 258	1 557
Lycées	3 439	638
Lycées professionnels	1 553	80
<b>Total</b>	<b>26 219</b>	<b>4 274</b>

## LES STRUCTURES

Dans la continuité de démarches déjà engagées localement, un protocole relatif à l'évolution pluriannuelle de la structure territoriale du premier degré a été signé le 5 décembre 2014 entre la rectrice, le préfet, le DASEN, le président du conseil général, les deux députés du Gers, et le président de l'association des maires de France. Il vise à rationaliser et à améliorer l'offre de formation dans le département sur une période de 3 ans, avec un engagement de l'Etat de maintien des moyens en personnels sur la période.

Une concentration des RPI (réseaux pédagogiques inter-communales) éclatés sera recherchée, ainsi que la fusion des petits RPI et la réduction du nombre d'écoles isolées de une à deux classes.



### Chiffres clés

- 225 écoles publiques
- 49 regroupements pédagogiques inter-communales
- 11 écoles privées
- 21 collèges publics, dont 6 avec SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté)
- 7 collèges privés
- 7 lycées publics, dont 4 avec SEP (section d'enseignement professionnel)
- 2 lycées privés
- 2 lycées professionnels publics
- 1 lycée professionnel privé

## LES BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS

La capacité d'accueil des CLIS répond aux notifications MDPH (75% de taux de remplissage).

Le nombre d'ULIS-collège permet de scolariser tous les élèves, mais les effectifs restent élevés (environ 13 élèves par ULIS). L'ouverture de l'ULIS PRO scolarise 9 élèves.

Toutes les CLIS et les ULIS disposent d'un AVS collectif.

La progression des demandes d'AVSi est toujours constante (+20% sur 1 an, +180% sur 5 ans). L'accompagnement est assuré à 96%. Le nouveau dispositif des AVS mutualisés concerne désormais 185 élèves. La formation des AVS est assurée et concerne 104 personnes.

Le matériel pédagogique représente un coût total de 24 130 €.

Le département comporte une forte implantation d'établissements spécialisés (3 ITEP, 10 IME, 1 MECS, 1 CRRF) comportant des unités d'enseignement. On note aussi une IME sans unité d'enseignement.

Le nombre d'élèves scolarisés en SEGPA a légèrement augmenté (203 élèves en SEGPA public) : un tiers des demandes concerne des élèves de collège, et un tiers pour des élèves en situation d'handicap.

Quatre dispositifs permettent d'assurer des cours de FLE pour les élèves allophones nouvellement arrivés (2 dans le premier degré, 2 dans le second degré, implantés à Auch et Condom). Des dispositifs plus ponctuels sont en place dans quelques collèges.

## Chiffres clés

### 1er degré :

- 426 élèves relevant du handicap (+ 3,9%)
- 283 élèves accompagnés par un AVSi ou AVSm
- 11 CLIS (10 public + 1 privé) - 106 élèves

### 2nd degré :

- 298 élèves relevant du handicap (+28,4%)
- 126 élèves accompagnés par un AVSi ou AVSm
- 7 ULIS collège (6 public, 1 privé) - 91 élèves
- 1 ULIS PRO lycée (public) - 9 élèves

### Accompagnement individuel (AVSi et AVSm)

- 409 élèves sont accompagnés par 257 personnes (101 AESH de droit public et 156 CUI-CAE)
- 150,25 ETP assurés pour 56,75 ETP par des AVSm et pour 93,5 ETP par des AVSm

### Enseignement adapté :

- 4 SEGPA en collège public
- 1 SEGPA en collège privé

### Enfants nouvellement arrivés :

- 100 élèves (47 - 1er degré et 53 - 2nd degré)
- des dispositifs en écoles et en collège (Auch et Condom)

### Enfants du voyage :

- 55 élèves (33 en 1er degré et 22 en 2nd degré)

## LES EVALUATIONS, LES EXAMENS

Les résultats aux examens, déjà très satisfaisants pour le département, se sont encore améliorés entre 2013 et 2014. Cette excellence est particulièrement avérée au niveau du Diplôme National du Brevet (DNB) et des baccalauréats généraux et professionnels. Elle s'accompagne d'une meilleure fluidité des parcours des élèves gersois. Les efforts doivent être poursuivis pour améliorer l'ambition de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.



Epreuve du BAC 2014

### Chiffres clés

#### Diplôme National du Brevet

Gers	Académie	National
90,3 %	88,7 %	85.2 %

#### CAP

Gers	Académie	National
89.5 %	87,5 %	Non connu

#### BEP

Gers	Académie	National
90,9 %	85,3 %	Non connu

#### Bac général

Gers	Académie	National
92.6 %	92.9 %	90.9 %

#### Bac technologique

Gers	Académie	National
97,6 %	93.1 %	90.6 %

#### Bac professionnel

Gers	Académie	National
86 %	85.1 %	81.9 %

## LES MOYENS HUMAINS

L'Education Nationale emploie près de 3 250 personnes dans le département du Gers pour répondre à ces différentes missions.

- 920 enseignants 1er degré public pour 832 ETP
- 112 enseignants 1er degré privé pour 103 ETP
- 1 193 enseignants 2nd degré public pour 957 ETP
- 168 enseignants 2nd degré privé pour 142 ETP
- 41 personnels de direction
- 39 conseillers principaux d'éducation
- 261 assistants d'éducation
- 208 personnels administratifs, de laboratoire et infirmiers
- 35 personnels IA
- 11 personnels d'orientation
- 6 inspecteurs de l'éducation nationale
- 9 assistants sociaux
- 3 médecins
- 7 CPD
- 237 contrats aidés

## LE DECROCHAGE SCOLAIRE

### Point d'information décrochage

Le croisement des données des différentes structures de formation (établissements publics, établissements privés sous contrat, établissements agricoles publics et privés) et de la mission locale rend disponible la liste des jeunes âgés de plus de 16 ans ayant quitté les établissements de

formation avant l'obtention d'une certification qualifiante de niveau 5 ou de niveau 4. Cette liste devrait intégrer également les bases des CFA mais certaines difficultés demeurent qui ne permettent pas de récupérer ces données pourtant essentielles à une réelle appréhension du phénomène d'abandon en cours de formation.

La liste éditée en décembre 2014 recense 409 jeunes dans le département du Gers potentiellement en situation de décrochage.

Les coordonnateurs des plateformes multipartenariales, organisent des accueils communs, ces jeunes sont invités à se présenter, ils bénéficient d'un entretien et se voient proposer un accompagnement. La fréquence est mensuelle. En dehors de ces moments, les CIO et la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire reçoivent conjointement les jeunes décrocheurs afin de favoriser une prise en charge rapide de ces situations.

Lorsqu'une solution « Education nationale » ou « enseignement agricole public » est souhaitée par le jeune et paraît envisageable, une solution mise en œuvre par le réseau « Foquale » est alors proposée.

On signalera par ailleurs, que la dimension « Prévention du décrochage » fait l'objet d'un travail soutenu au sein des établissements scolaires du département. Des référents « décrochage » ont été désignés dans chaque lycée, des actions de formation et des réunions de travail sont organisées à leur intention. Par ailleurs, un groupe de travail départemental « Prévention du décrochage en collège » se réunit chaque trimestre, il favorise la mutualisation des pratiques, la réflexion est fondée sur la prévention du décrochage à travers l'amélioration des pratiques pédagogiques.

### QUELQUES POINTS MARQUANTS

Le département du Gers a été précurseur dans la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires : dès la rentrée 2013, 81.5% des écoles et près de 86% des élèves du département étaient déjà passés aux nouveaux rythmes. Dans ce contexte, la réforme a été finalisée sans difficulté à la rentrée 2014.

31 projets éducatifs territoriaux (PEDT) étaient signés fin 2014 entre les communes et communautés de communes et le directeur académique des services de l'Education Nationale, le préfet, le conseil général et la CAF afin d'établir un cadre de cohérence entre temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

#### Masses financières

▪ Masse salariale totale	149 336 024,00 €
▪ Forfait d'externat :	1 213 570,20 €
▪ Frais de déplacements :	88 262,71 €
▪ Fonctionnement :	92 052,62 €
▪ Service Minimum d'Accueil :	21 971,48 €

### LA POURSUITE DE L'EVOLUTION DES SERVICES ACADEMIQUES

La gestion administrative et financière des accidents de travail, de service et des maladies professionnelles est mutualisée sur la plateforme ANAGRAM au rectorat de Toulouse.

La gestion administrative et financière des bourses du second degré est assurée par un service mutualisateur à la direction départementale des services de l'éducation nationale du Lot.

La mutualisation académique de la gestion administrative et financière des enseignants du premier degré et des AESH est à l'étude. Deux ou trois départements, dont le Gers très vraisemblablement, seront concernés dès la rentrée 2015, les autres en 2016 ou 2017 au plus tard. Cette réorganisation devrait s'accompagner du transfert de 2 ETP, sans conséquence pour les personnels de la DSDEN, compte tenu des départs à la retraite prévus.

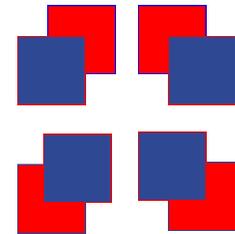
Hébergement des services : France Domaine a rendu un avis favorable au projet de bail qui lui a été soumis. L'accord du ministère a été sollicité pour acter le relogement des services de la DSDEN, dans des locaux qui seront entièrement réhabilités. Le bâtiment concerné se situe juste en face des bureaux actuels.

#### Chiffres clés

▪ Prestataires médicaux :	2 966,79 €
▪ Bourses :	1 489 420,42 €

---

**Assurer la gestion financière et fiscale**





La DDFIP du Gers a été créée le 17 décembre 2010, par fusion des anciennes Direction des Services Fiscaux et Direction de la Comptabilité Publique.

L'achèvement en cours de ce processus de fusion a conduit la DGFIP au niveau national à engager en 2013 une nouvelle étape en définissant dans un document à horizon 2018 - la démarche stratégique de la DGFIP - une trajectoire d'évolution lisible et maîtrisée.

La DGFIP inscrit ainsi son action dans un ensemble de principes qui sont autant d'engagements et de références guidant l'exercice de ses missions et l'organisation de ses services dans une optique de modernisation, afin de garantir le recouvrement des recettes publiques et lutter contre la fraude, payer rapidement et contrôler efficacement les dépenses publiques, développer la qualité de service et améliorer son efficience.

#### Chiffres clés

- Effectifs réels : 330
- Moyenne d'âge : 50 ans
- Nombre d'hommes : 134
- Nombre de femmes : 196
- 1 453 comptabilités tenues dont 998 budgets principaux
- Nombre de déclarations d'impôt sur le revenu : 110 949
- Nombre d'articles d'imposition aux impôts locaux :
  - TH : 96 968
  - TF : 133 935
  - CFE : 15 849
 (dont 422 comprennent l'IFER)
- Nombre de déclarations de TVA : 74 225

Les effectifs de l'ensemble du département, tous grades confondus, s'établissent à 330 personnes, soit, en tenant compte des temps partiels, 317,3 ETPT pour un nombre de postes implantés de 328.

La Direction (hors agents de remplacement) mobilise 21% de l'ensemble des emplois implantés.

Les services de la DDFIP dans le département comprennent :

#### *Pour la gestion publique*

- 1 trésorerie principale (AUCH ville)
- 3 trésoreries spécialisées secteur local (Trésorerie de CONDOM, Trésorerie de MIRANDE, Trésorerie d'Auch banlieue) et une paierie départementale
- 18 trésoreries dont beaucoup de petite taille (44,4 % ont 1 ou 2 agents hors chef de poste, 83,3 % en ont 1 à 3) et 3 gestions conjointes : VIC-FEZENSAC/JEGUN, GIMONT/SARAMON, FLEURANCE/LECTOURE.

#### *Pour la gestion fiscale*

- 1 Service des Impôts des Particuliers et des impôts fonciers (SIP foncier) à AUCH auquel est également rattaché le service de la Fiscalité Immobilière du département ;
- 1 Service des Impôts des Entreprises (SIE) à AUCH, auxquels sont également rattachés le Pôle départemental de l'enregistrement et le Pôle départemental d'évaluation des locaux professionnels
- 2 SIP Foncier SIE CONDOM et MIRANDE
- 1 Pôle Départemental de Contrôle et d'Expertise
- 1 Brigade départementale de contrôle de la fiscalité immobilière
- 1 Pôle de Recouvrement Spécialisé
- 2 services de publicité foncière : AUCH et CONDOM
- 1 Pôle topographique de gestion cadastrale (PTGC)

## LES MISSIONS

Le programme n° 156 “ Gestion fiscale et financière de l’État et du secteur public local ” regroupe les moyens consacrés aux opérations de recettes (assiette, recouvrement, contrôle) de l’État, des collectivités territoriales et de celles versées à l’Union Européenne, le paiement des dépenses publiques et la tenue des comptes publics.

La DGFIP contribue également à la révision générale des politiques publiques (RGPP), au travers notamment de la mise en œuvre de la politique immobilière de l’État. La réforme de la gestion du patrimoine immobilier de l’État répond à l’objectif clair de doter l’État d’un parc immobilier plus économe des deniers publics, mieux adapté aux missions de l’État et de meilleure qualité.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique immobilière de l’Etat, France Domaine est chargé de rédiger et de suivre les conventions d’utilisation pour les immeubles de bureaux dont l’Etat est propriétaire. Pour le Gers, 26 conventions ont été rédigées et signées depuis la mise en œuvre du dispositif. Ces conventions s’assimilent à des baux, en fixant des objectifs en terme d’occupation des bâtiments. Ces conventions participent à la bonne gestion par l’Etat de ses bâtiments dans le cadre du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI).

Dans le cadre de l’amélioration de la gestion du patrimoine immobilier de l’Etat, plusieurs biens immobiliers de natures diverses ont été mis en vente depuis 2011, et ont pour la plupart abouti à ce jour. La vente de la caserne Espagne sera finalisée en 2015.

S’inscrivant dans une logique de performance, la DDFIP s’attache à répondre à trois axes essentiels du programme :

### Promouvoir le civisme fiscal et assurer la lutte contre la fraude

Déclarer ses revenus, puis s’acquitter de son impôt, est l’expression concrète du consentement à l’impôt qui fonde le pacte républicain. C’est pourquoi la DGFIP s’attache à améliorer le civisme fiscal, c’est-à-dire l’accomplissement volontaire de leurs obligations par les contribuables, en proposant aux usagers une offre de service mieux adaptée, des démarches simplifiées et une administration d’une qualité de service de haut niveau, devenue plus accessible grâce aux nouvelles technologies.

Dans le Gers, depuis 2011, la mise en œuvre du guichet fiscal unifié et de l’accueil fiscal de proximité permet aux usagers de se rendre indifféremment dans une trésorerie ou un service des impôts des particuliers (SIP) pour obtenir une réponse simple à l’ensemble des questions d’assiette ou de recouvrement, sans être renvoyés vers une autre structure même si leur demande ne relève pas de la spécialité métier du service.

Comme les années précédentes lors de la campagne de souscription des déclarations de revenus, les trésoreries de proximité ont été associées au dispositif d’accueil des usagers.

En 2014, l’accueil physique a connu une forte progression dans les SIP alors que le flux d’accueil dans les trésoreries est resté stable. Cette hausse est surtout sensible pour la campagne papier (+ 36,9%) mais est également confirmée à l’occasion de la campagne internet (+ 12%).

S'agissant de la déclaration en ligne d'impôt sur le revenu, au titre de 2014, le nombre total de déclarants en ligne s'établit à 34 114, soit une progression de 9% par rapport à l'année précédente.

Le progression du nombre de paiements dématérialisés pour les impôts des particuliers se poursuit, avec 6 175 nouveaux contrats de prélèvements mensuels ou à l'échéance ou de paiements en ligne, même si le taux départemental (44,97 %) reste inférieur au taux national (49,27%).

Pour les professionnels, le recours aux télédéclarations a été généralisé à compter du 1er octobre 2014. Les chiffres traduisent une appropriation progressive de ce mode de souscription. Au 30 juin 2014, 64,18 % des entreprises gersoises avaient recours aux démarches en ligne contre 58,06% au 31 décembre 2013. Les petites et moyennes entreprises ont été accompagnées dans cette généralisation. Les Services des Impôts des Entreprises ont mis un poste informatique à la disposition des chefs d'entreprises qui n'ont pas de connexion internet. Une aide technique a également été apportée par les agents afin de faciliter la souscription et les règlements en ligne.

La campagne nationale de révision des valeurs locatives des locaux professionnels s'est poursuivie en 2014 par la mise en place de la Commission Départementale des Valeurs Locatives des Locaux Professionnels (CVLLP) et de la Commission Départementale des Impôts Directs Locaux (CDIDL). La CDVLLP s'est réunie du 12 novembre 2014 au 6 janvier 2015 pour arrêter les paramètres d'évaluation du département du GERS. Les travaux de cette commission se poursuivront en 2015 par l'examen des observations formulées par les Commissions Communales ou

Intercommunales des Impôts Directs sur le projet arrêté par la CDVLLP. Le processus d'examen fera intervenir ensuite la CDIDL. La mise en œuvre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels interviendra pour les impositions de taxe foncière et cotisations foncières des entreprises établies pour l'année 2016. Le pôle d'évaluation des locaux professionnels est mobilisé depuis 2012 sur cette tâche qui constitue un enjeu majeur national.

Le Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) instauré par l'article 66 de la Loi de Finances Rectificative pour 2012 a bénéficié à 2 243 entreprises gersoises en 2014 pour un montant total de 15,5 millions d'euros. Au cours de cette même année, seize entreprises ont cédé leur créance du CICE à la banque OSEO pour un total de 1,2 millions d'euros. Les services des impôts des entreprises ont été particulièrement absorbés par cette tâche afin d'assurer les remboursements dans des délais très courts.

S'agissant du civisme des professionnels, il demeure dans la moyenne nationale avec un taux de 97,16 % d'utilisateurs respectant leurs obligations fiscales. Le taux de paiement spontané des impôts des entreprises s'établit à 97,59 %. Les difficultés économiques de la période ont entraîné une baisse de 0,3 % de ce taux par rapport à 2013.

La promotion du civisme fiscal s'exerce également à travers la mission de contrôle et de lutte contre la fraude fiscale avec, en contrepartie de garanties accrues pour assurer la sécurité juridique des contribuables de bonne foi, des garanties et des moyens juridiques solides également octroyés au contrôle fiscal pour agir.

La mission de contrôle fiscal est réalisée au travers de contrôles sur pièces et de contrôles fiscaux externes. Dans ce cadre, la DDFIP collabore activement avec l'ensemble des services de l'Etat dans la lutte contre les fraudes notamment au travers de sa participation au CODAF.

#### **Assurer, pour les citoyens, la transparence des comptes publics et rendre les services au meilleur coût**

La recherche d'une plus grande efficacité de la gestion est constante au sein des réseaux chargés de la mise en oeuvre du programme, qui ont conclu dès 2000 leurs premiers contrats de performance et ont accompli depuis des efforts significatifs en ce domaine. Les exigences de transparence sur les comptes publics et de qualité comptable constituent le fondement de la nouvelle fonction comptable voulue par la LOLF, dont la mise en oeuvre est un axe essentiel de l'action de la DGFIP.

La dépense de l'Etat a totalement migré dans CHORUS au 1er janvier 2011 : le circuit de la Dépense de l'Etat s'en est trouvé profondément modifié. Le déploiement en 2012 de CHORUS comptable pour la tenue des comptes de l'Etat a nécessité une forte implication des services de la DGFIP pour aboutir en 2013 au niveau national à la certification des comptes de l'Etat avec un nombre de réserves en diminution.

La mise en place de la Taxe d'Aménagement, qui remplace les taxes d'urbanisme, s'est accompagnée d'une réforme du circuit de cette recette encaissée pour le compte des collectivités locales. En effet, les titres ordonnancés par la DDT sont pris en charge comptablement dans CHORUS selon le circuit rénové de l'assignation de la

recette (DDFIP du Tarn pour le département du Gers), mais le recouvrement est confié à la DDFIP de résidence des redevables : les prises en charge en forte augmentation en 2014 ont généré une forte sollicitation des services par les redevables (contestations sur le fond ou demandes de délais de paiement).

#### **Les masses financières**

- Masse salariale : 21 M €
- Budget de fonctionnement : 1 807 499 €

Améliorer la qualité des services rendus aux usagers, qu'ils soient créanciers ou débiteurs, aux collectivités locales et aux partenaires de l'État

Partagée par tous les services intervenant pour la mise en oeuvre du programme, la qualité est au coeur de leur action.

Depuis le 1er janvier 2011, les services de la DGFIP ayant une mission fiscale appliquent le référentiel Marianne. Ce référentiel a été étendu en 2013 aux trésoreries mixtes ou spécialisées du secteur public local du département et désormais toutes les unités de la DDFIP qui sont en contact quotidien avec le public respectent ce référentiel. Dans ce contexte, le résultat obtenu en 2014 est excellent, avec une hausse sensible par rapport à l'année dernière, l'indicateur de qualité du service Marianne se situant à 91,31% (87,23 % en 2013).

La relation avec le secteur public local est fondée sur le souci d'améliorer et de moderniser le service rendu dans tous les domaines de la gestion financière (recettes, dépenses, expertises).

Après la généralisation du portail Gestion publique à l'ensemble des collectivités locales, leur permettant de consulter en direct leur comptabilité et leur trésorerie, 2014 a été l'année du déploiement du protocole d'échange PESV2 à 60% des collectivités locales, qui s'achèvera au 15 juin 2015. Ce protocole permettra une dématérialisation totale des pièces comptables et des pièces justificatives transmises par les collectivités à leur comptable public.

La dématérialisation concerne également les moyens de paiement mis à disposition des collectivités locales ; et notamment le paiement des produits locaux par internet (TIPI) et l'installation de terminaux de cartes bancaire dans les régies des collectivités locales. La possibilité de paiement dématérialisé des produits des collectivités locales par les usagers est désormais largement développée dans le Gers.

L'amélioration de la qualité des comptes des collectivités locales est également un axe majeur de la direction. Cette qualité est mesurée par un indice composite sur lequel les comptables publics travaillent constamment en lien avec les ordonnateurs locaux pour progresser en terme de fiabilité des comptabilités. Les résultats obtenus par le Gers sont régulièrement supérieurs à ceux du niveau national

## La performance

### Indicateurs de performance

- Indice de qualité des service Marianne : 91,31%
- 94,65% des comptes de gestion remis aux ordonnateurs au 15/3/2015
- Délai moyen de paiement par le comptable: 3,9 jours
- Taux de recouvrement brut sur les produits locaux: 98,95% (très supérieur à la moyenne nationale)
- Taux de paiement des impôts des particuliers (sur les impôts de N-1) :99,31%
- Taux de recouvrement spontané des impôts des professionnels :97,59%

## LES SERVICES DOUANIERS DANS LE GERS

Avec 325 agents répartis sur l'ensemble de la région Midi-Pyrénées, l'administration des douanes est présente pour :

- la gestion et le contrôle des flux internationaux. Elle apporte ainsi son savoir-faire aux entreprises en ajustant les procédures douanières aux contraintes organisationnelles et commerciales des acteurs économiques ;
- la gestion et le contrôle de la réglementation des contributions indirectes dont la viticulture ;
- et la lutte contre les grands trafics dont l'essence même est d'être sans frontières.

Dans le département du Gers, l'administration des douanes est représentée par :

- un bureau de douanes, à Auch, siège également de la division de Midi-Pyrénées-sud ;
- le centre douanier de la Viticulture et de l'Armagnac d'Eauze, siège également d'une recette locale ;
- la recette locale de Condom.

Depuis la réorganisation du dédouanement en 2009-2010, l'activité de dédouanement a été transférée au bureau principal de Toulouse-Portet. Aussi la mission du bureau d'Auch est essentiellement fiscale.

Le bureau des douanes d'Auch (5 agents) est compétent en matière de contributions indirectes (gestion des débits de tabac, entrepositaires agréés, etc) et de fiscalité (gestion de la taxe sur les véhicules routiers, remboursement d'une fraction de la TIPP aux transporteurs, taxis et ambulants, etc).

Surtout, les missions douanières dans le Gers sont fortement liées à la prépondérance de l'activité viti-vinicole du département. Ces missions, axées sur ce secteur, sont incarnées par le centre douanier de la Viticulture et de l'Armagnac d'Eauze (CVA).

Le CVA (12 agents + 2 pour la recette locale), a compétence en matière viticole et de contributions indirectes, soit la viticulture et le négoce. Ce qui l'amène à gérer aussi les distilleries et les alambics. Il est ainsi compétent pour les distillateurs d'Armagnac du Gers, du Lot et Garonne et des Landes. C'est du CVA que dépend la recette locale de Condom (1 agent).

	2006	2007	2008	2009	2010	2012	2013	2014
Armagnac	14 614	8 500	12 000	20 000	18 976	21 634	12 048	12 492
Floc de Gascogne	5 904	5 600	6 100	5 767	6 847	7 098	5 422	5 842
Vin de liqueur	145	200	350	277	484	178	161	238

Outre les viticulteurs du Gers le CVA gère 973 titulaires d'un compte armagnac, 11 distillateurs de profession, 142 producteurs de floc de Gascogne dont la majorité sont situés dans le département du Gers ainsi que 83 producteurs de VDL sans AOC.

Près de 12 000 HL d'alcool pur d'armagnac ont été produits en 2014, 5 842 hl de Floc et 238 hl de vin de liqueur. Après une forte baisse en 2013, la production d'alcool pur est restée stable en 2014.

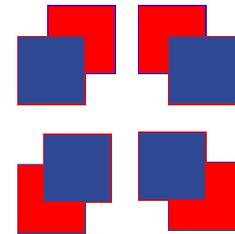
En matière de lutte contre la fraude, le montant des droits redressés pour le bureau d'Auch en 2014 est de 107 365 Euros. Pour le CVA d'Eauze il est de 87 841 Euros. Contrôles conjoints avec d'autres administrations : le bureau d'Auch a participé avec le CODAF à des contrôles sur les festivals du Gers (avec les services des impôts, et la DIRECCTE notamment).





---

**Moderniser l'action publique**





## LA DEMATERIALISATION DES DONNEES FINANCIERES ET COMPTABLES ET LE CONTRÔLE INTERNE COMPTABLE

L'outil CHORUS, système d'information financière de l'Etat, permet, depuis 2011, d'assurer la gestion et le suivi des Budgets Opérationnels de Programme (BOP) dont le préfet et ordonnateur.

Les principaux crédits traités par la préfecture sont les suivants :

- BOP 119 (DETR) : 6 818 252 €
- BOP 122 (TDIL- Réserve parlementaire) : 513 320 €
- BOP 112 (FNADT) : 447 500 €
- BOP 309 (Entretien des bâtiments de l'Etat) : 357 900 €
- BOP 333 Actions 2 (Moyens mutualisés des administrations préfecture et DDI) : 900 646 €
- BOP 307 (Budget de fonctionnement préfecture et sous-préfectures) : 591 442 €

9 729 060 € ont donc été engagés comptablement et payés via l'outil CHORUS en liaison directe avec la plateforme dédiée de la préfecture de la Haute-Garonne. La consommation des crédits a été suivie scrupuleusement tout au long de l'année. De nombreuses réunions et de fréquents échanges avec les différents services concernés ont permis de mener à bien la gestion et le suivi des diverses dotations.

Une bonne collaboration avec la nouvelle plateforme a permis de surmonter la complexité du progiciel CHORUS et de clôturer la gestion 2014 dans de bonnes conditions.

Le contrôle interne financier (CIF) a, par ailleurs, permis de mener des actions afin de repérer certaines anomalies et d'y remédier (mauvaises imputations de centre de coût par exemple).

Les services concernés par la feuille de route 2014 ont collaboré avec efficacité pour mener à bien cette dernière.

Les diverses actions menées au titre du CIF 2014 ont été postées sur le site intranet PREFORAMA à destination des agents de la préfecture et des sous-préfectures d'une part, du ministère et de la Cour des Comptes d'autre part.

Ce contrôle interne financier se poursuivra en 2015, dès réception de la nouvelle feuille de route.

## LES DEMARCHES QUALITE ET LE CONTRÔLE DE GESTION

### Les démarches qualité

L'amélioration de la relation avec les usagers constitue une priorité gouvernementale qui, à travers le déploiement des démarches qualité, impulse une action de modernisation de l'action publique.

La préfecture du Gers est mobilisée depuis de nombreuses années dans des démarches d'amélioration continue de l'accueil, elle s'appuie sur le professionnalisme de ses agents pour garantir un service public accessible et efficace.

Aussi, au début de l'année 2014, la préfecture a obtenu le maintien du label « Marianne », véritable reconnaissance du travail engagé.

Depuis, elle s'inscrit durablement dans cette culture de la qualité et souhaite confirmer un niveau de qualité en se préparant à une nouvelle étape, la labellisation Qualipref 2.0. Ce référentiel plus exigeant introduit notamment un socle de services numériques qui rend plus interactives les relations entre l'utilisateur et l'administration. A ce titre, certaines actions ont été mises en place comme la prise de rendez-vous en ligne, les convocations par SMS, un site internet normé, l'utilisation des réseaux sociaux.

Enfin, la **préfecture du Gers s'est hissée au 24ème rang des 139 préfectures et sous-préfectures enquêtées** dans le cadre du baromètre public de l'accueil dans les services

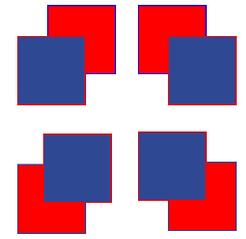
de l'Etat 2014, avec un bond de 15 places par rapport à l'année précédente

### Le pilotage de la performance

Dans un contexte de réforme, l'évolution des missions de la préfecture et la contrainte des moyens soulignent l'enjeu stratégique de l'amélioration des processus et de l'accompagnement du changement. Le contrôle de gestion assure le suivi de l'ensemble des indicateurs de gestion du BOP 307, et tout particulièrement ceux figurant au Programme Administration Territoriale annuel.

<b>TABLEAU DE SYNTHÈSE</b> <b>des résultats pour le Gers des indicateurs de performance de l'année 2014</b> <b>du Programme Administration de l'Etat</b>					
OBJECTIFS	INDICATEURS ASSOCIES		VALEUR CIBLE pour le Gers	RÉSULTAT pour le Gers	CIBLE NATIONALE
<b>1. Améliorer la prévention dans le domaine de la sécurité nationale</b>	IM 213	Taux d'élaboration des plans communaux de sauvegarde dans les communes soumises à obligation légale	80 %	80 %	62 %
	IM 206	Taux d'exercices de sécurité civile réalisés dans les délais réglementaires sur les sites soumis à un PPI	90 %	100 %	90 %
	IM 212	Nombre de jours dans l'année où fut activé le COD	8 jours	7 jours	12 jours
	IM 207	Taux d'ERP soumis à obligation de contrôle visités par la commission de sécurité	98 %	100 %	96 %
<b>2. Optimiser les conditions de délivrance de titres fiables et l'efficacité des services de délivrance de titres</b>	IM 356/357	Nombre de dossiers de fraude documentaire détectés par les préfectures (pour 1000 dossiers traités)	0,047	0,047	0,02
	IM 342	Délai de traitement des demandes passeports biométriques en préfecture	2 j	3 j	7 j

OBJECTIFS	INDICATEURS ASSOCIES		VALEUR CIBLE pour le Gers	RÉSULTAT pour le Gers	CIBLE NATIONALE
Moderniser et rationaliser le contrôle de légalité	IM 507	Taux de contrôle des actes prioritaires en préfecture (contrôle de légalité stricto sensu))	100 %	100 %	100 %
	IM 514	Taux d'actes télétransmis par l'application ACTES (contrôle de légalité stricto sensu)	50%	58 %	32 %
<b>4. Améliorer la coordination des actions interministérielles</b>	IM 602	Délai d'instruction des dossiers Installations Classées Pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et loi sur l'eau (en jours)	300 j	358 j	310 j



**Annexes**



## EFFECTIFS ET MASSE SALARIALE PAR SERVICE DE L'ETAT

Service	Effectifs réels	Effectifs en équivalent temps plein	Montant de la masse salariale (€)
Préfecture	123	117,90	6 804 416
Direction académique des services de l'Education Nationale	3 250	3 250	149 336 024
Gendarmerie	320	320	6 144 502
Direction Départementale de la Sécurité Publique et SDIG	78	77,60	4 500 279
Direction Départementale des Finances Publiques	330	317,30	20 944 159
Direction Départementale des Territoires	149	146,50	9 644 574
Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations	74	67,12	NC
Unité Territoriale de la DIRECCTE	23	22,40	NC
Délégation départementale de l'ARS	30	28,70	NC
Service territorial de l'architecture et du patrimoine	6	6	282 500
Unité territoriale DREAL	5	5	288 761
Office national des anciens combattants	3	3	195 562
Douanes	21	20,10	NC
DIRSO	79	75,90	2 700 000
<b>TOTAL</b>	<b>4 491</b>	<b>4 457,52</b>	<b>200 840 777</b>

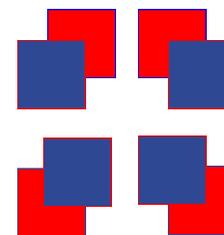
**REPARTITION DES CREDITS DE L'ETAT ET DE L'UNION EUROPEENNE PAR NATURE (en €)**

Nature	Masse salariale	Fonctionnement	Investissement	Intervention	TOTAL
Assurer la sécurité des citoyens et veiller au respect des lois et des libertés	20 821 202	3 024 668	258 939	978 564	25 083 373
Garantir que l'aménagement et le développement des territoires soient cohérents et respectueux de l'environnement	12 915 835	24 580		136 590 752	149 531 167
Garantir la cohésion sociale	1 904 613	122 002		17 750 894	19 777 509
Organiser l'offre éducative	149 336 024			3 030 446	152 366 470
Assurer la gestion financière et fiscale	20 944 159	1 807 499			22 751 658
Dotations de l'Etat aux collectivités territoriales			183 080 133		183 080 133
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>205 921 833</b>	<b>4 978 749</b>	<b>258 939</b>	<b>341 430 789</b>	<b>552 590 310</b>

## RECETTES PERÇUES AU PROFIT DE L'ETAT

- INTITULÉ DE LA RECETTE -	MONTANT EN EUROS
Redevance sur audio visuel	11 063 339
Impôt sur le revenu	161 869 109
Impôts sur les sociétés	46 038 884
Taxe sur les salaires	19 253 541
Taxe sur la valeur ajoutée	203 048 549
Droits d'enregistrement	33 680 411
Impôt de solidarité sur la fortune	128 957
Prélèvements au profit de l'Etat (taxes sur le chiffre d'affaires, plus-values des particuliers)	9 254 685
<b>Total</b>	<b>484 347 475</b>
<b>RECETTES PERÇUES AU PROFIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	
- INTITULÉ DE LA RECETTE -	MONTANT EN EUROS
Impôts locaux dont :	189 187 180
<i>Taxe d'habitation</i>	56 356 107
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties</i>	119 706 615
<i>Taxe professionnelle</i>	13 124 458
Droit départemental d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers	136 872
Taxe communale additionnelle à droits d'enregistrement au profit direct des communes	1 245 927
Fonds de péréquation départemental des taxes additionnelles à des droits d'enregistrement à répartir entre diverses communes	2 660 935
<b>Total</b>	<b>193 230 914</b>





## Sigles et acronymes



<b>ADEC</b>	Action de Développement des Emplois et des Compétences
<b>AE</b>	Autorisations d'Engagement
<b>ANAH</b>	Agence Nationale de l'Habitat
<b>APA</b>	Allocation Personnalisée d'Autonomie
<b>APS</b>	Activités Physiques et Sportives
<b>ARS</b>	Agence Régionale de Santé
<b>ATESAT</b>	Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire
<b>BAIE</b>	Bureau Accompagnement Individualisé vers l'Emploi des femmes
<b>BOE</b>	Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi
<b>CADA</b>	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
<b>CAE</b>	Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi
<b>CAUE</b>	Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
<b>CAV</b>	Contrats d'Avenir
<b>CCI</b>	Chambre de Commerce et de l'Industrie
<b>CCSF</b>	Commission des Chefs des Services Financiers
<b>CDAC</b>	Commission Départementale d'Aménagement Commercial
<b>CDC</b>	Caisse des Dépôts et Consignations
<b>CDCPH</b>	Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées
<b>CDEC</b>	Commission Départementale d'Aménagement Commercial
<b>CDNPS</b>	Commissions Départementales de la Nature des Paysages et des Sites
<b>CEL</b>	Contrat Educatif Local
<b>CHRS</b>	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
<b>CIDFF</b>	Centre d'Information des Droits des Femmes et de la Famille
<b>CIE</b>	Contrats Initiative Emploi
<b>CIVIS</b>	Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale
<b>CLIS</b>	Classe d'Intégration Scolaire
<b>CLSPD</b>	Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
<b>CNI</b>	Carte Nationale d'Identité
<b>CNSA</b>	Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
<b>COD</b>	Centre Opérationnel de Défense
<b>CODERST</b>	Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques
<b>CPE</b>	Contrat Première Embauche
<b>CRP</b>	Convention de Reclassement Personnalisé
<b>DDASS</b>	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
<b>DDCSPP</b>	Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

<b>DDR</b>	Dotation de Développement Rural
<b>DDT</b>	Direction Départementale des Territoires
<b>DDTEFP</b>	Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
<b>DGAL</b>	Direction Générale de l'Alimentation
<b>DGCP</b>	Direction Générale de la Comptabilité Publique
<b>DGE</b>	Dotation Globale d'Équipement
<b>DGFIP</b>	Direction Générale des Finances Publiques
<b>DGI</b>	Direction Générale des Impôts
<b>DGO</b>	Document Général d'Orientation
<b>DIRCIME</b>	Direction de la Coordination Interministérielle et des Moyens de l'Etat
<b>DIRECCTE</b>	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
<b>DIREN</b>	Direction Régionale de l'Environnement
<b>DIRSO</b>	Direction Interdépartementale des Routes du Sud-Ouest
<b>DJA</b>	Dotation Jeune Agriculteur
<b>DLA</b>	Dispositif Local d'Accompagnement
<b>DLPCL</b>	Direction des Libertés Publiques et Collectivités Locales
<b>DNB</b>	Diplôme National du Brevet
<b>DPR</b>	Déclaration Pré-Remplie
<b>DRAC</b>	Direction Régionale des Affaires Culturelles
<b>DRE</b>	Direction Régionale de l'Équipement
<b>DREAL</b>	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
<b>DRIRE</b>	Directions Régionales de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement
<b>DUP</b>	Déclaration d'Utilité Publique
<b>EDE</b>	Établissement Départemental de l'Élevage
<b>EHPAD</b>	Établissement d'Hébergement pour Personnes Agréées Dépendantes
<b>EMDS</b>	Etat -Major Départemental de Sécurité
<b>EPCI</b>	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
<b>ERDF</b>	Électricité Réseau Distribution France
<b>ERP</b>	Établissements Recevant du Public
<b>ESAT</b>	Entreprises et Services d'Aide par le Travail

ESB	Encéphalopathie Spongiforme Bovine
ETP	Effectifs en équivalent "Temps Plein"
FACÉ	Fonds d'Amortissement des Charges Électriques
FCO	Fièvre Catarrhale Ovine
FCTVA	Fonds de Compensation de la TVA
FDACR	Fonds Départemental d'Adaptation du Commerce Rural
FEADER	Fonds Européen Agricole de Développement Rural
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FGIF	Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes
FIPD	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance
FIPJ	Fonds d'Insertion Professionnelle des Jeunes
FISAC	Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce
FNADT	Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire
FNE	France Nature Environnement
FRBTP	Fédération Régionale du Bâtiment et des Travaux Publics
FSE	Fonds Social Européen
GDS	Groupement de Défense Sanitaire
GPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
HLM	Habitation à Loyer Modéré
HSE	Heure supplémentaire effective
IAE	Initiative Action Emploi
ICPE	Installations Classées Pour l'Environnement
IEF	Infractions Économiques et Financières
IPPC	Integrated Pollution Prevention and Control
ISDI	Installation de Stockage de Déchets Inertes
JSI	Journée de la Sécurité Intérieure
LOLF	Loi Organique relative aux Lois de Finances
MAET	Mesures Agro-Environnementales Territorialisées
MAIA	Maison d'Accueil et d'Intégration pour les Malades d'Alzheimer
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
MH	Monument Historique
MHC	Monument Historique Classé
MILDt	Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie
MIOMCT	Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales
MISE	Mission Inter Services de l'Eau

<b>NACRE</b>	Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise
<b>ORSEC</b>	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
<b>PAC</b>	Politique Agricole Commune
<b>PAT</b>	Prime d'Aménagement du Territoire
<b>PATS</b>	Pôle d'Application et d'expérimentation des Techniques Satellitaires
<b>PDALPD</b>	Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
<b>PDASR</b>	Plan Départemental de Sécurité Routière
<b>PDCR</b>	Plan Départemental de Contrôles Routiers
<b>PDITH</b>	Programme Départemental pour l'Insertion des Travailleurs Handicapés
<b>PER</b>	Pôle d'Excellence Rurale
<b>PFDL</b>	Pôle de fiscalité directe locale
<b>PLAI</b>	Prêt Locatif Aidé d'Intégration
<b>PLS</b>	Prêt Locatif Social
<b>PLU</b>	Plan Local d'Urbanisme
<b>PLUS</b>	Prêt Locatif à Usage Social
<b>PMBE</b>	Programme de Modernisation des Bâtiments d'Élevage
<b>PNB</b>	Point Noir Bruit
<b>PPBE</b>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement
<b>PPRI</b>	Plan de Prévention des Risques Inondations
<b>PPRN</b>	Plan de Prévention des Risques Naturels
<b>PPRT</b>	Plan de Prévention des Risques Technologiques
<b>PRS</b>	Pôle de recouvrement spécialisé
<b>PSIG</b>	Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie
<b>PVE</b>	Plan Végétal pour l'Environnement
<b>PVSTF</b>	Prix de la Vocation Scientifique et Technique des Filles
<b>REACH</b>	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques
<b>RGPP</b>	Révision Générale des Politiques Publiques
<b>RNA</b>	Réseau National d'Alerte
<b>RPI</b>	Regroupement Pédagogique Intercommunal
<b>RPIE</b>	Responsable de la Politique Immobilière de l'État
<b>RSDE</b>	Réduction des Substances Dangereuses dans l'Eau
<b>SATER</b>	Sauvetage Aéro-Terrestre
<b>SCOT</b>	Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle intercommunale

<b>SDAGE</b>	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
<b>SEGPA</b>	Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
<b>SEP</b>	Section d'Enseignement Professionnel
<b>SETI</b>	Silo à Enjeu Très Important
<b>SFDL</b>	Service de fiscalité directe locale
<b>SIAE</b>	Structures d'Insertion par l'Activité Économique
<b>SIE</b>	Service des impôts des entreprises
<b>SIP</b>	Service des Impôts des Particuliers
<b>SIV</b>	Système d'Immatriculation des Véhicules
<b>SPID</b>	Service du Pilotage Interministériel et du Développement
<b>SPSI</b>	Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière
<b>SSIAD</b>	Services de Soins Infirmiers A Domicile
<b>STAP</b>	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
<b>STEP</b>	Stations d'Épuration
<b>TASCOM</b>	Taxe sur les surfaces commerciales
<b>TFPB</b>	Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
<b>TIAC</b>	Toxi-Infection Alimentaire Collective
<b>UDCCRF</b>	Unité Départementale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes
<b>UT</b>	Unité Territoriale
<b>VAE</b>	Validation des Acquis de l'Expérience
<b>VVV</b>	Ville Vie Vacances
<b>ZBC</b>	Zone de Bruit Critique
<b>ZDE</b>	Zone de Développement Éolien
<b>ZPPAUP</b>	Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager





Agir pour le GERS en 2014 - L'action des services de l'État dans le département du Gers  
Directeur de la publication : Jean-Marc SABATHÉ, Préfet du Gers  
Remerciement à l'ensemble des services de l'Etat pour leur collaboration à ce document